

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009

Le présent Document de référence a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mai 2010, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers

<b>1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes ..</b>	<b>3</b>
1.1 Nom et fonction .....	3
1.2 Attestation du responsable .....	3
1.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes .....	3
1.4 Politique d'information .....	3
<b>2. Renseignements de caractère général concernant l'AFD et son capital .....</b>	<b>4</b>
2.1 Renseignements de caractère général concernant l'AFD .....	4
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital.....	5
2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote.....	5
2.4 Marchés des titres de l'AFD .....	5
2.5 Dividendes .....	5
<b>3. Rapport de gestion .....</b>	<b>6</b>
3.1. Activités du groupe en 2009 .....	6
3.1.1 Périmètre de consolidation .....	6
3.1.2 Tableau de synthèse des activités de l'AFD et de Proparco dans les pays étrangers .....	7
3.1.3 Activités de l'AFD .....	8
3.1.4 Activités de Proparco.....	21
3.1.5 Activités des autres filiales .....	23
3.1.6 Renseignements sur les filiales .....	24
3.2. Présentation des comptes consolidés .....	26
3.2.1 Bilan consolidé .....	26
3.2.2 Compte de résultat consolidé .....	28
3.3 Facteurs de risques .....	30
3.3.1 Contrôle interne et surveillance des risques.....	30
3.3.2 Ratio relatif au contrôle des grands risques .....	31
3.3.3 Ratio Bâle II.....	32
3.3.4 Les risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché .....	32
3.3.5 Autres risques opérationnels .....	33
3.4 Responsabilité sociale et environnementale .....	35
3.4.1 Fonctionnement interne .....	35
3.4.2 Financements.....	47
3.5. Rémunération des mandataires sociaux .....	53

3.6. Évolutions récentes et perspectives d'avenir.....	53
3.6.1 Évolutions récentes.....	53
3.6.2 Perspectives d'avenir.....	53
3.6.3 Les emprunts.....	54
3.7. Événements postérieurs à la clôture.....	54
<b>4. Pilier 3.....</b>	<b>55</b>
4.1 Principes généraux.....	55
4.2 Champ d'application.....	55
4.2.1 Raison sociale de la société mère du groupe auquel s'applique le dispositif.....	55
4.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation.....	55
4.3 Fonds propres.....	55
4.3.1 Structure des fonds propres.....	55
4.3.2 Adéquation des fonds propres.....	56
4.4 Exposition aux risques et procédures d'évaluation.....	56
4.4.1 Risque de crédit.....	57
4.4.2. Risque de marché.....	62
4.4.3. Risque opérationnel.....	62
4.4.4 Actions.....	62
4.4.5. Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.....	63
<b>5. La gouvernance d'entreprise.....</b>	<b>64</b>
5.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	64
5.1.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	64
5.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	67
5.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'AFD.....	68
<b>6. Patrimoine, situation financière, résultats.....</b>	<b>69</b>
6.1 États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne.....	69
1. Faits marquants.....	75
2. Principes et méthode appliqués aux états financiers au 31 décembre 2009.....	76
3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009.....	87
6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	100
6.3 Extrait des comptes sociaux.....	103
6.4 Résultats financiers de l'AFD sur les cinq derniers exercices.....	106
6.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	106
<b>Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice.....</b>	<b>106</b>
<b>Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.....</b>	<b>110</b>
<b>Conventions et engagements non autorisés préalablement.....</b>	<b>114</b>
6.6 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe.....	116
Incorporation par référence.....	117
Table de concordance.....	117

Les totaux des colonnes des tableaux sont susceptibles de différer légèrement de la somme des lignes les composant, du fait des arrondis.

Les abréviations K€ signifient milliers d'euros, M€ signifient millions d'euros et Mds€ milliards d'euros.

## **1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes**

### **1.1 Nom et fonction**

Monsieur Jean-Michel Debrat : Directeur général par intérim.

### **1.2 Attestation du responsable**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

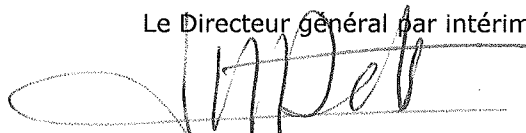
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la lecture d'ensemble du document, ainsi qu'à la vérification des informations données dans le présent document et portant sur la situation financière et les comptes.

Les informations financières historiques relatives aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 100, qui contient une observation.

Fait à Paris le 11 mai 2010.

Le Directeur général par intérim



Jean-Michel Debrat

### **1.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes**

	Pour l'exercice 2007		Pour l'exercice 2008		Pour l'exercice 2009	
Nom	Mazars & Guérard	KPMG Audit	Mazars	KPMG Audit	Mazars	KPMG Audit
Représenté par	Max Dongar et Odile Coulaud	Pascal Brouard	Odile Coulaud	Arnaud Bourdeille	Odile Coulaud	Arnaud Bourdeille
Adresse	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex
Organisme professionnel	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles	Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Date de premières nominations	25 avril 2002
Date d'expiration des mandats	À l'issue du Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

### **1.4 Politique d'information**

M. Gilles Bergin  
 Directeur du Département Finances et Risques  
 Tél. : 01 53 44 41 43

## **2. Renseignements de caractère général concernant l'AFD et son capital**

### **2.1 Renseignements de caractère général concernant l'AFD**

#### **Siège social et administratif**

Agence française de développement  
(ex Caisse française de développement,  
ex Caisse centrale de coopération économique)  
5, rue Roland-Barthes  
75598 Paris Cedex 12  
Tél : 01 53 44 31 31

#### **Forme juridique**

L'Agence française de développement (ci-après nommée « **AFD** ») est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Aux termes du Code monétaire et financier (« **CMF** »), l'AFD est une institution financière spécialisée, à savoir un établissement de crédit remplissant une mission permanente d'intérêt public. Ses statuts sont fixés par les articles R. 516-3 à R.516-20 du CMF (qui ont codifié le décret n° 92-1176 du 30 octobre 1992 portant statuts de la Caisse française de développement et les décrets modificatifs ultérieurs) modifiés par le décret n° 2006-530 du 9 mai 2006, le décret n° 2007-538 du 11 avril 2007 et le décret n° 2009-618 du 5 juin 2009. L'organe délibérant de l'AFD, auparavant dénommé Conseil de surveillance, est aujourd'hui appelé Conseil d'administration.

#### **Législation de l'émetteur**

L'AFD est soumise à la législation française.

#### **Date de constitution et durée**

L'AFD a été créée par l'ordonnance du 2 décembre 1941 pour une durée indéterminée.

#### **Objet social**

Conformément aux dispositions de l'article R. 516-3 du CMF, la mission de l'AFD est de réaliser des opérations financières de toute nature, en vue de contribuer à la mise en œuvre de la politique d'aide au développement de l'Etat à l'étranger et au développement des départements et des collectivités d'outre-mer ainsi que de la Nouvelle-Calédonie. À cette fin, l'AFD finance des opérations favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement et peut conduire d'autres prestations de service se rattachant à sa mission.

#### **Registre d'inscription**

RCS Paris B 775 665 599

#### **Consultation des documents juridiques**

Au siège social - 5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12

#### **Exercice social**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## **Documents accessibles au public**

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- a) l'acte constitutif, les décrets modificatifs et les statuts en vigueur de l'AFD ;
- b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'AFD, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- c) les informations financières historiques de l'AFD et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de l'AFD ou sur le site internet [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

## **2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital**

### **Dotation de l'AFD**

Le montant de la dotation de l'AFD est de 400 M€. Cette dotation peut être augmentée par incorporation de réserves sur délibération du Conseil d'administration approuvée par arrêté du ministre chargé de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Elle peut également être augmentée par affectation de fonds publics conformément aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

### **2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote**

(sans objet)

### **2.4 Marchés des titres de l'AFD**

(sans objet)

### **2.5 Dividendes**

#### **Répartition statutaire des bénéfices**

Jusqu'en 2003, l'AFD n'a distribué aucun dividende, l'intégralité de son résultat étant affecté, en réserves, au renforcement de ses fonds propres.

Au titre des exercices depuis 2004 et en application de l'article 79 de la Loi de finances rectificative n° 1276 du 28 décembre 2001 modifié par l'article 88 de la loi de finances rectificative 2003-1312 du 30 décembre 2003, un dividende est perçu par l'État.

### 3. Rapport de gestion

#### 3.1. Activités du groupe en 2009

Les données commentées ci-après ont été retraitées des opérations réciproques.

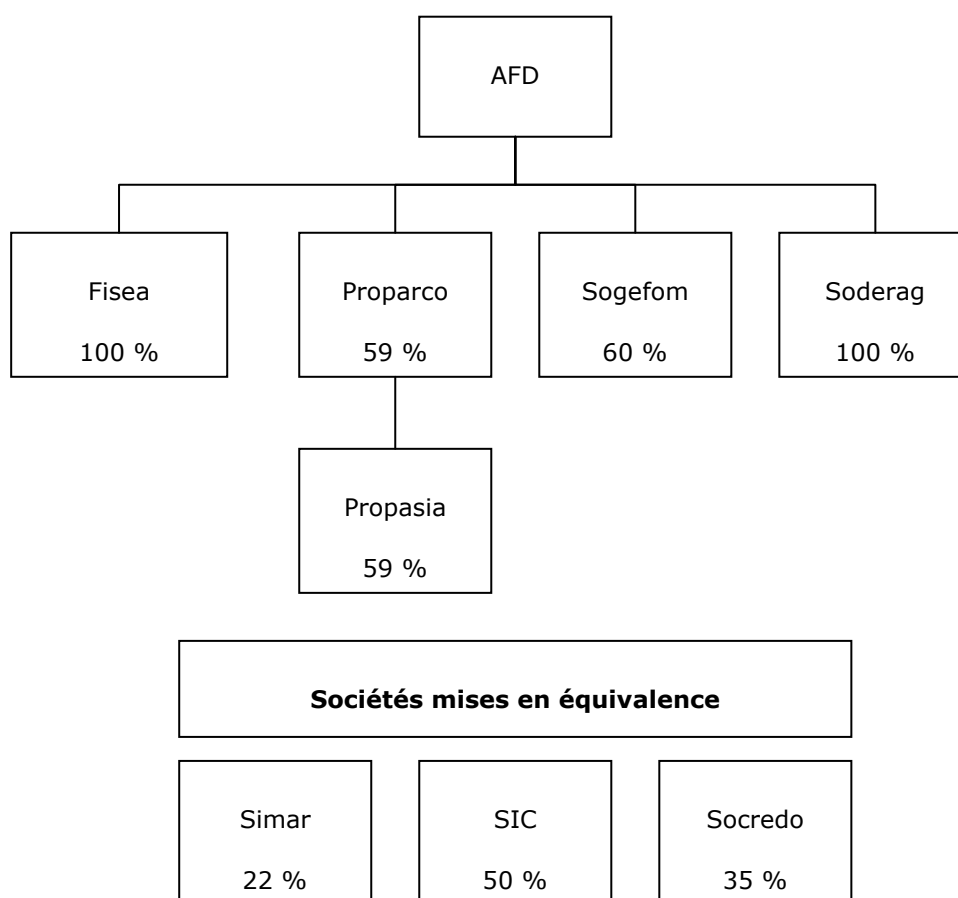
Dans un souci d'harmonisation des périmètres, les activités de l'AFD dans les pays étrangers incluent les sous-participations Proparco (financements communs AFD et Proparco). Les données 2007 et 2008 ont été corrigées dans les tableaux infra.

Les engagements annuels présentés sont nets des annulations de l'année.

Pour les prêts et subventions, les données en devises sont converties pour les versements au cours de fin de mois du versement, au cours de la date de l'octroi pour l'engagement et au cours de clôture (31 décembre) pour les encours. Pour les emprunts les émissions de l'année sont converties au cours de clôture.

##### 3.1.1 Périmètre de consolidation

Dans le cadre de sa mission de financement du développement, l'Agence française de développement (AFD) détient des participations dans des sociétés ou organismes de sa zone géographique d'intervention : pays étrangers et collectivités d'Outre-mer. Les pourcentages indiqués ci-dessous correspondent au pourcentage d'intérêt détenu par l'AFD directement ou indirectement.



Le détail du périmètre de consolidation est présenté dans la note annexe aux comptes consolidés n° 2.1.

### 3.1.2 Tableau de synthèse des activités de l'AFD et de Proparco dans les pays étrangers

L'AFD et Proparco représentent 99 % du total du bilan du groupe et contribuent très largement à la détermination des résultats consolidés (99 % du PNB). La répartition géographique des prêts consentis par l'AFD pour son propre compte et par Proparco dans les pays étrangers est détaillée dans le tableau ci-dessous. Les prêts en sous-participation avec Proparco (financement commun) aux risques de l'AFD sont inclus dans les chiffres de l'AFD (versements 99 M€, encours 189 M€, restes à verser 280 M€ au 31 décembre 2009).

#### Situation détaillée au 31/12/2009 des prêts de l'AFD pour son propre compte (1) et de Proparco toutes ressources & toutes formes (2) dans les pays étrangers

	Versements		Encours		Restes à verser		Total Encours + restes à verser	
	AFD	Proparco	AFD	Proparco	AFD	Proparco	AFD	Proparco
Algérie	11 530	0	181 125	10 954	7 541	0	188 666	10 954
Afghanistan	3 206	3 206	6 942	13 475	0	0	6 942	13 475
Afrique du Sud	87 218	17 193	352 195	57 853	628 947	50 584	981 142	108 437
Angola	0	0	2 412	0	0	0	2 412	0
Bénin	0	0	21 823	982	0	0	21 823	982
Brésil	6 942	23 276	6 975	38 922	294 445	47 914	301 421	86 835
Burkina Faso	5 629	0	90 485	0	68 548	0	159 033	0
Burundi	0	0	-42	0	0	0	-42	0
Cambodge	2 618	4 951	9 592	16 786	17 796	13 883	27 389	30 669
Cameroun	3 393	6 786	431 866	18 734	63 952	7 904	495 817	26 638
Cap Vert	544	0	8 186	0	20 000	0	28 186	0
Centrafrique	0	0	1 209	0	0	0	1 209	0
Chine	155 884	3 358	256 673	38 682	412 433	15 895	669 106	54 577
Colombie	0	0	0	0	100 000	0	100 000	0
Comores	0	0	2 957	0	0	0	2 957	0
Congo (Brazzaville)	6	0	17 644	0	28 994	0	46 639	0
Cook Islands	0	0	2 918	0	0	0	2 918	0
Côte d'Ivoire	97 522	0	341 778	12 620	203 107	0	544 885	12 620
Djibouti	9 759	15 834	22 922	15 583	7 635	131	30 556	15 714
Dominique (Ile)	523	0	3 806	0	15 103	0	18 908	0
Égypte	8 000	0	16 000	0	253 000	13 000	269 000	13 000
Éthiopie	16 580	0	16 653	0	58 420	0	75 073	0
France	0	0	25 000	0	0	0	25 000	0
Gabon	8 146	0	69 293	988	199 620	0	268 913	988
Gambie	0	0	1 307	0	0	0	1 307	0
Ghana	35 306	0	139 328	46 644	129 038	0	268 365	46 644
Grenade	0	0	2 098	0	0	0	2 098	0
Guatemala	0	0	0	24	0	9 718	0	9 742
Guinée	0	0	116 683	168	92	0	116 774	168
Haïti	0	0	21 207	0	0	0	21 207	0
Inde	6 625	6 625	6 626	6 626	168 591	76 416	175 217	83 042
Indonésie	210 202	0	347 078	0	140 923	13 883	488 001	13 883
Jamaïque	0	0	0	0	15 688	17 354	15 688	17 354
Jordanie	57 315	10 478	60 186	11 113	136 728	30 561	196 914	41 674
Kenya	42 047	31 385	156 160	51 752	415 223	0	571 384	51 752
Laos	2 095	5 968	20 852	26 077	10 385	21 473	31 237	47 550
Liban	39 724	977	532 026	8 652	321 356	16 690	853 382	25 342
Madagascar	0	0	22 941	10 728	0	0	22 941	10 728
Malawi	0	0	0	2 138	0	0	0	2 138
Maldives	28	0	3 498	4 308	22 472	0	25 971	4 308
Mali	0	0	48 091	34	18 049	0	66 140	34
Maroc	108 290	0	687 794	41 283	662 091	0	1 349 885	41 283
Maurice	24 000	4 244	92 813	4 165	270 000	0	362 813	4 165

	Versements		Encours		Restes à verser		Total Encours + restes à verser	
	AFD	Proparco	AFD	Proparco	AFD	Proparco	AFD	Proparco
Mauritanie	0	0	60 044	0	78 500	0	138 544	0
Mexique	0	0	0	0	185 000	0	185 000	0
Mozambique	0	6 276	77 535	23 858	72 990	75	150 525	23 933
Namibie	35 158	0	39 552	0	6 942	20 825	46 494	20 825
Niger	0	0	15	0	0	0	15	0
Nigeria	0	9 892	0	39 195	12 148	16 139	12 148	55 334
Ouganda	13 391	4 953	27 392	28 316	9 320	37 450	36 712	65 766
Pakistan	1 562	14 121	41 562	15 970	63 962	9 228	105 524	25 198
Philippines	0	0	0	0	150 000	0	150 000	0
R.D Congo (Kinshasa)	655	0	98 981	0	1 311	0	100 292	0
République Dominicaine	3 344	17 073	23 472	22 206	27 645	34 708	51 117	56 914
St. Kitts & Nevis	0	0	262	0	0	0	262	0
Sainte Lucie	0	0	12 700	14 607	0	0	12 700	14 607
St. Vincent & Grenadines	0	0	7 032	0	0	0	7 032	0
Sénégal	55 000	34 842	243 072	42 881	164 800	4 185	407 872	47 066
Seychelles	0	0	47 031	0	0	0	47 031	0
Somalie	0	0	64 437	0	0	0	64 437	0
Sri Lanka	12 130	0	36 932	2 524	52 068	10 000	89 000	12 524
Suriname	2 800	0	4 980	0	39 900	0	44 880	0
Syrie	6 677	13 353	7 009	13 816	0	0	7 009	13 816
Tanzanie	0	2 228	0	32 758	30 000	152	30 000	32 910
Tchad	0	0	5 446	8 412	0	9 147	5 446	17 559
Thaïlande	0	0	0	0	40 771	0	40 771	0
Togo	0	20 000	665	20 818	0	0	665	20 818
Tunisie	109 622	34 462	703 746	61 017	392 849	15 559	1 096 595	76 575
Turquie	135 487	25 000	529 843	91 216	241 033	61 500	770 876	152 716
Vanuatu	0	0	5 002	0	0	0	5 002	0
Vietnam	65 851	25 462	460 845	42 003	431 948	14 996	892 794	56 999
Yémen	0	0	0	0	26 000	0	26 000	0
Zambie	0	4 171	0	13 659	0	0	0	13 659
Communs à plusieurs États	56 574	39 158	180 562	66 332	88 768	62 101	269 330	128 433
Encours remis par l'État français	0	0	480 544					
<b>Total</b>	<b>1 441 383</b>	<b>385 273</b>	<b>7 305 760</b>	<b>978 878</b>	<b>6 806 132</b>	<b>631 471</b>	<b>13 631 348</b>	<b>1 610 349</b>
	<b>1 826 655</b>		<b>8 284 639</b>		<b>7 437 603</b>		<b>15 241 697</b>	

### 3.1.3 Activités de l'AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'opérateur en charge du financement des projets et des programmes de développement dans le cadre des orientations définies par le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID). Elle a également pour mission de contribuer au financement du développement dans les départements d'Outre-mer, les collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie (décret du 30 octobre 1992). Ses statuts lui permettent aussi d'assurer la représentation de la Communauté européenne ou d'institutions et organismes internationaux et de gérer des opérations financées par la Communauté européenne ou d'autres bailleurs de fonds (décret du 30 octobre 2002). Le décret du 24 juillet 2003 a permis à l'AFD de financer des projets d'investissement contribuant au développement d'États n'appartenant pas à la zone de solidarité prioritaire (cf. infra).

Par ailleurs, au titre du décret du 9 mai 2006, l'AFD peut gérer des fonds de collectivités territoriales à la condition de se conformer aux règles de la comptabilité publique. Ce décret modifie également l'organe de décision puisque le Conseil de surveillance a été remplacé par un Conseil d'administration. Celui-ci comprend désormais, par décret du 11 juin 2008, un représentant du ministère de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS).

Enfin, les statuts de l'AFD ont été à nouveau modifiés par décret du 5 juin 2009, dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques. Un des changements principaux instauré par ce



dernier décret est la création d'un Conseil d'orientation stratégique (COS), organe de l'État présidé par le ministre chargé de la Coopération, et qui a notamment pour tâche de renforcer l'articulation entre les orientations politiques relatives à l'aide publique au développement décidées par le CICID et leurs déclinaisons opérationnelles par l'AFD.

L'AFD est désormais seule compétente pour l'aide bilatérale dans les secteurs qui lui ont été transférés : agriculture et développement rural, santé, éducation de base et formation professionnelle, environnement, secteur privé et, enfin, infrastructures et développement urbain. Par ailleurs, suite à la convention cadre signée en octobre 2008 avec le MIIINDS, l'Agence met en place, pour le compte de l'État, différentes opérations ayant trait aux migrations. Enfin, dans le cadre d'une convention signée avec l'État le 16 février 2009, l'AFD peut instruire des projets de financement des ONG pour le compte et aux risques de l'État.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'AFD est au regard du Code monétaire et financier une institution financière spécialisée (IFS).

En termes d'instruments financiers et de modalités d'intervention, l'AFD :

- ✓ concourt, par des prêts à long terme et des subventions, à la lutte contre la pauvreté, la promotion de la croissance et la protection des biens publics mondiaux, les trois piliers de son intervention, clairement définis dans son deuxième Plan d'Orientation Stratégique (POS2) ;
- ✓ octroie des garanties pour des financements apportés à des entreprises ou pour des émissions obligataires sur le marché d'établissements financiers ou de certains États ;
- ✓ prend des participations dans des sociétés ou organismes se rattachant à sa mission ;
- ✓ est chargée de la mise en œuvre des concours aux États que le gouvernement français décide de soutenir par des aides budgétaires globales ;
- ✓ gère le volet bilatéral français de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE) décidé suite au sommet du G7 de Lyon en 1996 ;
- ✓ gère, pour le compte de l'État, le Fonds de solidarité pour le développement (FSD), alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion, qui constitue pour l'essentiel la contribution française à la Facilité internationale d'achats de médicaments (UnitAid) et porte pour le compte de l'État l'engagement français dans la facilité de financement internationale pour la vaccination (IFFim) ;
- ✓ contribue, pour le compte de l'État français, au financement de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et l'amélioration de la Croissance (FRPC) et de la Facilité de protection contre les Chocs Exogènes (FCE) du FMI ;
- ✓ héberge le secrétariat du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

Dans l'Outre-mer, l'AFD représente deux institutions financières spécialisées, le Crédit Foncier de France (CFF) et Oseo, qui est l'instrument privilégié du soutien apporté par l'État aux petites et moyennes entreprises. L'AFD représente également, depuis 2001, pour une part de son activité, la Caisse des dépôts et consignations dans les Collectivités du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Elle apporte également un concours en personnel d'assistance technique. Celui-ci peut intervenir dans le cadre de ses projets ou programmes ainsi qu'auprès de certains établissements et, notamment, de ceux qu'elle a contribué à créer et au capital desquels elle participe.

Par ailleurs, l'activité de Production Intellectuelle (travail de réflexion, de production, de capitalisation et de recherche sur les problématiques de l'aide au développement et du développement durable) occupe une place croissante au sein de l'AFD.

L'AFD contribue, enfin, à la formation et au perfectionnement de cadres supérieurs de sa zone d'intervention (pays étrangers, Outre-mer) par l'intermédiaire du Centre d'Études Financières Économiques et Bancaires (CEFEB) qu'elle a fondé en 1961.

### **Zone d'intervention de l'AFD**

Les statuts de l'AFD l'autorisent à intervenir dans les pays appartenant à la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) définie par le CICID. Conformément au CICID du 14 février 2002, le périmètre de cette zone compte 55 pays étrangers dont 40 pays d'Afrique et de l'Océan Indien, 4 pays des

Caraïbes et d'Amérique Centrale<sup>1</sup>, 1 pays d'Océanie, 6 pays de la Méditerranée et 4 pays d'Asie, l'Afghanistan ayant été inclus dans la ZSP en 2004.

Elle peut également intervenir selon ses modalités classiques dans les 9 collectivités d'Outre-mer, ainsi que dans certains pays voisins pour des projets présentant un intérêt en termes de coopération régionale pour ces collectivités.

Le CICID du 11 décembre 2002 a décidé du principe de l'extension du champ géographique d'activité de l'AFD en dehors de la ZSP. Par décret du 24 juillet 2003, l'AFD peut désormais financer des projets d'investissement contribuant au développement d'États n'appartenant pas à la ZSP (Jordanie, Syrie, Turquie, Égypte, Chine et Thaïlande).

L'AFD a été autorisée à intervenir dans des pays ayant subi des catastrophes naturelles pour le financement d'opérations de reconstruction, en Indonésie et au Sri Lanka suite au Tsunami de décembre 2004 et au Pakistan suite au séisme d'octobre 2005.

Le CICID du 19 juin 2006 permet à l'AFD d'intervenir, à titre expérimental, par des crédits non concessionnels ou très faiblement concessionnels, sur des projets conduisant à une meilleure gestion des biens publics mondiaux au Brésil, en Inde, en Indonésie et au Pakistan, et a, par ailleurs, intégré l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne dans le champ d'intervention des prêts de l'AFD afin d'assurer la cohérence régionale des actions de coopération de la France.

Enfin, le CICID du 5 juin 2009 autorise l'AFD à étudier les possibilités d'intervention dans 9 pays d'Amérique Latine et d'Asie (Mexique, Colombie, Bangladesh, Malaisie, Philippines, Sri Lanka, Kazakhstan, Ouzbékistan et Mongolie). Les interventions dans ces nouveaux pays en développement s'inséreront dans un mandat spécifique visant à promouvoir une croissance verte et solidaire. Par ailleurs, ce dernier CICID a donné des orientations en termes de concentration géographique.

### **3.1.3.1 Les activités pour compte propre et leur financement**

Sont proposés les financements suivants :

#### **Dans les États étrangers**

##### **✓ Activités courantes**

- Subventions : opérations principalement dans les pays les moins avancés (PMA). Les subventions se déclinent en subventions classiques, mais aussi, entre autres, en concours locaux de faible montant (instruits et mis en œuvre par le réseau d'agences), en fonds d'étude et de renforcement des capacités ou en facilité d'innovation sectorielle pour les ONG.
- Prêts :
  - La grille de tarification applicable aux concours non souverains (famille PN) comporte un grand nombre de produits, qui se différencient par leur niveau de bonification. Le calcul du niveau de bonification dépend de différents facteurs : secteur d'activité, cotation du bénéficiaire, risque pays, durée, différé et montant du concours. La famille des prêts non souverains comprend également un prêt à condition de marché (PCM), sans aucun élément de bonification.
  - La grille de produits souverains est composée de prêts à taux de sortie concessionnel obtenus de 3 manières différentes : (i) grâce à l'abaissement du coût de la ressource par l'adossement partiel ou total des prêts à la ressource à conditions spéciales du Trésor (PTC / PCC / PTCC), (ii) grâce à une bonification dont le niveau dépend du stade de développement des pays d'intervention et/ou de la nature des projets (PS1 / PS2 / PS3 / PS4, bonification indirecte seulement pour le PS4).
- Garanties : L'activité de garantie dans les pays étrangers comprend, d'une part, les engagements donnés par l'AFD directement pour couvrir des opérations telles que des emprunts, des souscriptions d'émission ou des facilités de trésorerie, d'autre part, les engagements en garanties au travers de son dispositif de garantie dénommé Fonds d'Assurance du Risque des Investissements (Ariz). En 2009, la mise en place du mécanisme Ariz II pour l'Afrique sub-saharienne s'est poursuivie et un mécanisme Ariz Med pour les pays du pourtour méditerranéen s'est créé. Un nouveau produit mis en place en 2009 (sous-

1/ Cuba est seulement éligible au Fonds de Solidarité Prioritaire

participation en risque) permet d'accorder une garantie qui couvre 50 % des prêts individuels consentis par une banque tout en laissant à celle-ci la délégation de décision et de gestion de chaque garantie.

- Prises de participations : l'AFD détient des participations dans les pays étrangers.

#### ✓ **Activités sur mandat spécifique**

- Aides budgétaires globales (ou spécifiques comme la mésofinance<sup>1</sup>) octroyées sous la forme de subventions, essentiellement dans les PMA, ou de prêts bénéficiant de la garantie de l'État français et d'une bonification d'intérêt, particulièrement réservés aux pays à revenu intermédiaire.
- Opérations de refinancement par dons, notamment sous la forme de contrats désendettement-développement (C2D) dans le cadre du mécanisme d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) et de conversion de dettes monétaires.

### **Dans l'Outre-mer**

Les activités de l'AFD dans les collectivités d'Outre-mer, confirmées par le comité interministériel de l'Outre-mer du 6 novembre 2009, s'articulent autour de métiers bien définis :

#### ✓ **Prêts :**

Le financement des collectivités publiques dans une démarche de partenariat, et notamment l'appui aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement. Cette activité s'effectue sous forme de prêts bonifiés aux collectivités locales et aux sociétés d'économie mixtes (PCL) ou sous forme de prêts non concessionnels (PNC) accordés à titre exceptionnel et en stricte subsidiarité, pour des opérations concernant des secteurs prioritaires pour l'emploi ou le développement économique. Par ailleurs, l'AFD peut accorder des prêts à court terme, en préfinancement des subventions européennes (PSE).

Le financement du secteur privé par le biais de l'intermédiation bancaire ou en direct, sous la forme de prêts aidés à l'investissement (PAI, prêts pour des projets d'appui aux PME) ou de prêts non concessionnels pour le refinancement du secteur bancaire.

#### ✓ **Garanties :**

L'AFD a repris, depuis fin 2009, les activités du fonds DOM, fonds qui soutient l'innovation et la croissance des PME en accompagnant annuellement environ un millier d'entreprises.

L'AFD gère également le fonds de garantie à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

#### ✓ **Mandats de gestion ou de représentation dans les Collectivités d'Outre-mer :**

Activité de représentation du Crédit foncier de France, d'Oseo, ainsi que de la CDC dans les collectivités du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon pour certaines activités (métiers de prêteur et d'investisseur). L'activité de représentation d'Oseo s'articule autour du financement de la commande publique par des crédits et avances de trésorerie destinés aux fournisseurs de l'État et des collectivités publiques.

L'AFD intervient en sus en faveur des petites et très petites entreprises via les établissements bancaires. Il s'agit notamment des avances en compte courant que fournit l'Institut Calédonien de Participation géré par la BCI et dont l'AFD détient 52 % du capital, sur fonds gérés pour compte de l'État.

Enfin, elle contribue à l'insertion des économies d'Outre-mer dans leur environnement régional.

### **3.1.3.1.1 Activités dans les pays étrangers**

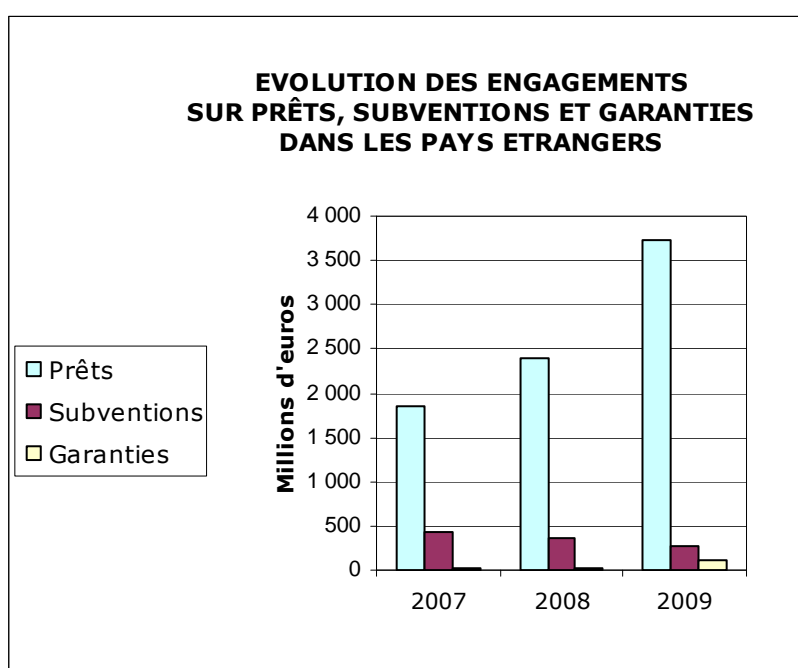
#### ✓ Volume global des engagements, des versements et des encours

Pour l'année 2009, les engagements de l'AFD dans les pays étrangers, sous la forme de prêts, de subventions, de participations et de garanties données, atteignent un montant de 4 119 M€, dont 3 732 M€ sous forme de prêts, 262 M€ sous forme de subventions (aides budgétaires globales et octrois sur ressources PPTTE inclus), 21 M€ sous forme de prise de participation et 104 M€ sous forme de garanties données dans le cadre du dispositif Ariz.

1/ Aide budgétaire spécifique accordée par la DGTPE et destinée à développer l'accessibilité des petites entreprises aux services financiers dans certains pays d'Afrique

L'évolution de l'activité de l'AFD au cours des trois dernières années peut être synthétisée comme suit (en millions d'euros) :

	2007	2008	2009	Écart 2009 / 2008	
				M€	%
<b>Prêts<sup>1</sup></b>					
Engagements	1 852	2 387	3 732	1 345	56 %
Versements	643	1 563	1 435	- 128	- 8 %
Restes à verser au 31/12	4 118	4 798	6 806	2 008	42 %
Encours au 31/12	7 005	7 810	7 306	- 504	- 6 %
<b>Subventions</b>					
Engagements	425	371	262	- 109	- 29 %
Versements	380	412	412	0	0 %
Restes à verser au 31/12	1 102	1 051	1 015	- 36	- 3 %
<b>Participations</b>					
Engagements	0	0	21	21	-
Encours	56	57	55	- 2	- 4 %
<b>Garanties données</b>					
Engagements	14	26	104	78	300 %
Encours (garanties signées)	111	63	149	86	137 %



Les engagements globaux dans les pays étrangers ont connu une très forte croissance en 2009 : + 1 335 M€ (soit + 48 % par rapport aux engagements 2008), principalement marquée par une très forte croissance des prêts non concessionnels (+ 854 M€) et concessionnels (+ 671 M€), représentant une croissance globale des prêts en activité courante de 72 % ;

Les versements effectués au cours de l'année 2009 s'élèvent à 1 851 M€ contre 1 975 M€ en 2008, soit une diminution de 124 M€ qui s'explique en grande partie par les décaissements importants sur les prêts d'ajustement structurel effectués en 2008 (427 M€ contre 98 M€ en 2009). À l'inverse, les versements sur prêts souverains et non souverains ont augmenté de 230 M€.

L'encours des prêts est en baisse par rapport à l'exercice antérieur (- 504 M€). Cette diminution nette est liée à deux événements significatifs :

- ✓ Une augmentation de l'encours en prêts souverains et non souverains aux risques de l'AFD de 897 M€.
- ✓ Une forte diminution de l'encours des prêts aux risques de l'Etat (- 1 401 M€) du fait principalement du traitement en Club de Paris de la dette de la Côte d'Ivoire.

1/ Les informations relatives aux prêts prennent en compte les prêts d'aide budgétaire globale. En revanche, ne sont pas comptabilisés les prêts de l'AFD à sa filiale Proparco.

✓ Répartition des engagements et des versements par type de concours

Les engagements et les versements de l'exercice, classés par types de concours, sont présentés ci-dessous :

En millions d'euros	ENGAGEMENTS				VERSEMENTS
	2007	2008	2009	% sur total en 2009	2009
<b>1- Activités courantes</b>	<b>1 779</b>	<b>2 348</b>	<b>3 977</b>	<b>97%</b>	<b>1 594</b>
Subventions	313	212	217	5%	253
Prêts souverains concessionnels	737	1 217	1 847	45%	835
<i>dont prêts avec concessionnalité directe</i>	737	1 092	1 247	30%	795
<i>dont prêts avec concessionnalité indirecte</i>	0	125	600	15%	40
Financements non souverains	729	919	1 912	46%	506
<i>dont prêts concessionnels</i>	635	595	635	15%	311
<i>dont prêts non concessionnels</i>	79	298	1 151	28%	195
<i>dont sous-participations à Proparco</i>	73	131	263	6%	98
<i>dont garanties</i>	14	26	104	3%	
<i>dont participations</i>	0	0	21	1%	
<b>2- Activités sur mandat spécifique</b>	<b>512</b>	<b>436</b>	<b>142</b>	<b>3%</b>	<b>256</b>
Subventions d'aide budgétaire globale (ABG)	26	24	43	1%	35
Prêts d'aide budgétaire globale - crédits-relais	375	277	98	2%	98
Subventions dans le cadre d'un mécanisme de conversion de dettes <sup>(1)</sup>	86	133	0	0%	124
Actions de mésofinance		2	2	0%	0
Autres	25	0	0	0%	0
<b>TOTAL ETATS ETRANGERS</b>	<b>2 291</b>	<b>2 784</b>	<b>4 119</b>	<b>100%</b>	<b>1 851</b>

1/ Y compris dans le cadre de l'initiative PPTE.

Les activités courantes

Les activités courantes de prêts et subventions augmentent fortement entre 2008 et 2009, à la fois en volume (3 851 M€ en 2009 contre 2 322 M€ en 2008) et en pourcentage de l'ensemble des engagements (94 % en 2009 contre 83 % en 2008).

L'évolution en 2009 de l'activité courante se caractérise par :

- une très forte hausse des engagements sous forme de prêts (3 634 M€ en 2009 contre 2 110 M€ en 2008), notamment les prêts non souverains non concessionnels (+ 854 M€) et les prêts souverains avec concessionnalité indirecte (+ 475 M€). L'activité courante de prêts représente en 2009, 88 % des engagements de l'AFD dans les pays étrangers, contre 76 % en 2008 ;
- une stabilité en volume des engagements sous forme de subventions (217 M€ en 2009 contre 212 M€ en 2008) qui conduit à une diminution de leur poids relatif par rapport au total des engagements (seulement 5 % en 2009 contre 8 % en 2008 et 14 % en 2007) ;
- une augmentation du volume d'engagement de garanties Ariz qui s'établit en 2009 à 104 M€ dont 54 M€ en garanties individuelles et 50 M€ en conventions de sous-participation en risques. Les engagements Ariz ont ainsi été multipliés par 4 par rapport à 2008 (26 M€). 99 % des engagements portent sur l'Afrique sub-saharienne. À fin 2009, l'encours en garanties données pour les pays étrangers s'élève à 149 M€ ;
- la valeur des participations de l'AFD dans les pays étrangers s'élève fin 2009 à 54,8 M€<sup>1</sup> (56,5 M€ à fin 2008). Par ailleurs, l'AFD s'est engagée, en 2009, à prendre une participation de 30 MUSD (21 M€) dans le fonds d'investissement agricole en Afrique (FIAA).

Les activités sur mandat spécifique :

Les opérations de conversion de dette par dons (Initiative PPTE)

Il n'y a eu aucun nouvel engagement sur ressources PPTE en 2009 (contre 133 M€ en 2008). Les montants utilisés au financement des projets s'établissent à 93 M€ (115 M€ en 2008).

En 2009, les échéances refinancées<sup>2</sup> s'élèvent à 124 M€ (137 M€ en 2008, 147 M€ en 2007).

1/ Il s'agit de la valeur d'acquisition en euro ou de la contre-valeur euro au 31/12/2009 des participations dans des sociétés installées à l'étranger

2/ Les pays éligibles à l'initiative PPTE reçoivent en subvention de l'AFD sur ressources de l'État français un montant équivalent au remboursement des échéances. Les sommes sont alors utilisées pour le financement de projets instruits et approuvés par l'AFD.

### L'aide budgétaire globale

Ces concours sont destinés à financer les programmes de redressement économique et financier des États. Le principe en est décidé par le Gouvernement français et les modalités font l'objet d'une étude conjointe par le ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Agence française de développement.

En 2009, les engagements en concours d'aide budgétaire sont constitués, d'une part, par des subventions pour 45 M€ (dont 2 M€ de mésofinance), d'autre part, par un prêt relais de 98 M€ octroyé à la République de Côte d'Ivoire, soit un total de 142 M€, contre 303 M€ en 2008.

#### ✓ Répartition géographique des engagements de l'AFD

Présentés par pays bénéficiaire, les engagements 2009 et 2008 s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Aide budgétaire globale		Prêts, subv. et part. activité courante		PPTE		Garanties données		Général	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
PAYS										
ALGERIE				0,5						0,5
EGYPTE			126,5	134,5					126,5	134,5
JORDANIE			0,4	147,0					0,4	147,0
LIBAN			0,6	0,4					0,6	0,4
MAROC			181,5	396,0					181,5	396,0
SYRIE				7,0						7,0
TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS			22,7	21,0					22,7	21,0
TUNISIE			124,9	91,4				2,0	124,9	93,4
TURQUIE			175,0	170,0					175,0	170,0
YEMEN				0,8						0,8
MULTIPAYS			10,8	0,5					10,8	0,5
<b>TOTAL MEDITERRANEE / MOYEN ORIENT</b>			<b>642,4</b>	<b>969,0</b>				<b>2,0</b>	<b>642,4</b>	<b>971,0</b>
ANGOLA			0,1						0,1	
BENIN	1,0		1,6	9,6				0,3	2,6	9,9
BURKINA FASO	4,0	19,5	20,7	40,5			0,8	10,6	25,5	70,6
BURUNDI	2,0			0,7					2,0	0,7
CAMEROUN		0,6	2,3	60,5	85,0		4,0	19,4	91,3	80,4
CAP VERT			10,0	10,4					10,0	10,4
COMORES		2,0	2,5	10,0					2,5	12,0
CONGO			1,5	36,0					1,5	36,0
COTE D'IVOIRE	177,3	97,5	0,5	0,8			3,2	25,8	180,9	124,1
DJIBOUTI			26,6				0,3	0,3	26,9	0,3
ETHIOPIE			46,6	30,0			0,3	0,4	46,9	30,4
GABON			55,0	16,2			0,1	0,6	55,1	16,8
GHANA	0,9		50,0	0,8	21,0			0,2	71,9	0,9
GUINEE			1,5	0,4				0,4	1,5	0,8
GUINEE BISSAU	2,0	3,0							2,0	3,0
KENYA			50,0	224,4				5,0	50,0	229,4
MADAGASCAR	1,5		3,0	14,7	26,6		7,4	9,1	38,5	23,9
MALI		6,5	0,9	25,9			0,4	7,2	1,3	39,5
MAURICE			41,5	230,0			2,2	1,4	43,7	231,4
MAURITANIE			1,1	75,6					1,1	75,6
MOZAMBIQUE			13,9	56,4				1,4	13,9	57,8
NAMIBIE				7,0						7,0
NIGER		5,0	15,0	11,4					15,0	16,4
NIGERIA			12,8						12,8	
OUGANDA								2,2		2,2
REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD			235,1	389,4			0,2		235,3	389,4
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE		2,0		0,6						2,6
RD CONGO			2,3	5,0			0,6		2,9	5,0
SAO - TOME			0,7						0,7	
SENEGAL			188,8	84,8			5,6	14,0	194,4	98,8
TANZANIE			1,0	30,5				0,4	1,0	30,9
TCHAD			11,0	11,0					11,0	11,0
TOGO	105,0	4,0	12,0	9,8				3,1	117,0	16,9
MULTIPAYS			50,0	155,5					50,0	155,5
<b>TOTAL AFRIQUE SUB SAHARIENNE</b>	<b>293,7</b>	<b>140,1</b>	<b>858,0</b>	<b>1 547,6</b>	<b>132,6</b>		<b>25,0</b>	<b>101,9</b>	<b>1 309,3</b>	<b>1 789,6</b>
BRESIL			134,0	133,3					134,0	133,3
COLOMBIE				100,0						100,0
HAITI	4,0	2,0	21,5	21,1			0,7		26,2	23,1
JAMAIQUE				16,0						16,0
MEXIQUE				185,0						185,0
REPUBLIQUE DOMINICAINE				17,8				0,3		18,1
SURINAM			41,3						41,3	
MULTIPAYS			2,8	1,0					2,8	1,0
<b>TOTAL AMERIQUE LATINE ET CARAIBES</b>	<b>4,0</b>	<b>2,0</b>	<b>199,5</b>	<b>474,2</b>			<b>0,7</b>	<b>0,3</b>	<b>204,2</b>	<b>476,5</b>
AFGHANISTAN			21,4	14,0					21,4	14,0
BANGLADESH							0,3		0,3	
CAMBODGE			19,6						19,6	
CHINE			224,6	120,0					224,6	120,0
INDE			38,6	133,6					38,6	133,6
INDONESIE			143,9	319,1					143,9	319,1
LAOS				17,2						17,2
PAKISTAN				57,3						57,3
PHILIPPINES				150,0						150,0
SRI LANKA			15,0	0,2					15,0	0,2
THAILANDE			38,7						38,7	
VANUATU				0,4						0,4
VIETNAM			115,3	62,5					115,3	62,5
MULTIPAYS			0,7	2,0					0,7	2,0
<b>TOTAL ASIE, PACIFIQUE</b>			<b>617,8</b>	<b>876,3</b>			<b>0,3</b>		<b>618,0</b>	<b>876,3</b>
INTER-ETATS	5,5		4,2	5,2					9,7	5,2
<b>TOTAL</b>	<b>303,2</b>	<b>142,1</b>	<b>2 321,8</b>	<b>3 872,3</b>	<b>132,6</b>		<b>26,0</b>	<b>104,2</b>	<b>2 783,6</b>	<b>4 118,7</b>

Les financements de l'AFD en faveur de l'Afrique subsaharienne ont augmenté de plus de 37 % (+ 87 % si l'on raisonne hors aide budgétaire globale et initiative PPTE), atteignant un volume de 1,8 milliard d'euros en 2009. L'Afrique au sud du Sahara demeure ainsi la zone prioritaire d'intervention de l'Agence, puisque les engagements dans cette zone représentent 43 % du total des engagements de l'AFD en 2009. La croissance des engagements est principalement tirée par les financements non concessionnels. Quant aux subventions, elles restent concentrées



sur les 14 pays pauvres prioritaires définis par le CICID de juin 2009<sup>1</sup> : 51 % du total des subventions octroyées en 2009 l'ont été dans ces pays, ce qui représente 68 % hors subventions affectées aux pays en crise.

L'activité dans les pays de la zone Asie Pacifique connaît également une croissance très importante, les engagements dans la zone passant de 618 M€ à 876 M€, essentiellement en Inde et en Indonésie (pays émergents, avec un mandat de protection des Biens Publics Mondiaux), ainsi qu'aux Philippines (pays à mandat croissance verte et solidaire).

Les engagements en faveur de la zone Méditerranée et Moyen-Orient atteignent 971 M€ en 2009, en augmentation de 51 % par rapport à 2008. En volume, le Maroc est le premier pays bénéficiaire des financements de l'AFD avec 396 M€ engagés en 2009.

La croissance des engagements en faveur de la zone Amérique Latine et Caraïbes est très forte en 2009, puisque les engagements ont plus que doublé sur cette zone depuis 2008 et atteignent 477 M€ en 2009 (contre 204 M€ en 2008). L'explication principale est l'ouverture du champ géographique à deux nouveaux pays à mandat de « croissance verte et solidaire », le Mexique et la Colombie, qui ont bénéficié de 285 M€ d'engagements en 2009.

Les pays de la zone franc ont bénéficié en 2009 de 12 % de l'ensemble de l'activité courante en prêts et subventions, contre 16 % en 2008. Cette zone regroupe 45 % des engagements en subventions, contre 30 % en 2008.

Les pays de la ZSP bénéficient toujours d'une part significative de l'aide en prêts, subventions et participations (51 % en 2009), même si leur part relative est inférieure à celle des années antérieures (58 % en 2008 et 70 % en 2007). Cette évolution souligne la montée en puissance de l'activité de financement de projets de l'AFD dans des pays émergents et récemment entrés dans son champ d'intervention. Ainsi, 20 % des engagements en prêts et subventions de 2009 concernent les pays pour lesquels l'AFD a un mandat Bien Publics Mondiaux. Quant aux pays à mandat croissance verte et solidaire, ils représentent 11 % de ces engagements en 2009 (contre seulement 1 % en 2008).

Enfin, la répartition de l'aide en prêts, subventions et participations en 2009 reste stable par rapport à 2008 : 31 % pour les pays les moins avancés et 69 % pour les pays à revenu intermédiaire.

#### ✓ Répartition sectorielle des engagements

La répartition des engagements de l'AFD en 2009 et 2008 par domaine d'intervention est la suivante :

*En millions d'euros*

<b>Classement par domaine d'intervention</b>	<b>2008</b>	<b>% du total 2008</b>	<b>2009</b>	<b>% du total 2009</b>	<b>Écart</b>
Infrastructures et développement urbain	732	26%	1 268	31%	536
Eau et assainissement	316	11%	531	13%	216
Agriculture et sécurité alimentaire	113	4%	208	5%	95
Éducation	122	4%	75	2%	-47
Environnement et ressources naturelles	634	23%	1 260	31%	626
Santé et lutte contre le sida	69	3%	129	3%	59
Secteur productif	298	11%	496	12%	198
Hors secteurs CICID	500	18%	152	4%	-348
<b>Total</b>	<b>2 784</b>	<b>100%</b>	<b>4 119</b>	<b>100%</b>	<b>1 335</b>

Les engagements en 2009 sont répartis entre 8 domaines d'intervention afin de suivre l'activité de l'AFD en fonction des secteurs de regroupement arrêtés par le CICID. Les pourcentages importants consacrés en 2008, et dans une moindre mesure en 2009, aux engagements hors secteurs CICID sont dus essentiellement aux prêts d'aide budgétaire globale (277 M€ en 2008 et 98 M€ en 2009).

Deux secteurs d'activité concentrent plus de 60 % des financements octroyés en 2009 : celui des infrastructures et du développement urbain qui représente 31 % de l'activité et qui reste un

1/ Liste nominative : Bénin, Burkina Faso, Comores, Ghana, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, RDC, Centrafrique, Sénégal, Tchad, Togo.



secteur d'intervention traditionnellement important pour l'Agence, et le secteur de l'environnement et des ressources naturelles dont la croissance s'accroît encore et qui couvre désormais également 31 % des engagements. Les projets financés dans ce domaine portent principalement sur la lutte contre le changement climatique.

Les évolutions notables par rapport à l'année précédente concernent principalement :

- ✓ L'augmentation des engagements en faveur du secteur productif (liée en partie au développement du mécanisme de garantie Ariz) qui représente, en 2009, 12 % des engagements de l'AFD ;
- ✓ La baisse des engagements qui se poursuit dans le secteur de l'éducation, l'un des principaux secteurs affectés par la diminution des ressources en subventions.

### 3.1.3.1.2 Activités dans l'Outre-mer

Pour l'année 2009, les engagements dans l'Outre-mer, qui s'élèvent à 441 M€, diminuent de 17 %, ainsi que les versements, qui diminuent de 16 % pour atteindre 356 M€ (423 M€ en 2008).

Les restes à verser croissent de 14 % et représentent un montant équivalent à une année d'engagement environ, soit 535 M€.

Enfin, l'encours de l'AFD dans les Collectivités d'Outre-mer en 2009 est globalement stable par rapport à l'encours à fin 2008.

#### Volume global des engagements, des versements et des encours

(Millions d'euros)	2007	2008	2009	Ecart 2009/2008	
<b>Engagements</b>	<b>349</b>	<b>533</b>	<b>441</b>	<b>-92</b>	<b>-17%</b>
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	221	348	251	-96	-28%
- Collectivités du Pacifique	128	185	190	5	3%
<b>Versements</b>	<b>374</b>	<b>423</b>	<b>356</b>	<b>-67</b>	<b>-16%</b>
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	255	242	247	6	2%
- Collectivités du Pacifique	120	181	109	-73	-40%
<b>Restes à verser au 31/12</b>	<b>451</b>	<b>469</b>	<b>535</b>	<b>66</b>	<b>14%</b>
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	304	344	332	-12	-4%
- Collectivités du Pacifique	147	125	204	78	62%
<b>Encours au 31/12</b>	<b>2 718</b>	<b>2 773</b>	<b>2 746</b>	<b>-27</b>	<b>-1%</b>
- DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon	1 561	1 585	1 613	28	2%
- Collectivités du Pacifique	1 157	1 189	1 134	-55	-5%

#### Suivi des engagements (en millions d'€)

Le volume des engagements de l'AFD dans l'Outre-mer, hors garanties, s'élève à 441 M€ en 2009. La majorité des concours (57 %, soit 251 M€) a été octroyée dans les départements d'Outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les produits concessionnels constituent 69 % des concours octroyés. Ils se décomposent en 226 M€ de prêts en PCL (prêts aux collectivités locales) contre 327 M€ en 2008 et 78 M€ de prêts aidés à l'investissement (refinancement bonifié d'établissements de crédit) contre 59 M€ en 2008. Les prêts PCL représentent 51 % du total de l'activité de prêts et dotations dans l'Outre-mer.

Dans le cadre de son activité de mandats de gestion et de représentation dans les Collectivités d'Outre-mer, l'AFD gère, pour le compte du Crédit foncier de France, un portefeuille de 66 M€ à fin 2009 (contre 82 M€ en 2008). Au titre de l'activité de représentation d'Oseo, 322 M€ d'autorisations ont été octroyés en 2009, contre 283 M€ en 2008.

- ✓ Les engagements pour les activités de prêts, de dotations et de garanties données pour compte propre se composent comme suit :

	ENGAGEMENTS			ECART 2009 / 2008	
	2007	2008	2009	M€	%
<b>Activités de prêts et dotations <sup>(1)</sup></b>	<b>349</b>	<b>533</b>	<b>441</b>	<b>-92</b>	<b>-17%</b>
Prêts au secteur public	265	385	347	-38	-10%
<i>prêts bonifiés aux collectivités locales (PCL)</i>	242	327	226	-101	-31%
<i>prêts à conditions de marché</i>	22	58	121	63	108%
Financement du secteur privé	84	141	93	-48	-34%
<i>prêts concessionnels (PAI)</i>	35	59	78	19	32%
<i>refinancement secteur bancaire</i>	40	52	15	-37	-71%
<i>autres <sup>(2)</sup></i>	9	30		-30	ns
Dotations (capital investissement, fonds de garantie, microfinance...)		7	1	-6	-85%
<b>Garanties</b>	<b>118</b>	<b>84</b>	<b>117</b>	<b>34</b>	<b>40%</b>
Fonds DOM	115	81	76	-5	-6%
Fonds de garantie Mayotte et SPM	3	3	2	-1	-20%
Garanties plan de relance PME	0	0	39	39	ns
<b>TOTAL OUTRE MER</b>	<b>466</b>	<b>617</b>	<b>558</b>	<b>-58</b>	<b>-9%</b>

1/ En 2008, 6 M€ de dotation en capital investissement à la Réunion, ainsi que 0,5 M€ de dotation au fonds de garantie de Mayotte ont été rajoutés dans le tableau dans un souci d'harmonisation des données.

2/ Contribution au mécanisme de lissage du prix des carburants en Guyane pour un montant de 30 M€ en 2008.

Détail des prêts et dotations par géographie	ENGAGEMENTS			ECART 2009 / 2008	
	2007	2008	2009	M€	%
<b>DOM et collectivités de Mayotte et St Pierre et Miquelon</b>	<b>221</b>	<b>348</b>	<b>251</b>	<b>-96</b>	<b>-28%</b>
Guadeloupe	77	60	40	-20	-33%
Guyane	27	96	38	-58	-60%
Martinique	61	75	45	-31	-41%
Réunion	51	100	97	-2	-2%
Mayotte	2	13	23	9	69%
St-Pierre & Miquelon	4	4	3	-1	-28%
Multipays DOM	0	0	6	6	ns
<b>Collectivités du Pacifique</b>	<b>128</b>	<b>185</b>	<b>190</b>	<b>5</b>	<b>3%</b>
Nouvelle Calédonie	62	54	144	91	169%
Polynésie française	66	131	45	-86	-65%
	<b>349</b>	<b>533</b>	<b>441</b>	<b>-92</b>	<b>-17%</b>

### 3.1.3.1.3 Financement des activités en 2009

Les activités de prêts et de subventions de l'AFD sont financées par des ressources de nature différente.

En ce qui concerne les activités pour compte propre de l'AFD, il existe trois grands modes de financement :

- ✓ Les ressources budgétaires :

Les ressources bonifiées par le Trésor : le régime antérieur de bonification des emprunts a été remplacé par un régime de bonification sur prêts, en premier lieu dans l'Outre-mer, pour les prêts octroyés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, puis dans les pays étrangers pour les prêts octroyés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les subventions reçues de l'État.

- ✓ Les emprunts auprès du Trésor : l'AFD contracte auprès du Trésor des emprunts d'une durée de 30 ans.
- ✓ Les ressources à conditions de marché : l'AFD lève des emprunts obligataires sur les marchés financiers, sans intervention de l'État, ou utilise ses propres disponibilités.

Les versements réalisés par l'AFD sur ses concours pour compte propre (prêts et subventions) se répartissent comme suit par nature de ressource utilisée<sup>1</sup> :

<b>Activités pour compte propre de l'AFD</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
1. Ressources de marché bonifiées par l'État	703,00	858,00	1 073,00
2. Ressources budgétaires (dons)	380,00	413,00	412,00
3. Emprunts auprès du Trésor	84,00	139,00	114,00
4. Ressources à conditions de marché	231,00	990,00	611,00
Versements sur prêts & subventions de l'AFD (cours 31/12 en M€)	1 398,00	2 400,00	2 210,00

L'AFD a émis pour le financement de ses activités en 2009 quatre emprunts obligataires pour compte propre sous forme d'émission publique, pour un montant total de 1 645 M€ (dont 2 emprunts sur le marché du dollar US, deux opérations en Baht thaïlandais).

De plus, l'AFD a mené deux opérations sous forme de placements privés en euros et en francs suisses pour un montant total de 137 M€.

D'autre part, deux emprunts obligataires publics de 500 M€ et 200 M€ émis en 2009 ont été affectés au financement des opérations FMI en cours (Facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance).

Enfin, les emprunts auprès du Trésor ont également été mobilisés à hauteur de 159 M€ (contre 112 M€ en 2008).

### **3.1.3.2 Les autres activités**

#### **3.1.3.2.1 Les activités pour compte de tiers**

Selon l'article R516-7 du Code monétaire et financier relatif aux statuts de l'AFD, l'Agence gère pour le compte de l'État et aux risques de celui-ci des opérations financées sur le budget de l'État. Les termes de ces opérations font l'objet de conventions spécifiques avec les ministères concernés. Par ailleurs, selon l'article R516-8, l'AFD est autorisée à effectuer des activités pour le compte d'autres tiers (Communauté européenne, institutions ou organismes internationaux...). La rémunération de l'AFD est généralement calculée sur la base de commissions assises sur l'activité.

Les activités pour compte de tiers réalisées par l'Agence peuvent se décliner ainsi :

✓ **Activités de payeur** : Fonds de solidarité prioritaire (MAEE), Fonds européen de développement (FED).

✓ **Activités de gestion déléguée de prêts ou subventions** :

**Activité récurrente** : Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), programmes de coopération déléguée (MAEE), Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), Caisse d'investissement des départements d'Outre-mer (CIDOM), délégation de crédits de la Commission Européenne, projets en cofinancement (KfW, DFID, Coopération Suisse). L'AFD gère également le Fonds de solidarité pour le développement (FSD), alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion, affecté à la facilité internationale d'achats de médicaments (UnitAid). L'AFD porte, pour le compte de l'État, l'engagement français dans la facilité financière internationale pour la vaccination (IFFim). Enfin, depuis 2008, l'AFD a mis en place pour le compte de l'État différentes opérations ayant trait aux migrations suite à la signature d'une convention-cadre de partenariat avec le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS).

**Nouvelles activités conclues au cours de l'année 2009** : une convention a été signée en février 2009 entre l'État et l'AFD pour permettre l'instruction par l'AFD des projets d'appuis aux initiatives des ONG pour le compte et aux risques de l'État, ainsi que le suivi des projets

1/ Cette répartition est basée sur le modèle théorique d'adossement de ressources.

octroyés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 par le MAEE. Par ailleurs, l'AFD a octroyé en 2009, pour le compte de l'État, un prêt très concessionnel dans le cadre de la contribution de la France au fonds climat de la Banque Mondiale d'un montant de 203 M€.

- ✓ **Activité de gestion de fonds de garantie** : fonds de garantie Maroc (FGM), FASEP garantie, fonds de garantie malgache, fonds de garantie habitat dans l'Outre-mer.
- ✓ Gestion de la contribution de la France à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la croissance (FRPC) et à la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE) du FMI.

### 3.1.3.2 Production intellectuelle

#### Les prestations de conseil et la production intellectuelle

Les activités de production intellectuelle (production de connaissance, de capitalisation, de formation et de transfert de savoirs) constituent un élément important du Plan d'orientation stratégique 2007-2011 de l'AFD, et représentent environ 15 % des frais généraux de l'AFD en 2009 (comme en 2008).

L'activité de production intellectuelle (travaux de réflexion, d'évaluation et de recherche) est l'un des métiers majeurs de l'AFD aux côtés de son activité de financement des opérations en faveur du développement. Outre les réalisations tangibles — productions académiques et évènementielles (cf. infra) — cette activité génère des impacts significatifs de divers ordres : (i) elle ancre la recherche et la mesure des résultats sur des travaux analytiques reposant sur une meilleure connaissance structurelle et macroéconomique des pays d'intervention ; (ii) elle permet de formaliser et transmettre l'expérience opérationnelle de l'AFD ; (iii) enfin, en appui aux tutelles de l'Agence, elle positionne celle-ci en force de proposition sur les thématiques opérationnelles de l'APD.

L'année 2009 aura été marquée, à nouveau, par une expansion notable de l'activité de production intellectuelle de l'Agence matérialisée par :

- ✓ L'organisation de séminaires et de conférences de haut niveau, d'ampleur internationale dont à titre d'exemples : la 7<sup>e</sup> conférence organisée conjointement avec le réseau « *European Development Research Network (EUDN)* », qui a mobilisé près d'un millier de personnes sur le thème « Crise de la globalisation : un monde en recomposition ? » ou le séminaire sur le « *fonctionnement de l'institution scolaire et la mesure de la qualité de l'éducation* », qui a rassemblé une trentaine d'experts et d'universitaires autour des problématiques d'évaluation d'impact en matière d'éducation et de production de connaissances, en particulier en Afrique ou enfin le 5<sup>e</sup> *Symposium mondial de recherche urbaine*, organisé à Marseille de façon conjointe avec le MEEDAT et la Banque mondiale, qui a réuni quelque six cents chercheurs, opérateurs et décideurs venant de 82 pays autour du thème « Les villes face au changement climatique : répondre à un agenda urgent ».
- ✓ Les études et publications, avec la parution en 2009 de 26 *documents de travail*, 9 *notes et documents*, de multiples *documents de stratégie et de communication*, 16 *rapports d'évaluation et de capitalisation* et la production de deux périodiques que sont le rapport annuel sur le développement durable *Regards sur la terre*, conjointement élaboré avec l'IDDRI et la revue trimestrielle *Afrique contemporaine*.
- ✓ Le développement des partenariats et l'animation de réseaux : l'année 2009 a vu la confirmation du partenariat engagé avec l'École d'Économie de Paris (EEP). On peut mentionner, également, les travaux de recherche menés avec la Banque mondiale sur le sujet Migrations.

Au total, l'expansion des activités de production intellectuelle de l'AFD et l'amélioration des conditions de son exercice contribuent à intégrer toujours plus ce métier dans les stratégies opérationnelles et générales de l'Agence. Une nouvelle typologie a été mise en place fin 2009 afin de suivre au mieux chacun des axes de ce métier : production intellectuelle (PI) de recherche ou universitaire, PI politique publique, PI opérationnelle, PI renforcement des capacités, PI dialogues institutionnels.

#### Formation : le Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB)

Le CEFEB est le département de formation du Groupe AFD et, à ce titre, a pour vocation de mettre en œuvre la politique de renforcement des capacités et de formation du groupe à destination de ses partenaires du Nord et du Sud. Il constitue également l'instrument privilégié de formation interne et d'intégration pour l'ensemble du personnel du siège et du réseau.

L'enseignement du CEFEB est destiné aux cadres d'organismes financiers, aux responsables d'entreprises publiques ou privées, à des fonctionnaires des services économiques et financiers des administrations, à des agents des collectivités locales et à des responsables de projets en milieu urbain ou rural.

Les actions du CEFEB reposent sur trois piliers :

- ✓ les formations de longue durée du type Master (2 masters professionnels, habilités LMD et co-délivrés par l'Université d'Auvergne : MOPP et master développement durable) ;
- ✓ les séminaires spécialisés pour des acteurs du Sud et du Nord sur des thèmes majeurs traités par l'AFD ;
- ✓ la formation et l'intégration interne de l'APD.

Au total, le CEFEB a organisé, en 2009, 71 actions de formation et 41 séminaires, encadré 1 502 stagiaires et réalisé, au total, 10 486 jours-auditeurs.

#### **3.1.4 Activités de Proparco**

À l'origine institution de capital risque créée en 1977, avec l'AFD alors unique actionnaire, Proparco a été transformée en société financière en 1990. À ce jour, Proparco est une Institution financière de développement, dont le capital d'un montant de 420,0 M€ est réparti entre l'AFD à hauteur de 59 % et 41 % autres actionnaires privés (26 % organismes financiers français, 11 % organismes financiers internationaux, 3 % investisseurs et 1 % fonds et fondations éthiques).

La mission de Proparco est de catalyser les investissements privés dans les pays en développement en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des Objectifs du millénaire (OMD). Proparco finance des opérations économiquement viables, socialement équitables, soutenables sur le plan environnemental et financièrement rentables. Sa stratégie sectorielle, adaptée au niveau de développement des pays, se concentre sur le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement. Depuis 2009, la zone d'intervention de Proparco s'étend à l'ensemble des pays en développement au sens du CAD de l'OCDE et couvre un champ géographique allant des grands pays émergents aux pays les plus pauvres, notamment en Afrique, avec un degré élevé d'exigence en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (cf. § 4.2). Proparco propose une palette complète d'instruments financiers permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs privés dans les pays en développement (prêts, fonds propres, garanties et ingénierie financière).

Les octrois nets de Proparco en 2009, d'un montant de 786,2 M€, se décomposent de la façon suivante :

- ✓ des opérations de prêts et de quasi-fonds propres (crédits en comptes courants d'actionnaires, souscriptions d'obligations convertibles, octrois de prêts subordonnés et de prêts participatifs) pour un montant de 674,7 M€ (552,7 M€ en 2008) ;
- ✓ des participations en fonds propres, à hauteur de 111,5 M€ (99,0 M€ en 2008).

Aucune opération en garantie n'a été octroyée en 2009.

## Engagements nets :

En millions d'euros

Pays	Prêts		Fonds propres Proparco		Garanties	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Bénin			0,1			
Côte d'Ivoire						
Multi-pays A	13,2		8,5			
Nigeria	9,1	17,8				
Sénégal	19,8	10,2				
Togo		20,0				
<b>Afrique de l'ouest</b>	<b>42,1</b>	<b>48,0</b>	<b>8,6</b>	-	-	-
Cameroun				2,3		
Djibouti	17,8					
Kenya	40,2		1,1	5,5		
Ouganda	1,9	29,9				
RDC			1,4			
Soudan						
Tanzanie	25,6			3,2		
Tchad		9,1				
Multi-pays C			9,4			
<b>Afrique centrale &amp; de l'est</b>	<b>85,5</b>	<b>39,0</b>	<b>11,9</b>	<b>11,0</b>	-	-
Afrique du Sud	57,5	61,9		1,1		
Mozambique	6,9		2,4			
Namibie		20,9				
Zambie	11,8					
<b>Afrique australe</b>	<b>76,2</b>	<b>82,8</b>	<b>2,4</b>	<b>1,1</b>	-	-
<b>Multi pays Afrique subsaharienne</b>	<b>26,0</b>	<b>53,5</b>	<b>5,1</b>	<b>38,9</b>		
Madagascar						
Maurice		4,5				
<b>Océan Indien</b>	-	<b>4,5</b>	-	-	-	-
Algérie				2,0	6,8	
Egypte		13,0		2,2		
Jordanie		45,1				
Liban		15,0	7,3	10,5		
Maroc	30,0			3,1		
Syrie		14,0				
Tunisie	42,9		0,4	2,7		
Turquie	25,0	61,5				
Multi-pays Maghreb			23,2			
<b>Maghreb &amp; Méditerranée</b>	<b>97,9</b>	<b>148,6</b>	<b>30,9</b>	<b>20,5</b>	<b>6,8</b>	-
Afghanistan	6,4					
Cambodge		12,4		3,8		
Chine	21,8	8,7	12,7			
Inde	38,6	41,7		7,0		
Indonésie	19,2	14,2				
Laos		18,4				
Multi-pays Asie	5,1		12,7	7,5		
Pakistan		9,8				
Sri Lanka		10,0				
Vietnam	27,2	16,3	9,6			
<b>Asie &amp; Chine</b>	<b>118,3</b>	<b>131,5</b>	<b>35,0</b>	<b>18,3</b>	-	-
Brésil	40,0	58,8				
Guatemala		9,9				
Jamaïque		17,8		1,7		
Rép. Dominicaine	3,6	50,4				
<b>Amérique Latine Caraïbes</b>	<b>43,6</b>	<b>136,9</b>	-	<b>1,7</b>	-	-
Nouvelle-Calédonie	20,0	15,0				
Polynésie française	40,0	15,0				
Multi-pays DOM			5,0			
<b>Collectivités d'Outre-mer</b>	<b>60,0</b>	<b>30,0</b>	<b>5,0</b>	-	-	-
Multi-pays	3,1		0,1	20,0		
<b>Multi-pays</b>	<b>3,1</b>	-	<b>0,1</b>	<b>20,0</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>552,7</b>	<b>674,7</b>	<b>99,0</b>	<b>111,5</b>	<b>6,8</b>	-

Les décisions d'octroi de prêts (hors multi-pays) ont concerné vingt-cinq pays, aux premiers rangs desquels figurent : la Jordanie, le Brésil, la Turquie, l'Inde, l'Afrique du Sud et la République Dominicaine. Proparco a également octroyé des prêts à deux collectivités d'Outre-mer.

Sur cette activité de prêts, les établissements bancaires et financiers ont reçu 42 % du total des octrois nets de l'année. Ils portent principalement sur le refinancement des opérations dans les secteurs éligibles au titre des Biens Publics Mondiaux des bénéficiaires, sur le financement de leur stratégie de croissance, sur leur financement à long terme ou sur le renforcement de leurs fonds propres. Les prêts directs aux sociétés ont bénéficié aux secteurs des infrastructures et des mines à hauteur de 42 % des octrois nets de l'année, en forte hausse par rapport à 2008, notamment grâce à deux projets d'envergure au Moyen-Orient ainsi qu'à la participation à un programme de Debt Pool mené par la SFI au profit de l'Afrique subsaharienne. Enfin, les prêts aux activités industrielles, commerciales et de services ont représenté 16 % des octrois de 2009.

### **3.1.5 Activités des autres filiales**

#### **Fisea**

Fisea fait son entrée en 2009 dans le périmètre du groupe AFD.

Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par actions simplifiées, dotée d'un capital de 60 M€, est détenue à 100,00 % par l'AFD, Proparco détenant une seule action. Au 31 décembre 2009, le capital a été libéré à hauteur de 50 %, soit un versement par l'AFD de 30 M€.

Les engagements de Fisea en 2009 s'élèvent à 62,3 M€, constitués de participations principalement dans les secteurs agroalimentaires (30 % des engagements), bancaire et marchés financiers (33 %), microfinance (26 %) et PME dans divers secteurs (11 %). Les investissements de Fisea se font directement (21 %), indirectement au travers de participation dans des fonds d'investissements (76 %) ou par des prêts subordonnés (3 %).

#### **TR Propasia**

TR Propasia est une structure détenue à 100 % par Proparco chargée d'investir en Asie dans des fonds à 70 % et en direct pour 30 % (dans les pays et secteurs d'intervention de Proparco) en co-investissement avec TR Capital, les deux fonds étant gérés par la même société de gestion. En 2009, deux investissements de 2 MUSD chacun ont été réalisés dans des fonds : l'un en Chine (Énergie propre/santé) et l'autre en Inde (Énergie propre/ santé/micro-finance).

#### **Sogefom**

La Sogefom, Société de gestion des fonds de garantie Outre-mer, apporte des garanties partielles à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités du Pacifique. Elle vise en particulier à soutenir l'artisanat et les PME des différents secteurs économiques.

L'AFD assure la gestion de la Sogefom dans le cadre d'une convention réglementée.

En 2009, la Sogefom a accordé 513 garanties (contre 354 en 2008) représentant un montant d'engagement d'environ 26 M€ (contre 24 M€ en 2008). Au 31 décembre 2009, le montant global des engagements hors bilan de la Société s'élève à 74,9 M€ contre 67,4 M€ au 31 décembre 2008.

#### **Soderag**

La Soderag est une société de développement régional dont l'AFD a pris le contrôle en 1995, à la demande de ses tutelles. L'ampleur des pertes constatées et l'absence de perspectives de la Soderag ont conduit à sa mise en liquidation en juillet 1998. L'AFD, qui en a repris le passif, exerce la fonction de liquidateur amiable de la société. L'encours des avances de trésorerie faites par l'AFD à cette filiale s'élève à 116 M€, déprécié intégralement dans les comptes sociaux de l'AFD.

#### **Socredo**

Banque généraliste à réseau (26 agences), la Banque Socredo contribue de manière déterminante au développement de la Polynésie française depuis 1959. Son action touche l'ensemble des secteurs économiques et plus particulièrement plusieurs filières structurantes comme le secteur de

la mer et le tourisme. De même, elle s'est particulièrement impliquée dans le transport maritime à destination des archipels éloignés (Tuamotu, Marquises, Australes), dans le transport aérien en tant qu'actionnaire des compagnies aérienne Air Tahiti et ATN (Air Tahiti Nui) ainsi que dans le secteur de l'accession à la propriété individuelle.

Depuis de très nombreuses années, la Banque Socredo est le premier établissement bancaire de la place de Papeete avec 46,1 % de part de marché pour les crédits et 41,8 % pour la collecte des dépôts au 31 décembre 2009.

En complément de son activité bancaire, la Socredo dispose de 4 filiales (i) l'OSB (Océanienne de services bancaires / métier de la monétique), l'ODI (l'Océanienne d'Industrie / métiers du traitement du chèque et de l'édition), l'Ofina (Océanienne de financement / métiers de l'acquisition de flux et d'émission pour le Pacifique français de carte American Express), et enfin l'OCA (Océanienne de centre d'appel). L'ensemble du « Groupe Socredo » représente au 31 décembre 2009 un effectif de 714 personnes dont 574 pour la Socredo elle-même et 140 salariés pour les filiales.

Le groupe AFD a approuvé en 2009 l'octroi d'un concours de 30 millions d'euros (ligne de refinancement de 15 millions d'euros de la part de l'AFD, 15 millions de la part de la Proparco) à la Socredo pour le financement de son activité.

### **Sociétés immobilières**

Le Groupe AFD est présent à plusieurs titres dans l'Outre-mer en matière d'habitat social :

- ✓ la promotion et la construction immobilière ainsi que la gestion du parc locatif au travers de sept sociétés immobilières dans lesquelles l'AFD détient des participations,
- ✓ le financement du logement par le biais de sa filiale bancaire Socredo,
- ✓ l'octroi des prêts directs à certaines sociétés pour le financement de leur programme de construction.

Le patrimoine locatif géré par ces sociétés représentait à fin 2009 plus de 64 000 logements et 1 380 commerces générant un chiffre d'affaires locatif de 295 M€. Ces sociétés contribuent significativement à la production de logements dans l'Outre-mer en mettant en chantier en 2009 plus de 4 300 logements locatifs et accession et en livrant chaque année de l'ordre de 2 000 logements locatifs et 300 à 400 logements en accession à la propriété.

Pour 2010 dans le cadre du plan de relance du logement en Outre-mer, se sont plus de 7 000 logements qui seront lancés et plus de 3 600 logements qui seront livrés.

Deux sociétés immobilières sont consolidées par mise en équivalence compte tenu de l'influence que l'AFD y exerce : la SIC (Nouvelle-Calédonie) et la S.I. MAR (Martinique).

### **3.1.6 Renseignements sur les filiales**

Les informations ci-après (données sociales en normes comptables françaises) présentent les principales données relatives aux filiales intégrées globalement ou proportionnellement dans les comptes de l'AFD.

#### **Proparco (Société de Promotion et de participation pour la coopération économique)**

Objet :	Promouvoir des projets de développement, prendre des participations, consentir des prêts dans la zone de compétence de l'AFD
Forme juridique :	Société anonyme (Société financière)
Siège social :	151 rue Saint-Honoré, 75001 Paris
Capital :	420 048 000 EUR
Part détenue par l'AFD :	59,49 %
Co-actionnaires :	Établissements de crédit français (26,01 %), entreprises françaises (3,79 %), établissements financiers internationaux (11,16 %)
Total du bilan :	1 984,6 M€
Total situation nette :	524,7 M€
Participations :	253,4 M€
Encours des prêts :	1 419,9 M€
Produit net bancaire :	51,6 M€



**Sogefom (Société de Gestion des fonds de garanties d’Outre-mer)**

Objet :	Apporter une garantie partielle à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit intervenant Outre-mer ayant souscrit une part de son capital
Forme juridique :	Société anonyme
Siège social :	5 rue Roland-Barthes à Paris 12
Capital :	1 067 328 EUR
Part détenue par l’AFD :	58,69 %
Co-actionnaires :	10 établissements de crédit (41,31 %) dont BCI (3,76 %) Socredo (3,76 %), Banque de Polynésie (7,51 %),
Total du bilan :	40,7 M€
Total situation nette :	16,3 M€
Encours des prêts :	N/S
Produit net bancaire :	1,9 M€

**Soderag (Société de développement régional Antilles-Guyane)**

Objet :	Consentir des crédits et prendre des participations pour le développement de la région Antilles-Guyane
Forme juridique :	Société anonyme en liquidation (SDR)
Siège social :	Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)
Capital :	5 576 859 EUR
Part détenue par l’AFD :	100,00 %
Co-actionnaires :	aucun
Total du bilan :	7,5 M€
Total situation nette :	- 122,4 M€
Encours des prêts :	N/S
Produit net bancaire :	0,1 M€

**Fisea (Fonds d’investissement et de soutien aux entreprises en Afrique)**

Objet :	Favoriser la croissance des PME africaines.
Forme juridique :	Société par actions simplifiée
Siège social :	Paris
Capital :	60 000 000 EUR
Part détenue par l’AFD :	100,00 %
Co-actionnaires :	Proparco détient 1 action Fisea
Total du bilan :	81,1 M€
Total situation nette :	55 M€
Encours des prêts :	N/S
Participations :	26,6 M€
Produit net bancaire :	-4,8 M€

**TR Propasia (Partenariat stratégique pour une plateforme d’investissement Asiatique)**

Objet :	Créer une plateforme d’investissement régionale
Forme juridique :	Société anonyme
Siège social :	Hong Kong
Capital :	7 075 013 EUR
Part détenue par l’AFD :	59,49 %
Co-actionnaires :	Propasia est détenue à 100 % par Proparco
Total du bilan :	6,9 M€
Total situation nette :	6,9 M€
Encours des prêts :	N/S
Participations :	0,2 M€
Produit net bancaire :	0,1 M€

### 3.2. Présentation des comptes consolidés

L'analyse ci-dessous vise à donner une vision globale et économique de l'évolution du Groupe AFD, par types d'activités, à partir des données comptables consolidées.

L'évolution détaillée des comptes est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

#### 3.2.1 Bilan consolidé

Le total du bilan s'élève en 2009 à 13 991 M€ contre 13 691 M€ en 2008.

#### L'ACTIF

L'encours net des **prêts du Groupe AFD** s'élève à 11 007 M€<sup>1</sup> au 31 décembre 2009 (79 % du total bilan), en diminution de 202 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit - 1,8 %. Cette diminution de l'encours net est liée à l'impact du traitement de dette en Club de Paris de la Côte d'Ivoire (- 1,4 Mds €) compensée principalement par l'augmentation de l'activité.

L'encours brut s'établit à 11 432 M€, en baisse de 189 M€ par rapport à 2008 (- 1,6 %).

Cette diminution de l'encours brut consolidé s'explique par :

- ✓ la diminution importante des prêts aux risques de l'État sur cette zone (- 1 400 M€), expliquée par le traitement de dette en Club de Paris de la Côte d'Ivoire ;
- ✓ l'augmentation importante des prêts aux risques du groupe sur la zone pays étrangers (+ 1 279 M€) et la stabilité des encours de prêts dans l'Outre-mer (- 42 M€, soit - 1,4 %).

L'encours brut se répartit de la manière suivante :

en millions d'€	2008		2009	
	Montant		Montant	
<b>- Prêts aux risques du groupe AFD</b>	<b>8 429,8</b>	<b>70 %</b>	<b>9 666,5</b>	<b>85%</b>
Dont Pays étrangers	5 372,3	42 %	6 651,2	58%
<i>Souverains</i>	3 148,0	25 %	3 599,9	31%
<i>Non Souverains</i>	2 224,2	16 %	3 051,2	27%
Dont Collectivités Outre-mer	3 057,5	28 %	3 015,4	26%
<b>- Prêts au risque État</b>	<b>3 145,2</b>	<b>30 %</b>	<b>1 745,1</b>	<b>15%</b>
<i>Prêts garantis par l'État</i>	2 573,1	24 %	1 264,6	11%
<i>Prêts remis par l'État</i>	572,1	6 %	480,5	4%
<b>- Autres encours de Prêts</b>	45,8	0 %	20,7	0%
<b>Total Encours brut</b>	<b>11 620,8</b>		<b>11 432,3</b>	

L'encours de prêts en risque de 9 667 M€ est couvert par des dépréciations d'actif et des provisions de passif dont le montant s'élève à 852 M€, soit un taux de couverture de 9 % (10 % en 2008). Sur cet encours en risque, l'encours douteux représente 606 M€ couvert par des dépréciations et provisions à hauteur de 390 M€, soit un taux de couverture de 64 % (60 % en 2008).

en millions d'€	Encours	Dépréciations et provisions
<b>Pays étrangers</b>		
Souverains	3 599,9	432,4
<i>dont douteux</i>	194,5	90,6
Non souverains	3 051,2	409,0
<i>dont douteux</i>	388,8	289,4
<b>Outre-mer</b>		
Non souverains	3 015,4	10,2
<i>dont douteux</i>	22,8	10,2
<b>Total</b>	<b>9 666,5</b>	<b>851,5</b>
<i>dont douteux</i>	606,1	390,2

1/ Cf. annexe 4 aux comptes consolidés.

Le portefeuille d'investissement correspond aux placements moyen et long termes. Son montant reste stable en 2008 à 654 M€ (582 M€ en 2008).

Les autres postes de l'actif s'élèvent à 2 329 M€ au total en 2009 contre 1 899 M€ en 2008 et représentent moins de 17 % du total de l'actif ; ils intègrent les éléments suivants :

- ✓ les écarts de réévaluation de portefeuille couvert en taux pour 66 M€,
- ✓ les actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 82 M€ contre 97 M€ en 2008,
- ✓ les instruments financiers dérivés de couverture pour 416 M€ contre 415 M€ en 2008,
- ✓ les participations au coût et mises en équivalences pour 470 M€,
- ✓ la trésorerie court-terme pour 1 028 M€<sup>1</sup> (705 M€ en 2008),
- ✓ les immobilisations, comptes de régularisation et autres actifs pour 267 M€ (238 M€ en 2008).

### **LE PASSIF**

Les **emprunts** du groupe AFD représentent un total de 9 447 M€<sup>2</sup> en 2009 et se composent des éléments suivants :

- ✓ l'encours des **emprunts de marché** s'élève au 31 décembre 2009 à 6 932 M€ au 31 décembre 2009 contre 5 713 M€ à fin 2008 ;
- ✓ l'encours des **emprunts auprès du Trésor** s'établit à 2 515 M€ contre 2 453 M€ en 2008. Il comprend 408 M€ de dette senior et 2 107 M€ de dette subordonnée.

La contribution des différentes sociétés du groupe à la situation nette hors intérêts minoritaires est la suivante (en millions d'euros) :

	2008	2009	Variation
<b>AFD</b>	<b>2 407,0</b>	<b>2 465,9</b>	<b>59,8</b>
Proparco	51,2	78,1	26,9
Socredo	86,3	86,7	0,4
Soderag	-128,4	-128,3	0,1
Autres filiales	64,7	56,5	-8,2
<b>Total</b>	<b>2 480,8</b>	<b>2 558,9</b>	<b>78,1</b>

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 180 M€ au 31 décembre 2009, contre 137 M€ au 31 décembre 2008.

Les **fonds propres** établis conformément au règlement C.R.B.F. 90-02 s'élèvent à 4 711 M€ au 31 décembre 2009 contre 4 512 M€ à fin 2008.

Les dividendes versés par l'AFD société mère à l'État français sur les trois derniers exercices se répartissent ainsi (en milliers d'euros) :

	2007	2008	2009
Dividende versé	247 799	288 515	167 170

Les autres postes du passifs s'élèvent à 1 804 M€ en 2009 :

- ✓ les fond gérés et avances de l'État pour 418 M€ contre 1 324 M€ en 2008,
- ✓ les provisions pour 483 M€ (464 M€ en 2008),
- ✓ les passifs financiers à la juste valeur par résultat pour 37 M€, sans évolution par rapport à 2008,
- ✓ les instruments dérivés de couverture pour 425 M€ (312 M€ en 2008),
- ✓ les comptes courants et les comptes de régularisation et autres passifs pour 442 M€ (771 M€ en 2008). Les autres passifs comprennent 2 M€ de dettes fournisseurs. Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, figurent ci-après les échéances des dettes fournisseurs au 31 décembre 2009 : 1,8 M€ de 0 à 30 jours et 0,2 M€ de 31 à 60 jours.

1/ La trésorerie court terme inclut au 31 décembre 2009 les placements en certificats de dépôt pour 410 M€, en bons du Trésor à intérêt annuel (BTAN) pour 74 M€ ainsi que d'autres titres (OPCVM, obligations convertibles) pour 51 M€.

2/ Les emprunts correspondent aux postes « dettes représentées par un titre » (6 055 M€), « dettes subordonnées » (2 904 M€), « emprunts auprès du Trésor » (408 M€), « dettes envers les établissements de crédit » (88 M€) et « dettes envers la clientèle » (5 M€) diminués des « comptes courants » (12 M€)

### 3.2.2 Compte de résultat consolidé

Les principaux soldes intermédiaires évoluent ainsi entre 2008 et 2009 (en millions d'euros) :

	2008	2009	Variation
<b>Produit net bancaire</b>	<b>358,4</b>	<b>500,2</b>	<b>141,8</b>
Résultat brut d'exploitation	153,2	259,5	106,3
Coût du risque	15,7	-5,8	-21,5
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>168,9</b>	<b>253,7</b>	<b>84,8</b>
<b>Résultat net</b>	<b>174,6</b>	<b>251,6</b>	<b>77,0</b>
Intérêts minoritaires	-8,0	-9,2	-1,2
<b>Résultat net - Part du groupe</b>	<b>166,6</b>	<b>242,4</b>	<b>75,8</b>

Le résultat de l'exercice 2009 du Groupe AFD s'établit à 242,4 M€ (part du Groupe). Il est en hausse de 75,8 M€ par rapport à 2008.

#### LE PRODUIT NET BANCAIRE

La contribution des différentes sociétés du groupe au produit net bancaire (PNB) est la suivante (en millions d'euros) :

	2008	2009	Variation
<b>AFD</b>	<b>308,8</b>	<b>446,2</b>	<b>137,4</b>
Proparco	46,8	57,1	10,3
Fisea	0,0	-4,8	-4,8
Propasia	0,0	-0,1	-0,1
Soderag	0,4	-0,1	-0,5
Sogefom	2,5	1,9	-0,5
<b>Total</b>	<b>358,4</b>	<b>500,2</b>	<b>141,8</b>

Le PNB s'établit en 2009 à 500,2 M€ en augmentation de 141,8 M€ par rapport à 2008 sous l'effet cumulé des éléments détaillés ci-dessous (en millions d'euros) :

	2008	2009	Variation
<b>Solde prêts / emprunts</b>	<b>347,4</b>	<b>370,9</b>	<b>23,5</b>
Produits de placement de la trésorerie	49,8	42,5	-7,3
Dotations nettes sur capital souverain	-74,9	-19,8	55,2
Dotations nettes sur intérêts	-7,3	69,5	76,8
Gains sur actifs financiers disponibles à la vente	27,9	19,2	-8,7
Commissions	33,8	32,8	-1,0
Autres produits et charges financiers	-18,3	-15,0	3,3
<b>PNB</b>	<b>358,4</b>	<b>500,2</b>	<b>141,8</b>

La variation du PNB s'explique notamment par :

- ✓ l'augmentation du solde prêts/emprunts net des bonifications de 23,5 M€. Cette augmentation souligne la croissance de l'activité notamment dans les pays étrangers pour l'AFD et Proparco ;
- ✓ l'impact négatif des produits de placement (- 7,3 M€) principalement du fait de la forte baisse des taux d'intérêts, malgré l'augmentation du volume de la trésorerie ;
- ✓ l'impact positif des dotations nettes aux provisions sur intérêts souverains et non souverains pour 76,8 M€ et des provisions sur capital souverain (+ 55,2 M€) ;
- ✓ la baisse des gains sur actifs financiers disponibles à la vente (- 8,7 M€) ;
- ✓ la stabilité des commissions (- 1,0 M€) ;
- ✓ l'impact positif de la variation des autres produits et charges financiers (+ 3,3 M€)

**LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 259,5 M€ en 2009 contre 153,2 M€ en 2008. Cette augmentation de 106,3 M€ découle de la hausse du PNB (+ 141,8 M€) et de l'augmentation des charges d'exploitation non bancaires impactant négativement le résultat brut d'exploitation (- 35,5 M€).

La contribution des différentes sociétés du groupe au résultat brut d'exploitation s'établit comme suit, en millions d'euros :

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
<b>AFD</b>	<b>121,2</b>	<b>228,7</b>	<b>107,5</b>
Proparco	30,0	35,0	5,0
Fisea	0,0	-5,0	-5,0
Propasia	0,0	-0,1	-0,1
Soderag	0,5	-0,1	-0,6
Sogefom	1,5	1,0	-0,5
<b>Total</b>	<b>153,2</b>	<b>259,5</b>	<b>106,3</b>

**LE RESULTAT D'EXPLOITATION**

Le **résultat d'exploitation** s'établit à 253,7 M€, en hausse de 84,8 M€ par rapport à 2008. Le coût du risque représente une charge de 5,8 M€ contre un produit de 15,7 M€ en 2008 :

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation</b>
Dépréciations collectives sur encours non souverains	-23,6	-8,6	15,0
Dotations nettes sur encours non souverains douteux	40,8	6,4	-34,4
Autres provisions pour risques et charges	-1,5	-3,6	-2,1
<b>Total coût du risque</b>	<b>15,7</b>	<b>-5,8</b>	<b>-21,5</b>

**LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT**

Le **résultat courant avant impôt** s'élève à 259,3 M€ contre 176,5 M€ en 2008 :

- ✓ la quote-part des sociétés mises en équivalence (5,5 M€) est en baisse par rapport à l'exercice 2008 (7,5 M€) ;
- ✓ les gains sur autres actifs s'établissent à 0,1 M€ (0,1 M€ en 2008).

**LE RESULTAT NET**

Compte tenu de l'**impôt sur les bénéfices** (7,6 M€) et des intérêts des actionnaires minoritaires de Proparco, Propasia et Sogefom (9,2 M€), le **résultat bénéficiaire** de l'exercice 2009 s'établit à 242,4 M€.

La contribution des différentes sociétés du groupe au résultat consolidé est donc la suivante :

En M€	2009		
	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>AFD</b>	<b>228,4</b>		<b>228,4</b>
<b>Sociétés intégrées globalement</b>	<b>17,7</b>	<b>-9,2</b>	<b>8,5</b>
Proparco	22,7	-9,2	13,5
Sogefom	0,2	-0,1	0,1
Soderag	0,0		0,0
Propasia	-0,2	0,1	-0,1
Fisea	-5		-5
<b>Sociétés mises en équivalence</b>	<b>5,5</b>	<b>0,0</b>	<b>5,5</b>
Socredo	2,6		2,6
SIC	1,9		1,9
Simar	1,0		1,0
<b>Total Groupe</b>	<b>251,6</b>	<b>-9,2</b>	<b>242,4</b>

### 3.3 Facteurs de risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques du groupe sont complétées en annexe aux comptes consolidés (cf. note annexe « Information sur les risques »). Les informations ci-dessous sont issues du « Rapport sur la mesure et surveillance des risques de l'AFD » établi selon le plan préconisé par la Commission bancaire.

La crise financière internationale n'a pas eu d'impact avéré en 2009 et n'a pas anormalement généré d'impayés sur les créances de l'AFD. En revanche, elle avait amené en 2008 le Groupe à affiner le provisionnement collectif sur le risque non souverain sain au travers de la création de portefeuilles homogènes spécifiques pour les secteurs « financier public » et « financier privé » pour l'AFD, et « financier », « Télécom » et « Énergie » pour Proparco. En 2009, ce dispositif a été complété et repose désormais sur la constitution des portefeuilles suivants : financier privé, financier public, eau/électricité, transports pour l'AFD ; financier, énergie, télécom pour Proparco.

La crise financière avait par ailleurs conduit l'AFD à adopter en 2008 un certain nombre de mesures conjoncturelles de surveillance des risques encourus. La Direction Générale a décidé en novembre 2009 le retour au dispositif antérieur à la crise, déjà particulièrement prudent, les principaux indicateurs et reportings n'étant plus analysés sur une base quotidienne mais hebdomadaire.

#### 3.3.1 Contrôle interne et surveillance des risques

Le dispositif de contrôle interne du groupe AFD est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants :

- ✓ La réalisation et l'optimisation des opérations,
- ✓ La fiabilité des informations financières,
- ✓ La conformité aux lois et règlements.

Conformément au règlement CRBF 97-02, le groupe AFD distingue les deux fonctions suivantes :

##### ✓ La fonction contrôle permanent

Le département du contrôle permanent et de la conformité (CPC) anime, coordonne et supervise le dispositif de contrôle interne avec un ensemble de moyens adéquats : l'identification et l'évaluation des risques opérationnels, les procédures, les contrôles, le reporting et le pilotage de l'ensemble du processus.

Dans ce cadre, deux niveaux de contrôles sont distingués:

Les contrôles de premier niveau (autocontrôle et supervision hiérarchique),

Les contrôles de second niveau réalisés au sein des structures du groupe.

Le modèle de contrôle permanent du groupe repose sur les principes suivants :

- une cartographie des processus, des risques opérationnels et des contrôles pour identifier les activités, les risques opérationnels et les éléments de maîtrise de ces risques destinés à leur prévention ou leur maîtrise ;
- un dispositif de remontée centralisée des résultats des contrôles clefs de deuxième niveau réalisés par des correspondants de CPC dans les entités et supervisés par les responsables de ces entités ;
- une base d'incidents opérationnels destinée à susciter la mise en place d'actions correctives et préventives dans les entités concernées ;
- une production de tableaux de bord.

Ce modèle est mis en œuvre à l'aide d'un progiciel intranet qui met à disposition des correspondants CPC et des superviseurs une cartographie des processus et des risques ainsi que des formulaires de contrôle permanent permettant de produire un rapport de contrôle et de réaliser une supervision de ce contrôle.

L'année 2009 a été consacrée à :

L'actualisation des cartographies des processus et des risques opérationnels du groupe AFD,

L'élaboration de la procédure de gestion des risques opérationnels et de la procédure de déclaration des incidents opérationnels ainsi que de la charte de fonctionnement du progiciel de contrôle permanent.

✓ La fonction contrôle périodique

L'Inspection Générale (IGE) s'assure a posteriori de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs.

Ces deux fonctions (contrôle permanent, contrôle périodique) rendent compte aux instances suivantes :

✓ Le Comité du contrôle interne

Le Comité du contrôle interne est l'instance auprès de laquelle le responsable du Contrôle périodique et le responsable du Contrôle permanent et de la Conformité du groupe rendent compte de l'exercice de leurs missions à l'organe exécutif visé à l'article 4 du règlement 97-02.

✓ Le Comité d'audit

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, le Comité d'audit du groupe exerce les contrôles suivants : vérification de la clarté des informations fournies et appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ; appréciations sur la qualité du contrôle interne ; émission d'avis sur les rapports établis en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02.

**La gestion des risques financiers** (liquidité, taux d'intérêt global, change, contrepartie sur instruments financiers) est assurée par le département Finances et risques (DFR). La surveillance de ces risques fait l'objet d'un dispositif d'indicateurs et de limites, portés régulièrement à la connaissance de la Direction générale, mis à jour et approuvés par le Conseil d'administration au moins une fois par an.

La surveillance des risques de crédit relève à la fois des services opérationnels, du département Finances et risques et du Comité des risques.

Il est rendu compte annuellement au Conseil d'administration de l'ensemble de ces travaux à travers des rapports sur le contrôle interne et sur la surveillance des risques.

### **3.3.2 Ratio relatif au contrôle des grands risques**

Le ratio relatif au contrôle des grands risques est respecté par le Groupe de l'AFD au 31 décembre 2009.

Concernant l'AFD, les montants pondérés portés sur les plus gros emprunteurs, au sens du règlement CRBF 93-05 du 21 décembre 1993 et de ses amendements successifs se situent comme suit au 31 décembre 2009 :

✓ Royaume du Maroc	983,6 M€
✓ République de Tunisie	968,3 M€
✓ République socialiste du Vietnam	748,3 M€

Ces risques, calculés nets des provisions comptabilisées, respectent le ratio des grands risques individuels de la réglementation bancaire, soit 25 % maximum des fonds propres prudentiels consolidés.

### **3.3.3 Ratio Bâle II**

L'AFD satisfait largement aux exigences minimales de fonds propres avec un ratio de solvabilité faiblement impacté par la réforme de Bâle II, qui s'établit à 36,6 % au 31 décembre 2009 (46,8 % au 31 décembre 2008).

### **3.3.4 Les risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché<sup>1</sup>**

#### **Environnement de taux**

La Réserve fédérale américaine a maintenu son taux directeur à 0,25 % sur l'ensemble de l'année. La BCE toujours très centrée sur les risques inflationnistes a lentement poursuivi la baisse des taux directeurs engagée en 2008 jusqu'à atteindre 1 % début juin. Depuis lors, le taux est resté inchangé. Aux États-Unis comme en Europe, la politique de taux directeurs bas ainsi que l'assouplissement des conditions des mises en pensions de titres auprès des banques centrales a rendu l'argent à court terme très bon marché. L'ensemble des taux courts a baissé de façon spectaculaire. Les taux longs ont dans le même temps baissé en raison d'achats massifs de titres obligataires d'État, la valeur refuge par excellence, symptôme d'une aversion croissante des agents aux risques. L'ampleur de la baisse des taux longs (- 0,25 %) a été en revanche plus limitée que celle des taux courts (- 2,00 %). À la fin de l'année 2009, la situation était (et elle le reste) assez paradoxale, avec des taux toutes maturités confondues à des niveaux historiquement très bas, et une courbe des taux historiquement très pentue.

De plus, comme nous l'avons déjà mentionné, les « spreads » des émetteurs ont substantiellement augmenté en 2009, bien que l'on ait pu observer un relatif repli en fin d'année. Ceux-ci restent néanmoins sur des niveaux historiquement élevés.

Pour 2010, l'essentiel de l'attention devrait se porter d'une part, sur les signaux affirmant ou infirmant le scénario de reprise économique, et d'autre part, sur l'évolution de la dette de certains États européens (Grèce, Irlande, Portugal, Espagne...) qui sont dans une situation préoccupante. Leurs difficultés pourraient avoir des répercussions sur le coût de l'endettement des autres États de la zone.

#### **Environnement des changes**

En 2009 comme en 2008, les marchés de changes ont connu une très grande volatilité. Le cours de l'euro contre dollar a enregistré au cours du premier trimestre son plus bas niveau à 1,25 et au cours du quatrième son plus haut niveau à 1,51. Les signaux indiquant une reprise plus rapide aux US qu'en Europe, devraient en 2010 favoriser la remontée du dollar entamée fin 2009.

Le swap de base euribor contre libor<sup>2</sup> historiquement proche de zéro, a connu son plus haut niveau jamais observé, au plus fort de la crise de liquidité au milieu du premier semestre (0,60 % à 5 ans). Le marché s'est progressivement normalisé durant l'année (0,20 % à 5 ans). Ce phénomène a eu deux effets opposés sur l'AFD. Il a permis au plus haut de tempérer la hausse du coût du refinancement en dollar swappé contre euro. En revanche, cela a dans une moindre mesure pénalisé le niveau de sortie des prêts de l'AFD libellés en dollar.

1/ Ces risques sont analysés de manière détaillée dans le rapport sur les risques de l'exercice 2007.

2/ Prime liée à l'échange d'un taux en euros contre un taux en dollar.



## **Gestion des risques globaux au sein du groupe AFD**

La gestion de bilan couvre la gestion des risques de liquidité, de taux et de change ainsi que la gestion du risque de contrepartie sur les activités financières. Assurant le financement des opérations de ses principales filiales, l'AFD concentre sur son bilan l'essentiel des risques de gestion de bilan du groupe. Le suivi des risques est assuré au sein de la division des Risques et de la Gestion de bilan (DRB) du département Finances et Risques qui produit des reportings réguliers à destination de la Direction générale et au Conseil d'administration.

Les grandes orientations de la gestion financière et de la gestion de bilan de l'AFD sont soumises à l'examen annuel du Conseil d'administration. Ces orientations peuvent être résumées comme suit :

- ✓ limiter l'exposition au risque de liquidité,
- ✓ assurer la pérennité et la régularité des flux de revenus d'intérêts de l'Agence,
- ✓ limiter l'exposition au risque de change aux strictes nécessités opérationnelles temporaires,
- ✓ limiter l'exposition au risque de contrepartie sur les activités financières en retenant des signatures de premier ordre pour les opérations de marché et de placement.

Des limites et critères de gestion sont fixés en fonction de ces orientations par le Conseil d'administration de l'AFD. Celui-ci a adopté une mise à jour de ces limites et règles de gestion en 2006.

Le suivi des risques de gestion de bilan s'exerce dans le cadre de Comités finances et risques groupe placés sous la présidence du Secrétaire général.

Les décisions de gestion courante (placement de trésorerie, suivi de la trésorerie, de la position de change et de la position de taux, adossements) sont présentées et discutées lors des réunions hebdomadaires du Comité de trésorerie auxquels participent des représentants des différentes divisions du département DFR, ainsi qu'un représentant du département du Contrôle de gestion (DBG).

Sur le plan instrumental, la gestion de bilan s'appuie sur un logiciel développé pour les besoins de l'AFD. Il permet un écoulement des postes du bilan sur la base des opérations en vie à la date d'arrêté (vision statique) et en y intégrant la production nouvelle (vision dynamique), fournit des impasses statiques et dynamiques et calcule un bilan actuariel indiquant la contribution en valeur et en sensibilité des différents postes du bilan.

L'AFD ne dispose pas de portefeuille de négociation. Les positions de l'AFD la placent en 2009 en dessous du seuil d'application du règlement CRBF n° 95-02 relatif à l'adéquation des fonds propres vis-à-vis du risque de marché. Le ratio relatif au risque de règlement-contrepartie est également respecté en 2009 (cf. § 3.2).

### **3.3.5 Autres risques opérationnels**

#### **3.3.5.1 Risques de règlements**

L'AFD a mis en place un certain nombre de mesures pour fiabiliser l'organisation et les contrôles sur les règlements :

- ✓ tous les paiements préparés par le domaine opérations de trésorerie de la division des financements et des opérations de marché (DFM) font l'objet d'un contrôle de deuxième niveau avant signature par le responsable de domaine ;
- ✓ au-delà d'un seuil de 76 225 EUR les paiements font l'objet d'une deuxième signature et donc d'un contrôle supplémentaire ;
- ✓ les demandes de règlement au titre des projets sont visées par la division du back-office (DBO) qui vérifie la disponibilité des crédits concernant les montants et les dates limites ;
- ✓ ces demandes de règlements en provenance des agences parviennent par le réseau intranet.

En matière de lutte contre le blanchiment, l'AFD dispose, avec un logiciel de marché, d'une procédure automatisée de rapprochement des fichiers de paiement et des listes des personnes et entités devant faire l'objet d'une vigilance particulière.

Par ailleurs, en matière de recouvrement des fonds, l'AFD poursuit ses actions pour demander à ses clients et à leurs banquiers de documenter davantage les messages bancaires accompagnant les mouvements de fonds (origine des fonds). Depuis la fin de l'année 2007, l'AFD peut s'appuyer sur un renforcement de la législation qui prescrit à nos banquiers de s'assurer de la bonne documentation des messages bancaires, à défaut d'aller jusqu'à un rejet des fonds.

### **3.3.5.2 Risques juridiques**

La maîtrise des risques juridiques généraux ainsi que la maîtrise des risques juridiques liés aux opérations de financement sont assurées par la division TJF/JUR rattachée à la direction des Opérations (à l'exception des risques concernant le personnel, relevant de la direction des Ressources humaines). Elle assure notamment le conseil juridique en amont de la conclusion des actes, élabore des contrats-types et est chargée de la validation des actes et de leur contrôle.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont l'AFD a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Les juristes du département Finances et Risques interviennent dès qu'une créance est signalée comme présentant une dégradation du risque. Ils interviennent en concertation avec les services opérationnels.

### **3.3.5.3 Risques de non conformité**

Les risques de non conformité et notamment liés à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme font l'objet de diligences effectuées par les opérationnels pour chaque nouveau projet de financement, puis d'un contrôle systématique de deuxième niveau par le département CPC.

Un suivi des avis de conformité délivrés aux différents stades de la procédure d'instruction des projets est effectué auprès du responsable du département CPC.

### **3.3.5.4 Assurances – Couvertures des risques susceptibles d'être encourus par l'AFD**

Les principales assurances souscrites par l'AFD comprennent :

- ✓ Une police « Responsabilité civile » couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels subis par un tiers mettant en cause la responsabilité de l'AFD ou de l'un de ses agents (au siège et en agences).
- ✓ Une police « Responsabilité civile Dirigeants » pour la prise en charge ou le remboursement du règlement des frais de défense civile ou pénale résultant de toute réclamation introduite à l'encontre des dirigeants de droit et de fait de l'AFD.
- ✓ Une police « Multirisques bureaux, tous risques informatiques » couvrant les risques d'incendie, explosion, dommages électriques, dégât des eaux, bris de glaces, vol et pertes financières consécutives aux sinistres, ainsi que les frais de reconstruction des données et d'exploitation.  
Cette police couvre également le siège social de Proparco qui a souhaité rester dans le cadre de l'assurance groupe.
- ✓ Une police « risques expositions œuvres d'art » qui garantit les œuvres d'art acquises par l'AFD ainsi que les expositions organisées par le département des Relations extérieures et de la Communication.
- ✓ Des polices « Multirisques bureaux et habitations » : souscrites localement couvrant toutes les agences des risques d'incendie, explosion, dommages électriques, dégât des eaux, bris de glaces, vol, pertes financières et tous risques informatiques selon les contrats.

L'intégralité des implantations dans le réseau est couverte par des polices d'assurance locales.

### **3.3.5.5 Risques liés aux outils de gestion**

Le logiciel de gestion des opérations de marché (Kondor Trading Processing – KTP) est aux normes IFRS depuis fin 2005 à l'exception de certaines opérations plus complexes que ce logiciel ne sait pas encore valoriser, comme les caps et les swaptions.

### **3.3.5.6 Risques liés au système d'information**

La création du département des Moyens informatiques, immobiliers et logistiques (DMI) en février 2009 a permis le regroupement de l'ensemble des aspects liés à la sécurité au sein d'une cellule dédiée.

La politique de sécurité du groupe AFD a été élaborée en 2009 par DMI/SEC et signée du Directeur général. Cette politique définit les responsabilités et les modalités de pilotage des risques de sécurité pour le groupe. Ce document stratégique identifie l'ensemble des politiques d'application qui doivent être mises en place afin de couvrir le champ complet du domaine Sécurité, incluant la sécurité des systèmes d'information.

Les premiers contrôles permanents sécurité ont été formalisés en 2009. Ils sont consolidés mensuellement au niveau de la cellule Sécurité et transmis trimestriellement à la direction du département DMI.

### **3.3.5.7 Risque fiscal**

Le risque fiscal est suivi au niveau du département Finances et Risques de l'AFD. L'AFD et Proparco ont fait l'objet ces dernières années de contrôles fiscaux qui n'ont pas révélé de déficiences particulières.

### **3.3.5.8 Autres risques opérationnels**

Il s'agit des risques répondant à la définition de l'article 4-j du règlement CRBF 97-02. Ils sont identifiés et répertoriés dans la cartographie des risques, par les responsables des entités avec la participation du département CPC.

L'actualisation de la cartographie des risques permet d'identifier les risques opérationnels liés à la mise en place de nouvelles activités, aux changements d'organisation ou à la mise en place de nouveaux produits et systèmes.

## **3.4 Responsabilité sociale et environnementale**

L'AFD entend promouvoir un développement équitable et durable dans les pays en développement et les collectivités d'Outre-mer. Aussi, dans l'exercice de son activité, elle s'attache à mieux prendre en compte les différentes dimensions du développement durable.

Dans cette optique, l'AFD développe et met en œuvre depuis 2005 une politique de responsabilité sociale et environnementale, tant dans son fonctionnement interne que dans ses financements, notamment dans le cadre d'un chantier interne spécifique. L'AFD a adhéré en décembre 2003 aux principes du Pacte Mondial et les met en œuvre tant que possible dans la gestion de ses engagements.

### **3.4.1 Fonctionnement interne**

#### **3.4.1.1 Responsabilité sociale**

Les indicateurs chiffrés ci-dessous concernent principalement les agents du cadre général<sup>1</sup>, soit 1 146 collaborateurs à fin 2009.

L'Agence française de développement a poursuivi en 2009 sa croissance d'activités. Dans ce contexte de croissance, la politique ressources humaines a été notamment axée sur l'adaptation des moyens humains à la stratégie de l'Agence. Avec une palette élargie d'activités, de métiers, de cultures et de profils, la gestion des ressources humaines, toujours plus riche et complexe, vise à répondre aux grands enjeux de l'Agence :

- ✓ poursuivre les recrutements à un rythme soutenu,
- ✓ diversifier l'effort de formation,

---

1/ Cadre général : agents recrutés en France métropolitaine et affectés : soit en France métropolitaine, dans les services de l'AFD, des Instituts d'émission des départements et territoires d'Outre-mer, de Proparco, ou au CEFEB, soit en Outre-mer ou à l'étranger, dans les agences ou représentations de l'AFD, des Instituts d'émission ou de Proparco.

- ✓ recourir aux compétences locales de haut niveau de qualification ainsi qu'à la consultation de manière plus systématique,
- ✓ favoriser la cohésion par le partage de valeurs communes en intégrant la dimension internationale,
- ✓ engager la politique RSE : transparence, cohésion sociale, diversité et équité, accompagnement du changement.

### 3.4.1.1.1 Emploi

#### ✓ Effectif Groupe au 31/12/2009

\* y compris prestataires dans les pays étrangers

Effectifs	Fin 2007	Fin 2008	Fin 2009
France métropolitaine	722	769	855
Agences et représentations dans les pays d'intervention	131	140	152
Assistance technique	7	6	7
Détachements et mises à disposition	36	34	28
<b>Groupe cadre général</b>	<b>896</b>	<b>949</b>	<b>1042</b>
Collectivité d'Outre-mer	96	99	102
Pays étrangers*	314	364	393
<b>Groupe personnel recruté localement*</b>	<b>410</b>	<b>463</b>	<b>495</b>
<b>Total groupe AFD</b>	<b>1306</b>	<b>1412</b>	<b>1537</b>
Instituts Cadre général	115	110	104
Instituts Personnel recruté localement	259	259	263
Total Instituts	374	369	367
Total personnel géré par le groupe	1680	1781	1904
AFD VI / VCAT	50	66	84
Instituts VI / VCAT	8	3	6
Total Volontaires Internationaux (VI/VCAT)	58	69	90

Fin 2009, les effectifs gérés par le Groupe s'élevaient à 1 904 agents à travers le monde, soit une augmentation de 123 agents par rapport à 2008 (+ 6,9 %).

En 2009, parmi les 1 146 agents du cadre général (1 042 agents AFD + 104 agents des Instituts) sont également présentes à l'effectif 5 personnes en CDD (3 en contrat d'apprentissage et 2 en contrat de professionnalisation), contre 3 en 2008.

#### ✓ Effectif CDI du cadre général (agents recrutés à Paris)

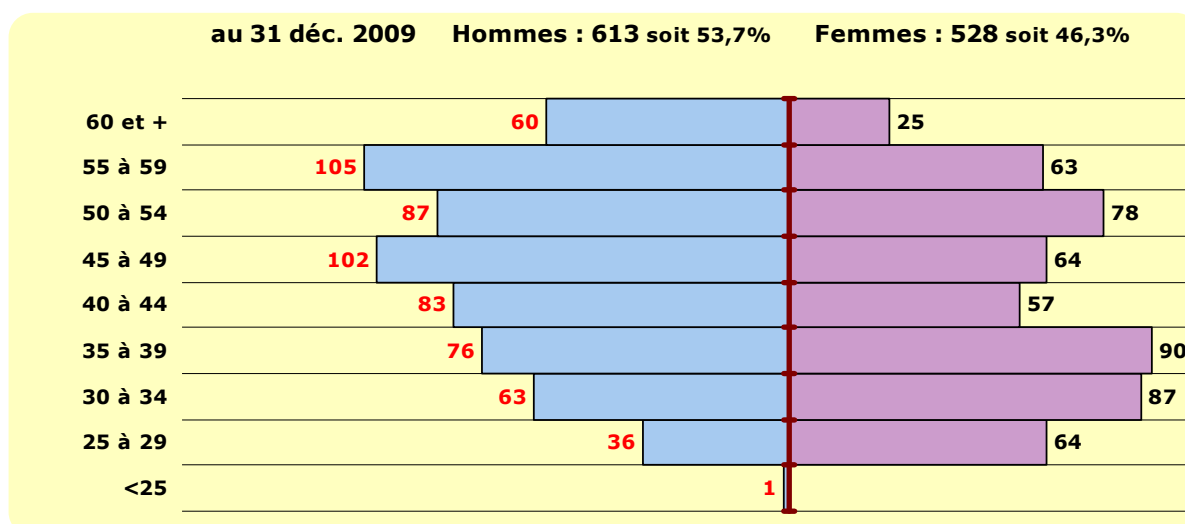
À fin 2009, l'effectif CDI s'élevait à 1 141 agents, en progression de 8 % par rapport à fin 2008.

#### Répartition de l'effectif CDI par catégorie

L'effectif cadre représente près de 83 % de l'effectif en 2009.

	2007	2008	2009
<b>Effectif cadre</b>	<b>791</b>	<b>853</b>	<b>943</b>
% cadre	78 %	81 %	83 %
<b>Effectif non cadre</b>	<b>220</b>	<b>203</b>	<b>198</b>
% non cadre	22 %	19 %	17 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 011</b>	<b>1 056</b>	<b>1 141</b>
		dont Instituts : 110	dont Instituts : 103

## Répartition de l'effectif CDI par genre et par âge en 2009

✓ **Une activité recrutement dynamique**

Pour accompagner le développement de ses activités dans le monde, l'AFD a mené une politique de recrutement active, qui permet également d'assurer la relève des collaborateurs et le renouvellement des compétences. Cette activité de recrutement s'est déclinée en fonction des caractéristiques des métiers, activités ou zones géographiques.

En 2009, le nombre d'embauches de nouveaux collaborateurs a fortement progressé avec 175 embauches au niveau mondial traduisant un niveau d'activité exceptionnel (137 agents de cadre général et 38 personnels recrutés localement en agence).

Profils des recrutés du cadre général en 2009 (agents recrutés à Paris)

Les compétences principalement recherchées lors de nos embauches restent profondément associées à nos métiers d'ingénierie technique et financière, de production intellectuelle (économie, sciences humaines et politiques), d'expertise sectorielle (santé, éducation), mais elles viennent également, pour 34 % de nos recrutements, renouveler nos fonctions de support et de gestion (maîtrise d'ouvrage, contrôle de gestion, analyse du risque, contrôle interne...).

En 2009 l'AFD a comptabilisé plus de 10 000 candidatures pour intégrer le groupe.

Depuis 2002, l'Agence poursuit cet important renouvellement des effectifs. Plus de 500 nouveaux collaborateurs du cadre général ont intégré l'institution depuis cette date, dont 137 durant l'année 2009. En 2009, 58 % des nouveaux embauchés sont des femmes.

L'AFD allie l'embauche de collaborateurs déjà expérimentés à celle de jeunes diplômés. L'âge moyen des nouveaux recrutés est de 35 ans.

Dans ses recrutements, l'AFD examine avec attention les profils reflétant la diversité sociale et culturelle de la société française et internationale. Elle recrute, tant dans les pays étrangers où elle exerce son activité qu'en France, des agents de toutes nationalités. Ainsi en 2009, 14 différentes nationalités sont représentées parmi les nouveaux embauchés du cadre général (18 sur l'ensemble des effectifs, fin 2009). L'AFD accompagne cette diversité d'actions de cohésion qui constitue un axe de la politique ressources humaines.

✓ **Des actions en faveur des jeunes diplômés**

L'AFD continue de mener une politique d'accueil de jeunes en formation (VIE, stages...) et de développement de relations avec des établissements d'enseignement. L'AFD a ainsi accueilli en 2009 plus d'une centaine de stagiaires en provenance de différentes écoles et universités de toutes nationalités et compte près de 90 volontaires internationaux et volontaires civils à l'aide technique à fin 2009.

L'AFD a développé un axe de communication et de promotion, notamment au travers d'actions de relations avec certaines écoles (Sciences Politiques, CERDI, École nationale des ponts et chaussées...).

### ✓ Les départs

Le nombre de départs de salariés en CDI est de 43 en 2009.

Motifs des départs	2007	2008	2009
Retraites	16	35	28
Démissions	7	6	10
Licenciements*	1	3	0
Fins de périodes d'essai	3	2	3
Autres	7	7	2
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>53</b>	<b>43</b>

\* Les licenciements sont constitués principalement de licenciements pour inaptitude médicale.

#### 3.4.1.1.2 La rémunération

Pour accompagner sa dynamique de croissance, l'AFD a pour ambition d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs collaborateurs, notamment en assurant une rémunération globale en adéquation avec les pratiques du marché (salaire de base, primes, avantages sociaux), basée sur des principes communs, mais adaptée aux différents contextes pays.

Le siège de l'AFD et les différentes agences à travers le monde veillent à cette adéquation et s'appuient notamment sur des enquêtes de rémunération.

Nous ne calculons pas de rémunération annuelle brute moyenne sur l'ensemble des agents du groupe AFD, celle-ci n'ayant guère de sens compte tenu de la grande diversité des situations due à leur localisation géographique à travers le monde.

Pour les agents du cadre général, la rémunération annuelle brute moyenne s'établit à 69,65 K€ en 2009.

#### 3.4.1.1.3 La protection sociale et la prévoyance

Le régime de prévoyance de l'AFD (garantie frais de santé et garanties incapacité-invalidité-décès) est souscrit sous forme d'une assurance Groupe, dont la cotisation est intégralement prise en charge par l'employeur AFD. Il couvre non seulement les actifs et leurs ayants droit, mais également les retraités et leurs ayants droit. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le contrat d'assurance collective respecte la norme « contrat responsable ».

De plus, l'AFD est engagée dans un processus d'amélioration constante de la protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite) des agents de recrutement local dans les pays étrangers. Aussi en fin d'année 2009, 359 agents locaux sont couverts (1 200 ayants droits) soit l'ensemble du personnel recruté localement dans les pays étrangers.

#### 3.4.1.1.4 Intéressement – épargne salariale

Un nouvel accord d'intéressement au niveau du Groupe concernant les entités AFD, Proparco et les Instituts d'émission a été signé en juin 2009 pour les exercices 2009 à 2011. De nouveaux indicateurs ont ainsi été mis en place, d'autres ont vu leur poids renforcé sur l'ensemble des indicateurs de l'accord, notamment en matière de Responsabilité sociale et environnementale interne : indicateurs visant à l'amélioration des coûts d'énergies et de fournitures de bureaux ainsi qu'à l'amélioration de l'assiduité aux séances de formation.

La prime moyenne attribuée en 2009 au titre de l'année 2008 s'est élevée à 1 794 euros. Les primes d'intéressement affectées au Plan Épargne Entreprise ont par ailleurs bénéficié d'un abondement exceptionnel de l'employeur de 100 %.

Pour la cinquième année consécutive et dans le cadre de ses actions de cohésion sociale, le personnel local travaillant dans les pays étrangers a également bénéficié d'une mesure salariale (Prime de Résultat équivalente à 60 % du salaire moyen mensuel).

#### L'Épargne Salariale

Le Plan d'épargne de l'AFD est constitué de quatre Fonds communs de placement, dont un fonds d'investissement socialement responsable (ISR Croissance) : fonds investi en actions d'entreprises

sélectionnées non seulement en fonction de critères financiers mais aussi de pratiques sociales et environnementales (politique de l'emploi, conditions de travail, respect des normes de pollution...).

#### 3.4.1.1.5 Egalité femmes / hommes

L'accord spécifique sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé le 16 mai 2007 met en pratique la volonté de l'Agence de promouvoir l'égalité professionnelle. Il s'inscrit dans une démarche plus large de respect de non-discrimination et de promotion de la diversité au sein de l'entreprise. Il comprend un ensemble de mesures concrètes et mesurables, destinées à favoriser le développement professionnel des femmes tout au long de leur carrière.

Au niveau de l'entreprise, il a tout d'abord été établi un constat de la situation sur la base du rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes. À partir de l'analyse de ce rapport, quatre grands axes de progrès se sont dégagés :

1. Favoriser l'implication de tous dans la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
2. Assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes lors du recrutement et au cours de la carrière (rappel : 80 femmes recrutées en 2009, soit 58 % des embauches) ;
3. Veiller à l'application du principe de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : examiner les mesures susceptibles de limiter les éventuels écarts de rémunération ;  
En 2009, 45,8 % des femmes ont bénéficié d'une augmentation individuelle. 46,9 % des salariés ayant été augmentés sont des femmes.
4. Favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale par une meilleure prise en compte de la parentalité.

#### 3.4.1.1.6 La gestion des carrières

L'AFD a fondé sa politique de gestion des carrières sur le principe de mobilité géographique et professionnelle et cette année encore, de nombreux collaborateurs ont pu évoluer dans leurs fonctions, leur domaine d'expertise en changeant d'affectation, de contexte géographique ou professionnel. 181 agents ont ainsi bénéficié d'une mobilité interne en 2009. Le taux de mobilité des non-cadres s'établissant à 8 % et celui des cadres à 18 %.

#### 3.4.1.1.7 Annexe art. 116 loi NRE – Responsabilité sociale

Informations indiquées en application de l'art. 2 du décret n°2002-221 du 20 février 2002.

#### Indicateurs de la loi NRE – Social – Exercice 2009

#### Périmètre

- ✓ **Effectif total, embauches en distinguant les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée et en analysant les difficultés éventuelles de recrutement, licenciements et leurs motifs, heures supplémentaires, la main-d'œuvre extérieure à la société**

**Effectif total groupe au 31 décembre 2009 dont 5 CDD:** 1 904 agents (en progression de 123 agents au total, soit + 6,9 % par rapport à 2008) qui se répartissent entre 1 146 agents du cadre général, recrutés à Paris et 758 agents recrutés localement dans les agences à travers le monde.

Cadre local : l'AFD a engagé un renforcement de ses compétences locales, en particulier par le recrutement en agences de cadres de haut niveau de qualification. À fin 2009, on compte 758 agents recrutés localement contre 722 à fin 2008..... Groupe

**Recrutements externes groupe en CDI :** en 2009, le nombre total d'embauches au niveau mondial s'est élevé à 175 nouveaux collaborateurs permanents (137 agents du cadre général et 38 personnels locaux)..... Groupe

Embauches de cadre général : Au cours de l'exercice 2009, le nombre d'embauches a fortement progressé pour atteindre 137 contrats à durée indéterminée (+ 29 % par rapport à 2008), dont 58 % de femmes. L'AFD ne rencontre aucune difficulté de recrutement pour ses activités au siège aussi bien que dans le réseau..... France

**Licenciements de cadre général:**

En 2009, aucun licenciement ..... France

**Heures supplémentaires :** La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de reporting sur cet indicateur est donc limité à la France. Environ 472 heures supplémentaires ont été prescrites en 2009. L'ensemble des agents bénéficient d'un dispositif de Compte Épargne Temps. Par ailleurs, environ 1 660 jours de travail supplémentaires ont été effectués dans le cadre de missions hors de France..... France

**Main d'œuvre extérieure à l'Agence :** Le recours à la main d'œuvre extérieure concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités de support telles que le secrétariat, la comptabilité et la gestion. Le nombre d'heures totales d'interim en 2009 est de 49 156 heures contre 37 546 heures en 2008. .... France

✓ **Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement**

Sans objet pour le groupe AFD. .... Groupe

✓ **Organisation du temps de travail, durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel, absentéisme et ses motifs**

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe AFD est présent. De ce fait les modalités (durée, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Pour les agents du cadre général (recrutés à Paris) et depuis l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail signé le 30 juin 2000, la durée annuelle du travail est de :

- ✓ 1 582 heures pour les agents dont le temps est décompté en heures,
- ✓ 206 jours pour les agents au forfait jours.

En application de la loi du 8 février 2008, l'AFD propose à ses agents le rachat de jours placés sur le Compte Épargne Temps. Par un accord du 23/12/2008 (accord expérimental sur deux ans) les possibilités d'utilisation et d'alimentation du temps épargné sont élargies.

Depuis 2004, le travail à domicile occasionnel (essentiellement travail rédactionnel ou préparatoire) est en place par accord collectif pour les agents cadres. Ainsi, en 2009, 168 agents ont réalisé plus de 805 journées de travail à domicile.

Par ailleurs, de multiples possibilités d'aménagement du temps partiel sont offertes aux salariés. La direction a toujours accepté les demandes de passage à temps partiel et continue à y être favorable sous réserve que les modalités choisies correspondent aux besoins du service. Le pourcentage des agents utilisant la formule de temps partiel s'établit à 6,5 %. 88,3 % d'entre eux sont des femmes. Les principales formules permettent de travailler à 40 %, 50 %, 60 %, 75 % et 80 % d'un équivalent temps plein. 86,7 % des salariés à temps partiel ont opté pour la formule à 80 %. .... France

**Absentéisme :** le nombre de jours d'absence pour maladie s'élève en 2009 à 7 715 jours contre 8 429 jours en 2008. Le nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt de travail est de 7 en 2009 (7 en 2008). .... France

✓ **Rémunérations et leur évolution, charges sociales, application des dispositions du titre IV du livre IV du code du travail, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

L'ensemble des entités du groupe AFD respecte leurs obligations en matière de paiement de charges sociales sur les salaires et avantages dont bénéficient leurs collaborateurs (agents du cadre général et agents recrutés localement à travers le monde).

Nous ne calculons pas de rémunération annuelle brute moyenne sur l'ensemble des agents du groupe AFD, celle-ci n'ayant guère de sens compte tenu de la grande diversité des situations due à leur localisation géographique à travers le monde. .... Groupe



**Rémunérations des agents du cadre général (agents recrutés à Paris) :**

Indicateurs (K€)	2007	2008	2009
Salaire annuel moyen	66,25	67,48	69,65
Masse salariale	68 522	76 176	82 034
Charges sociales et fiscales	32 752	36 310	37 107

Les mesures suivantes ont été appliquées après la signature d'un accord au titre de la NAO 2009 :

- ✓ Une augmentation générale de 1 % de la masse salariale.
- ✓ Une enveloppe équivalente à 2 % de la masse salariale consacrée à l'ensemble des augmentations individuelles.
- ✓ Une reconnaissance de la fonction d'adjoint au chef de division par l'attribution d'une prime de responsabilité.
- ✓ La distribution d'un supplément d'intéressement collectif en application de l'article 2 de la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié et portant diverses dispositions d'ordre économique et social. Le montant brut du supplément d'intéressement s'est élevé à 40 % de la prime brute versée en 2009 au titre de 2008. En tout état de cause, le montant de la prime ne peut être inférieur à 600 € bruts, sur la base d'une année de présence complète à l'effectif en 2008 et d'un temps complet. Il est rappelé que cette prime exceptionnelle peut faire l'objet d'un versement par l'agent sur son Plan Épargne Entreprise. Ce reversement à l'initiative de l'agent sur son PEE ne fait pas l'objet d'un abondement. Par ailleurs il y a un abondement de 100 % de la prime d'intéressement de 2008 versée en 2009.
- ✓ Dès lors que le Comité d'établissement reconduit le préfinancement du chèque Emploi Service Universel en 2009, la direction abonde celui-ci pour un montant identique, dans la limite de 250 € par agent.
- ✓ La prise en charge des frais de scolarité sur la base de 90 % des frais réellement engagés par les agents en poste dans le réseau pour chaque enfant, et ce, quelque soit le pays d'affectation à partir de la petite section de maternelle.
- ✓ Une revalorisation des conditions de prêt immobilier au personnel (enveloppes et durées) détaillée dans l'accord Prêt immobilier signé le 08/12/2009..... France

**L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail** et les plans de réduction des effectifs et de la sauvegarde de l'emploi sont sans objet pour l'AFD..... France

**Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** : 46,3 % des salariés du cadre général sont des femmes à fin 2009. La proportion des femmes dans la catégorie des cadres poursuit sa progression : 22,5 % en 1997 pour atteindre 39,4 % à fin 2009 (36,8 % en 2008)..... France

✓ **Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**

Des élections CE/DP ont eu lieu le 6 mars 2009, premières élections organisées à l'AFD depuis la loi du 20 août 2008 sur la représentativité des syndicats. Tous les syndicats ayant choisi de présenter des candidats pour cette élection ont franchi le seuil de la représentativité (10 %).

L'année 2009 a également été marquée par la signature d'accords importants.

- ✓ nouvel accord d'intéressement 2009/2011 signé le 25 juin 2009,
- ✓ nouvel accord Prêt Immobilier signé le 8 décembre 2009,
- ✓ trois décisions unilatérales en 2009 : Plan d'action en faveur de l'emploi des seniors, Avenant au Règlement PEE (abondement) et Supplément d'intéressement collectif 2009,
- ✓ par ailleurs, pour la quatrième année consécutive, un accord sur la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a été conclu avec les partenaires sociaux. .... France

La 1<sup>ère</sup> réunion « du rendez vous monde » : Dans le prolongement de ses engagements en matière de RSE et dans le respect des valeurs de l'AFD - notamment l'ouverture et le renforcement de la cohésion sociale au sein du groupe - la Direction Générale a impulsé depuis plusieurs années différentes actions pour que les agents recrutés par les agences dans les pays étrangers puissent bénéficier d'une meilleure prise en compte de leurs attentes en matière d'intégration, de formation, d'utilisation de leurs compétences, d'amélioration de

leurs systèmes de couverture sociale au sens large et qu'ils puissent aussi participer davantage à l'ensemble de la vie sociale du groupe AFD. Elle s'est tenue du 30 mars au 2 avril 2009 rassemblant 22 participants des pays étrangers..... Groupe

#### ✓ **Conditions d'hygiène et de sécurité**

L'AFD attache une grande importance, en liaison avec le CHSCT, aux questions d'hygiène et de sécurité, tant au siège que dans les agences.

À titre préventif, l'AFD a mis en place des procédures de veille sur les sujets liés à la sécurité des agents (terrorisme, risques sismiques, grippe aviaire...). Elle a également défini des normes de sécurité pour l'ensemble de ses agences (guide de sécurité « agences ») ainsi qu'un dispositif prévoyant la mobilisation d'une cellule de crise afin de traiter rapidement les impacts liés à un sinistre majeur ou une crise générée par un événement externe pouvant mettre en péril des agents. .... Groupe

Par ailleurs, une cellule de veille et d'écoute composée de membres du CHSCT, du service médico-social et de membres de la direction des Ressources humaines, se réunit régulièrement afin de prévenir et remédier aux situations de souffrance au travail et de harcèlement moral pouvant exister dans l'entreprise.

En matière de lutte contre le tabagisme, diverses mesures d'accompagnement de l'arrêt de la consommation de tabac ont été prises et le siège de l'AFD est par ailleurs intégralement « immeuble non-fumeur » depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Par ailleurs, comme depuis quelques années, une campagne de vaccination anti-grippe saisonnière gratuite sur le lieu de travail s'est déroulée à l'automne 2009. De plus, au cours de l'année 2009, une cellule de veille et de crise a été mise en place à l'AFD dans le cadre du Plan Pandémie Grippale H1N1.

Un médecin du travail se tient à la disposition des collaborateurs durant deux demi-journées par semaine et une après-midi tous les quinze jours ; une infirmière et une assistance sociale sont également présentes au sein de l'entreprise au siège.

Une charte a été signée en novembre 2007, à l'attention de l'ensemble des collaborateurs, marquant l'engagement de l'AFD de lutter contre le VIH/SIDA et les maladies chroniques évolutives : aide au dépistage, non-discrimination dans l'emploi, prise en charge des soins et médicaments.

En matière d'organisation du travail, l'AFD a également confié à l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) une mission de diagnostic sur la gestion de la charge de travail concernant son établissement du Siège à Paris..... France

#### ✓ **Formation**

L'activité formation a été particulièrement dynamique en 2009 : plus de 35 400 heures de formation dispensées, ce qui représente une augmentation de plus de 6 % par rapport à l'an passé.

L'intégration des nouveaux embauchés a été mise au cœur de la politique formation qui propose désormais un programme complet composé de plusieurs actions et séminaires. Ceux-ci permettent, au-delà de la simple prise de connaissance avec l'environnement de travail, de bien appréhender les axes stratégiques, les missions et les enjeux qui font l'actualité et l'avenir de l'Agence.

La politique de formation consacre toujours d'importants moyens à l'apprentissage ou au renforcement des compétences linguistiques mais également au développement des compétences métiers. Ainsi, de nombreux stages techniques ont été mis en place dans les domaines bancaire, financier et économique, et dans l'accompagnement des chefs de projet dans leur maîtrise du cadre technique d'intervention. .... France

Enfin, le cycle *Métiers du Développement*, destiné à fournir à tous les collaborateurs un socle de compétences commun sur l'aide au développement et la place de l'AFD dans le dispositif français, a évolué dans ses modalités pour être encore plus proche des projets financés. Pour la deuxième année, il est proposé dans le cadre de ce séminaire, un module terrain permettant une approche réelle et physique de la pratique du développement. Quatre groupes de collaborateurs ont pu avoir une illustration opérationnelle des différentes formes de l'aide en réalisant des visites de projets au Sénégal, Burkina Faso, Mali et Maroc. Ce nouveau dispositif, qui participe pleinement à la cohésion sociale, devrait concerner encore davantage de collaborateurs en 2010. .... Groupe

✓ **Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

Le Groupe AFD s'emploie à accroître le nombre de ses salariés handicapés, notamment en France où une politique volontariste d'emploi et de recrutement de personnes handicapées est mise en œuvre (étant précisé que la définition de travailleur en situation de handicap n'est pas identique dans tous les pays).

15 travailleurs en situation de handicap en 2009 (12 en 2008), grâce au recrutement durant l'année de 2 salariés en situation de handicap.

Taux d'emploi (en %) sur les établissements siège et Cefeb en 2009 : 2 % (1,7 % en 2008).

L'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des agents handicapés en poste dans l'entreprise constituent une préoccupation majeure de la direction et des partenaires sociaux.

La direction et les partenaires sociaux se sont rencontrés afin de définir un plan d'actions et ont ainsi signé un accord en juin 2007 qui prévoit des actions organisées sur la base de cinq axes :

- ✓ un accompagnement renforcé des handicapés présents dans l'entreprise ;
- ✓ la conduite d'actions de sensibilisation : une journée de sensibilisation a été réalisée sur le thème en 2009 ainsi que la diffusion d'une plaquette en interne ;
- ✓ une démarche volontariste dans le recrutement avec notamment la mise en ligne d'annonces diffusées sur des sites dédiés ;
- ✓ le développement des relations avec le milieu protégé ;
- ✓ l'amélioration des conditions d'accueil et de travail. .... France

✓ **Œuvres sociales**

Les activités sociales et culturelles à caractère national sont gérées par le Comité d'établissement du siège. Ces prestations vont de l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés à la participation aux frais de repas, à l'aide sociale aux familles et à la mise à disposition de médiathèques et d'abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinémas. Une association sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles. La répartition des concours apportés par l'AFD au financement des œuvres sociales figure dans le bilan social de l'AFD. .... France

✓ **Importance de la sous-traitance**

L'AFD a recours à des prestataires externes aussi bien pour des activités traditionnelles (exploitation et maintenance des systèmes d'information, services généraux...) que sur son cœur du métier (appui à l'instruction et au suivi de projet, études thématiques et évaluations...).

Le Secrétariat Général reste un grand consommateur de prestations externes (23 % des prestations). Cependant, suite à la croissance de l'activité et afin d'améliorer la flexibilité, les dépenses de prestations de la direction des Opérations et de celle de la Stratégie ont fortement augmenté, passant respectivement entre 2008 et 2009 de 8,3 M€ à 9,7 M€ (soit + 17 %) et de 4,8 M€ à 7,7 M€ (soit + 60 %) ..... Groupe

✓ **Manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional**

Compte tenu du faible nombre d'agents du Groupe affectés et recrutés dans chacune des agences dans les pays dans lesquels intervient l'AFD, l'impact territorial en matière d'emploi et de développement régional est limité..... Groupe

✓ **Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

Sans objet pour le groupe AFD. .... Groupe

✓ **Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail**

Les contrats avec les prestataires et consultants incluent systématiquement des clauses insistant le respect des normes sociales et environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'OIT ..... Groupe

✓ **Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales**

Compte tenu du faible nombre d'agents du Groupe affectés et recrutés dans chacune des agences dans les pays dans lesquels intervient l'AFD, l'impact territorial en matière d'emploi et de développement régional est limité.

Le niveau de rémunération assuré par l'AFD à ses collaborateurs, notamment dans les pays étrangers, ainsi que les dispositifs de prévention et de couverture santé dont ils bénéficient contribuent à l'amélioration du niveau de vie de leur environnement familial et social..... Groupe

### 3.4.1.2 Responsabilité environnementale

#### 3.4.1.2.1 Stratégie de responsabilité environnementale interne

Le groupe AFD s'est engagé dans une démarche d'amélioration de ses performances environnementales. Un plan d'actions est en cours de mise en œuvre. Pour le siège, l'AFD a retenu le principe d'un programme de travaux sur les trois prochaines années, visant à diminuer la consommation d'énergie et basé sur la refonte à partir de 2009 de la gestion technique du bâtiment. Parallèlement la collecte sélective des déchets va être renforcée et une politique d'achats responsables adoptée.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités, l'Agence examine toutes les possibilités de maîtrise de ses émissions. Par ailleurs, l'AFD s'est engagée à devenir « carbone neutre » à partir de 2007. Un contrat d'achat de crédits carbone avec l'organisation de solidarité internationale Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarité (GERES) a ainsi été signé en octobre 2008 pour compenser les émissions de l'Agence sur les années 2007-2009. L'achat de ces crédits carbone permettra la diminution des consommations de bois utilisés pour la cuisson urbaine au Cambodge.

Concernant le réseau, la phase de diagnostic réalisée en 2006 au siège de l'établissement est étendue progressivement à l'ensemble des agences. Elle permet d'identifier les priorités à prendre en compte pour la rénovation du patrimoine et d'intégrer les agences dans une démarche de diminution globale des consommations d'eau et d'électricité. Près de la moitié des agences a désormais réalisé un diagnostic environnemental, dispose d'un plan d'action local et d'un tableau de bord relatif à l'environnement interne.

#### 3.4.1.2.2 Annexe art. 116 loi NRE – Responsabilité environnementale

Informations indiquées en application de l'art. 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002.

Il s'agit des premières estimations pour l'année 2009. Ne sont comptabilisées à ce stade que les données concernant le siège de l'AFD. Les données des filiales et des agences AFD ne sont pas comptabilisées dans les tableaux qui suivent, excepté les indicateurs sur les déplacements professionnels qui incluent les missions de Proparco.

Les autres indicateurs rapportés au nombre d'agents ont été calculés sur la base du nombre d'ETP moyens dans les locaux de l'AFD Siège, incluant les agents de Proparco le premier trimestre 2009 seulement (soit 901 agents), afin de tenir compte de leur déménagement dans d'autres locaux au 1<sup>er</sup> avril 2009.

✓ **Consommation de ressources en eau**

Périmètre : Siège France (AFD)

Eau	Indicateur	2008	2009	variation (en %)
Consommation d'eau/agent	m3/agent/an	12	13	7%
	Litre/agent/jour	59	62	7%
Consommation totale d'eau	m3/an	11 014	11 458	4 %

Les consommations d'eau indiquées concernent toutes les utilisations faites au siège en France métropolitaine (cuisine, services généraux, sanitaires, climatisation).

#### ✓ **Consommation de matières premières**

Périmètre : Siège France (AFD)

Papier	Indicateur	2008	2009	variation (en %)
Consommation totale	Tonne/an	59	56	-5%
Consommation de papier/agent	Kg/agent/an	65	62	-2%
Papier blanc	Tonne/an	40	36	-12%
Ramette de papier blanc/agent	Ramettes/agent/an	18	15	-17%
Consommation de papier blanc/agent	Kg/agent/an	45	40	-11%
Papier d'imprimerie	Tonne/an	18	20	9%

De par son activité, le groupe AFD n'a pas de consommation de matières premières significative. La principale ressource utilisée dans le cadre de l'activité est le papier. La consommation de papier comprend les consommations directes de papier par les agents (papier blanc) ainsi que la reprographie interne et les documents de communication externe de l'AFD (papier d'imprimerie).

#### ✓ **Consommation d'énergie**

Périmètre : Siège France (AFD)

Énergie	Indicateur	2008	2009	variation (en %)
Consommation totale d'énergie/m <sup>2</sup>	kWh/m <sup>2</sup> /an (Shon) <sup>1</sup>	207	200	-3%
	kWh/m <sup>2</sup> /an (Surface utile)	244	236	-3%
Consommation totale d'énergie	MWh/an	5 486	5 312	-3%
Consommation totale d'énergie/agent	KWh/agent/an	6 061	5 898	-2.7%
Consommation totale d'électricité	MWh/an	3 923	3 569	-9%
Consommation totale de vapeur	MWh/an	1 563	1 742	12%

100 % de l'électricité est achetée avec « certificat vert », signifiant que de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable (hydraulique, éolien) a été réinjectée dans le réseau.

#### ✓ **Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

Afin d'améliorer son efficacité énergétique, l'AFD rénove régulièrement son patrimoine et mène des campagnes de sensibilisation du personnel.

#### ✓ **Conditions d'utilisation des sols**

De par son activité, l'AFD n'a pas recours à une utilisation industrielle des sols mais occupe des locaux de type administratif.

#### ✓ **Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

Périmètre : Siège France (AFD et Proparco)

Carbone et déplacements	Indicateur	2008	2009	variation (en %)
Émissions totales	MTEqCO <sub>2</sub> /an	22	24 <sup>2</sup>	13%
Émission/agent	TEqCO <sub>2</sub> /an/agent	24	25	6%
Déplacements en avion des agents missionnaires	Milliers km.passagers	17 781	20 501	15%

Les émissions de carbone<sup>3</sup> sont générées principalement par les déplacements de personnes (déplacements pour missions, affectations, domicile-travail, missions des consultants) qui représentent 51 % des émissions, mais également par les matériaux et services entrants

1/ Surface hors œuvre nette (hors locaux techniques).

2/ Premières estimations au 11 février 2010.

3/ Le bilan carbone est établi annuellement selon la méthode homologuée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

(30 %). L'augmentation des émissions totales est principalement due au nombre croissant de déplacements impliqués par l'intensification de l'activité.

✓ **Nuisances sonores ou olfactives et les déchets**

Périmètre : Siège France (AFD)

Déchets	Indicateur	2008	2009	variation (en %)
Volume total	Tonne/an	339	201	-41%
Déchets alimentaires	Tonne/an	112	97	-14%
Assimilables OM	Tonne/an	75	78	4%
Production de déchet/agent	Kg déchets/agent	375	223	-41%

✓ **Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées**

Non applicable.

De par son activité, le groupe ne porte pas atteinte de façon significative à l'équilibre biologique, aux milieux naturels ainsi qu'aux espèces animales et végétales protégées.

✓ **Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement**

L'AFD réalise chaque année un diagnostic environnemental et un bilan carbone pour le siège (AFD et Proparco) et étend cette démarche progressivement aux agences. Les résultats du bilan carbone sont disponibles sur le site internet de l'AFD ([www.afd.fr](http://www.afd.fr)).

✓ **Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière environnementale**

Non applicable.

Compte tenu de leur activité, l'AFD et ses filiales ne font pas l'objet d'un encadrement réglementaire spécifique en matière environnementale. Néanmoins, l'AFD est en conformité avec la réglementation générale applicable en la matière. Pour s'en assurer, l'AFD a réalisé en 2006 un diagnostic externe qui n'a pas relevé d'anomalie. Le suivi récurrent est assuré au niveau du siège par le département des Moyens informatiques, immobiliers et logistiques.

✓ **Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement**

Les activités du groupe AFD n'ont pas de conséquences directes nuisant à l'environnement. Néanmoins, les déplacements professionnels en avion sont le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre. Afin de diminuer son impact, l'AFD s'est engagée à compenser ses émissions. En 2009, l'AFD a financé des crédits carbone acheté au GERES à hauteur de 300 K€.

✓ **Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement**

La gestion de la responsabilité environnementale interne est assurée par le département des Moyens informatiques, immobiliers et logistiques. En 2009, un poste dédié à la Responsabilité environnementale interne a été créé.

✓ **Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société**

Non applicable.

Les activités du groupe AFD n'ont pas de conséquences directes pouvant générer des accidents de pollution.

✓ **Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

Non applicable.

Dans le cadre des financements qu'elle assure, la responsabilité de l'AFD en matière de risque environnemental n'est pas engagée. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée à ce titre dans les comptes de l'AFD ou de ses filiales.



- ✓ **Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.**

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre en 2009.

- ✓ **Objectifs assignés aux filiales à l'étranger sur les points 1° à 6° ci-dessus**

L'AFD ne possède pas de filiales étrangères à proprement parler. En revanche, les agences du réseau de l'AFD ont pour objectif de réaliser un autodiagnostic environnemental et de se doter d'un tableau de bord et d'un plan d'actions précis. À fin 2009, près de la moitié des agences avait pu réaliser cet autodiagnostic, qui sera progressivement étendu à l'ensemble du réseau.

### 3.4.2 **Financements**

Les engagements du Groupe AFD contribuant à la lutte contre le changement climatique (CC) se sont élevés en 2009 à 2,4 milliards d'euros<sup>1</sup>, dont 2 milliards d'euros pour des actions visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et 400 millions d'euros pour des actions d'adaptation<sup>2</sup>. Ces résultats représentent un quasi doublement par rapport à l'exercice 2008 : + 93 % en engagements globaux.

Les projets concourant à la lutte contre le CC représentent désormais près de 40 % du portefeuille des engagements Groupe. Cela représente un accroissement significatif par rapport à 2008, où ce ratio était de 30 %.

Le nombre de projets a lui aussi fortement augmenté, pour atteindre 72 projets, ce qui représente environ 17 % des projets engagés en 2009.

#### **Évolution des engagements climat et totaux du groupe de l'AFD de 2005 à 2009 :**

<b>Année octroi</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Nombre projets atténuation	16	18	28	34	51
Engagements atténuation (M€)	422	568	626	1 074	1 996
Nombre projets adaptation	NA	NA	21	23	27
Engagements adaptation (M€)	NA	NA	216	309	430
<b>Nombre de projets climat</b>	17	18	38	49	<b>72</b>
<b>Total engagements climat</b>	422	568	779	1 236	<b>2 388</b>

Les engagements réalisés par Proparco dans le domaine de la lutte contre le changement climatique ont atteint 272 millions d'euros en 2009 avec 13 projets soit une hausse de 70 % des engagements par rapport à l'exercice 2008.

Les projets d'atténuation octroyés en 2009 et analysés au moyen du bilan carbone permettront, une fois réalisés, d'éviter l'émission de 4,8 millions de tonnes d'éqCO<sub>2</sub> par an. Ce résultat est en forte hausse (+ 45 %) par rapport à l'exercice 2008, dont les projets climat permettront d'éviter 3,3 millions de tonnes d'éqCO<sub>2</sub> par an.

#### **Réductions d'émissions annuelles réalisées par les projets climat de l'AFD (en tégCO<sub>2</sub>)**

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Nombre de bilans carbone de projets d'atténuation	5	4	11	12	20
Total émissions évitées annuellement (MtCO <sub>2</sub> )	2,65	1,70	2,71	3,28	4,88

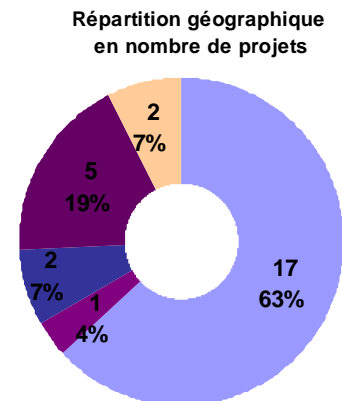
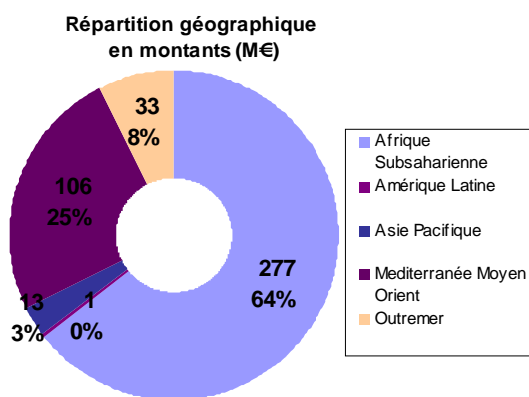
1/ La comptabilisation des montants engagés est désormais non pondérée par les marqueurs de Rio, par homogénéité avec les actions des autres bailleurs de fonds.

2/ Sont considérés comme concourant à l'adaptation au CC l'ensemble des projets permettant de limiter la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences du CC. Cette définition, adoptée en 2009 par l'AFD, a permis de dresser l'inventaires des projets octroyés en 2007-2008-2009 contribuant à l'adaptation

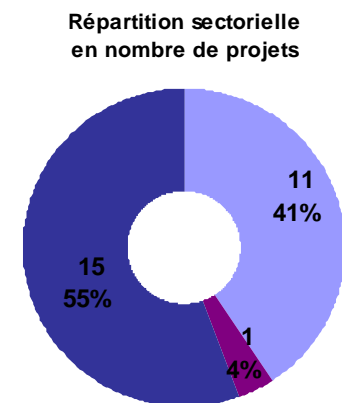
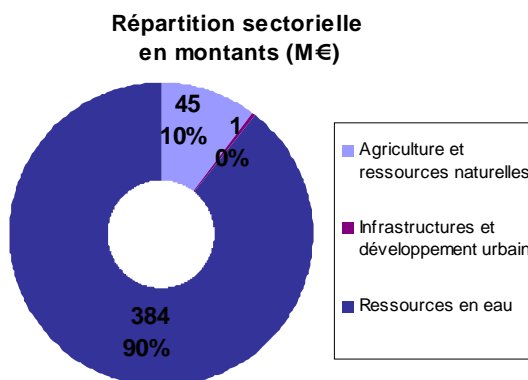
**Répartition géographique et sectorielle des montants engagés dans l’adaptation en 2009.**

Les engagements concourant à l’adaptation aux conséquences du CC ont été classés en trois catégories :

- ✓ les projets permettant une meilleure gestion et préservation des ressources naturelles (forêts, sols agricoles, etc) ;
- ✓ les projets permettant d’améliorer la résilience des infrastructures, notamment aux évènements extrêmes tels que tempêtes et inondations, dont la fréquence et l’intensité vont augmenter avec le changement climatique ;
- ✓ les actions permettant de préserver la ressource en eau, et ainsi d’assurer une préservation à long terme de cette ressource (ce qui est très pertinent dans les régions ayant un stress hydrique accru à cause du changement climatique) et de diminuer la vulnérabilité de populations vis-à-vis de l’accès à l’eau potable et à l’assainissement.



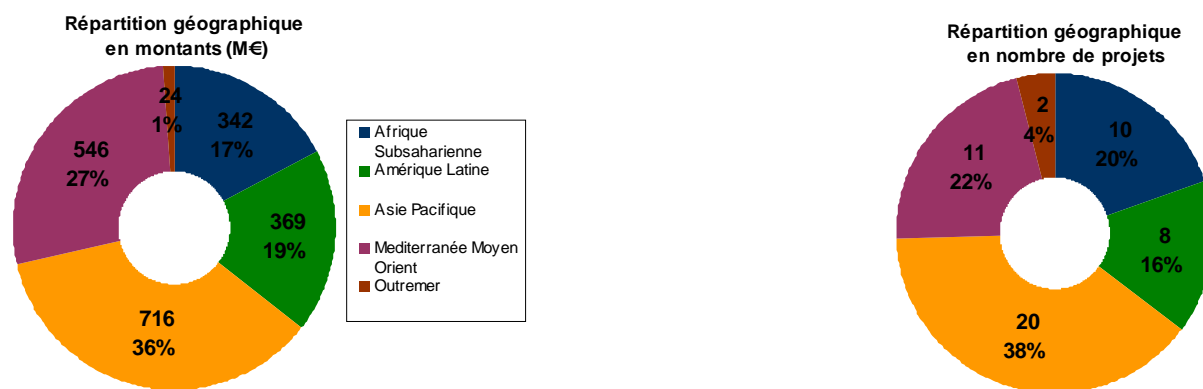
La très large majorité des engagements en faveur de l’adaptation sont réalisés en Afrique subsaharienne (près de 65 % des engagements et des projets) et sur le pourtour méditerranéen (25 % des engagements pour 20 % des projets). Ces régions étant parmi les plus vulnérables aux conséquences du changement climatique, cette répartition est cohérente avec les besoins les plus urgents d’adaptation.



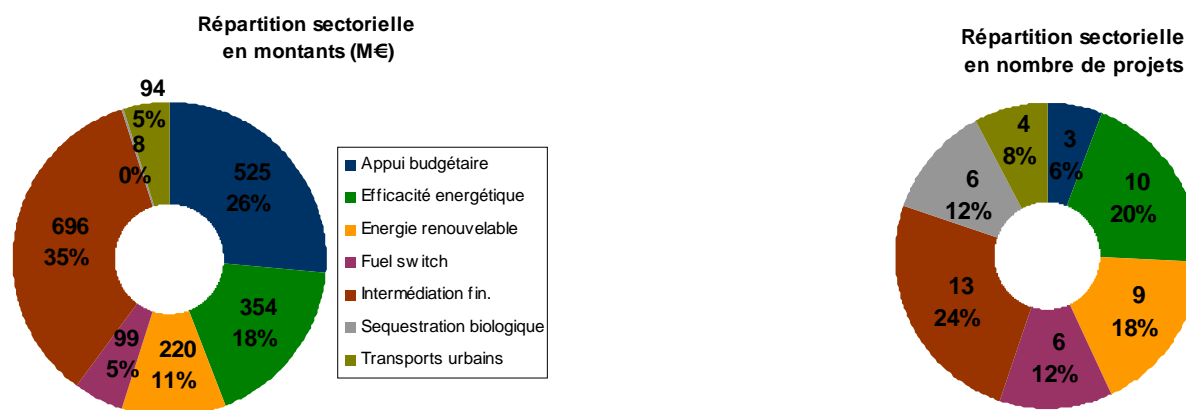
La quasi-totalité (90 %) des engagements de l’AFD pour l’adaptation sont réalisés via des projets participant à la préservation de la ressource en eau. Un nombre important de projets (41 % du total) sont réalisés dans les secteurs agricoles et des ressources naturelles, mais pour des montants engagés faibles.



## Répartition géographique et sectorielle des montants engagés dans l'atténuation en 2009.



La répartition géographique des engagements d'atténuation des émissions confirme la place dominante de la région Asie Pacifique, avec plus du tiers des engagements, à 715 millions d'euros. Néanmoins, l'Afrique occupe une place importante avec 17 % des engagements, et près de 350 millions d'euros engagés, au travers de 10 projets.



La répartition sectorielle des engagements est toujours dominée par le secteur de l'énergie, à la fois au travers de projets directs (35 % des engagements) et en intermédiation financière principalement via des lignes de crédit bancaires dédiées aux énergies propres (35 % des engagements). Les montants engagés dans les domaines de l'agriculture et de la forêt restent faibles à 8 millions d'euros, au travers de 6 projets, en forte baisse par rapport à 2008 (14,8 millions d'euros). L'année 2009 a également été marquée par une très forte augmentation des appuis budgétaires climat, atteignant 525 millions d'euros au travers de 3 projets.

### Cycle des opérations

#### **La démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations**

Le groupe AFD a adopté en janvier 2007 une démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux des opérations qu'il finance et un plan d'actions 2007-2011 pour la mise en œuvre progressive de cette démarche.

La mission première du groupe AFD est de financer des opérations qui contribuent aux finalités essentielles du développement durable. Cependant, toute opération de développement, quels que soient ses objectifs, est susceptible de porter atteinte à l'environnement et aux populations.

Ainsi, afin d'améliorer la qualité environnementale et sociale des opérations et de générer des opportunités de financements correspondant à ses engagements en matière de développement durable, le groupe AFD conditionne ses financements à la mise en œuvre, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage, d'une démarche systématique et continue d'évaluation environnementale et sociale (E&S) permettant :

- (i) d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des opérations,
- (ii) de proposer des mesures appropriées visant à éviter les impacts négatifs, ou lorsqu'ils sont inévitables à les réduire ou à les compenser de manière appropriée,

- (iii) de suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération,
- (iv) d'évaluer a posteriori l'efficacité des mesures proposées.

**Une Cellule d'Appui Environnemental et Social (CAES) est dédiée à cette mission.**

**Le classement environnemental et social des opérations  
financées par le Groupe AFD**

En accord avec les standards internationaux en la matière :

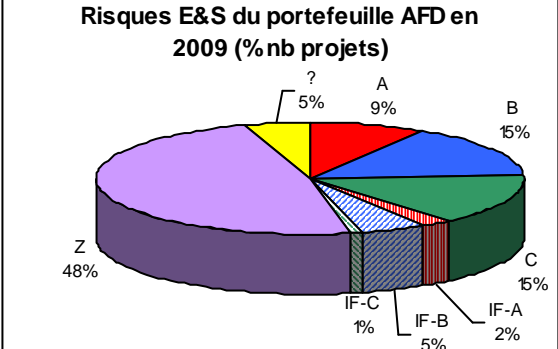
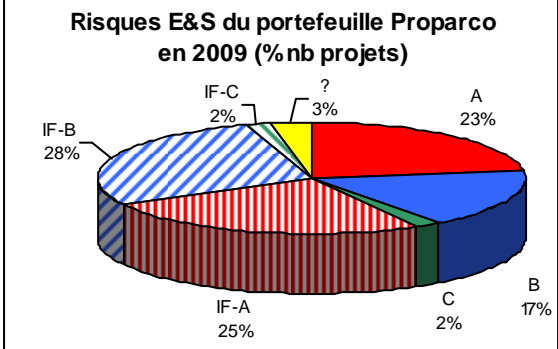
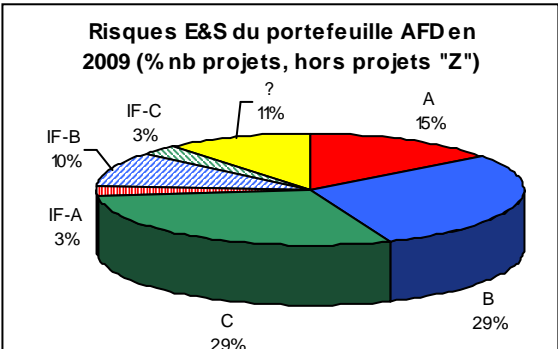
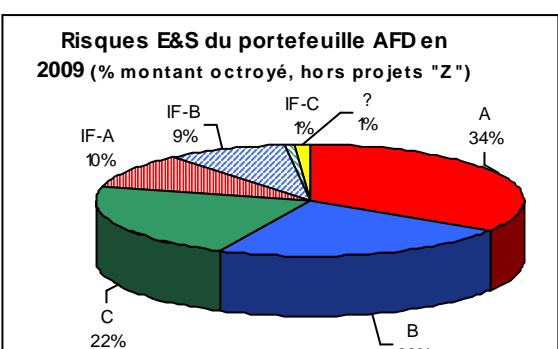
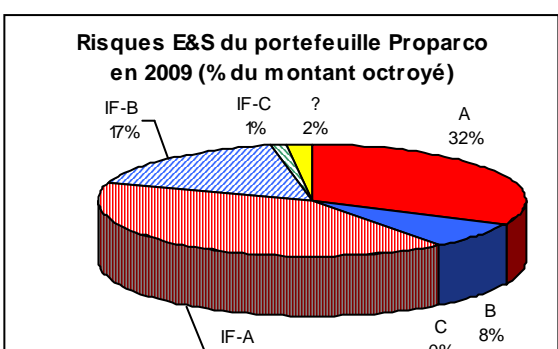
- ✓ les opérations financées directement par le groupe AFD sont classées en trois catégories selon le risque social et environnemental qu'elles présentent : (i) catégorie « A » (risques élevés), catégorie « B » (risques modérés) et catégorie « C » (peu ou pas de risques).
- ✓ les opérations financées via un intermédiaire financier sont classées « IF ». En fonction du risque environnemental et social de leur portefeuille d'activités, ces opérations sont ensuite classées en IF-A, IF-B ou IF-C.

Le développement et la mise en œuvre de cette démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux ont été assurés en 2009 par cinq experts (quatre environnementalistes et un sociologue) rassemblés au sein de la Cellule d'Appui Environnemental et Social (CAES) rattachée au directeur de la direction Technique opérationnelle (DTO). Cette équipe est complétée par quatre experts climat. La cellule est plus précisément chargée :

- ✓ **D'apporter un appui environnemental et social (E&S) aux opérations :** lors de l'identification des projets, la CAES émet un avis E&S sur l'ensemble des opérations financées par le groupe AFD. Elle détermine notamment le niveau de risques E&S des opérations financées en les classant selon des standards internationaux en la matière (cf. encadré ci-dessous) puis, au regard de ce risque, elle indique le type de diligences E&S à suivre pour que ces opérations s'inscrivent effectivement dans une démarche de développement durable.
- ✓ **D'apporter un appui aux autres métiers du groupe :** La CAES a pour mission de sensibiliser et de former l'ensemble des agents du Groupe AFD concernés par la démarche de maîtrise des risques E&S afin qu'ils puissent contribuer efficacement à sa mise en œuvre.
- ✓ **De faciliter les réflexions internes au groupe sur des sujets à forte connotation E&S et d'assurer une production intellectuelle sur ces sujets :** La CAES développe et fait évoluer les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre de la démarche de maîtrise des risques E&S du groupe AFD.
- ✓ **D'assurer une veille sur ces thématiques, de développer des partenariats notamment avec les autres bailleurs de fonds sur ces sujets et de participer à différents groupes de travail internationaux et séminaires.** La CAES participe régulièrement au groupe de travail des spécialistes environnementaux et sociaux des Institutions financières de développement européennes (EDFIs).

**Le risque environnemental et social du portefeuille du Groupe AFD en 2009**

En 2009, le risque E&S du portefeuille du Groupe AFD se présente comme suit :

AFD	Proparco																																		
<p>En 2009, 359 projets ont été octroyés par l'AFD pour un montant de 5,1 Mds €. 171 projets (48%, classés « Z ») n'étaient pas soumis à la démarche de maîtrise des risques E&amp;S.</p> <p>Le portefeuille de l'AFD se décompose de la façon suivante :</p>	<p>En 2009, 66 projets ont été octroyés par Proparco pour un montant de 1,06 Mds €. Tous les projets étaient soumis à la démarche de maîtrise des risques E&amp;S.</p> <p>Le portefeuille de Proparco se décompose de la façon suivante :</p>																																		
<p><b>Risques E&amp;S du portefeuille AFD en 2009 (% nb projets)</b></p>  <table border="1"> <caption>Risques E&amp;S du portefeuille AFD en 2009 (% nb projets)</caption> <tr><th>Catégorie</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>Z</td><td>48%</td></tr> <tr><td>A</td><td>9%</td></tr> <tr><td>B</td><td>15%</td></tr> <tr><td>C</td><td>15%</td></tr> <tr><td>IF-C</td><td>1%</td></tr> <tr><td>IF-B</td><td>5%</td></tr> <tr><td>IF-A</td><td>2%</td></tr> <tr><td>?</td><td>5%</td></tr> </table>	Catégorie	Pourcentage	Z	48%	A	9%	B	15%	C	15%	IF-C	1%	IF-B	5%	IF-A	2%	?	5%	<p><b>Risques E&amp;S du portefeuille Proparco en 2009 (% nb projets)</b></p>  <table border="1"> <caption>Risques E&amp;S du portefeuille Proparco en 2009 (% nb projets)</caption> <tr><th>Catégorie</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>A</td><td>23%</td></tr> <tr><td>B</td><td>17%</td></tr> <tr><td>IF-A</td><td>25%</td></tr> <tr><td>IF-B</td><td>28%</td></tr> <tr><td>C</td><td>2%</td></tr> <tr><td>IF-C</td><td>2%</td></tr> <tr><td>?</td><td>3%</td></tr> </table>	Catégorie	Pourcentage	A	23%	B	17%	IF-A	25%	IF-B	28%	C	2%	IF-C	2%	?	3%
Catégorie	Pourcentage																																		
Z	48%																																		
A	9%																																		
B	15%																																		
C	15%																																		
IF-C	1%																																		
IF-B	5%																																		
IF-A	2%																																		
?	5%																																		
Catégorie	Pourcentage																																		
A	23%																																		
B	17%																																		
IF-A	25%																																		
IF-B	28%																																		
C	2%																																		
IF-C	2%																																		
?	3%																																		
<p><b>Risques E&amp;S du portefeuille AFD en 2009 (% nb projets, hors projets "Z")</b></p>  <table border="1"> <caption>Risques E&amp;S du portefeuille AFD en 2009 (% nb projets, hors projets "Z")</caption> <tr><th>Catégorie</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>A</td><td>15%</td></tr> <tr><td>B</td><td>29%</td></tr> <tr><td>C</td><td>29%</td></tr> <tr><td>IF-B</td><td>10%</td></tr> <tr><td>IF-A</td><td>3%</td></tr> <tr><td>IF-C</td><td>3%</td></tr> <tr><td>?</td><td>11%</td></tr> </table>	Catégorie	Pourcentage	A	15%	B	29%	C	29%	IF-B	10%	IF-A	3%	IF-C	3%	?	11%																			
Catégorie	Pourcentage																																		
A	15%																																		
B	29%																																		
C	29%																																		
IF-B	10%																																		
IF-A	3%																																		
IF-C	3%																																		
?	11%																																		
<p><b>Risques E&amp;S du portefeuille AFD en 2009 (% montant octroyé, hors projets "Z")</b></p>  <table border="1"> <caption>Risques E&amp;S du portefeuille AFD en 2009 (% montant octroyé, hors projets "Z")</caption> <tr><th>Catégorie</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>A</td><td>34%</td></tr> <tr><td>B</td><td>23%</td></tr> <tr><td>C</td><td>22%</td></tr> <tr><td>IF-B</td><td>9%</td></tr> <tr><td>IF-A</td><td>10%</td></tr> <tr><td>IF-C</td><td>1%</td></tr> <tr><td>?</td><td>1%</td></tr> </table>	Catégorie	Pourcentage	A	34%	B	23%	C	22%	IF-B	9%	IF-A	10%	IF-C	1%	?	1%	<p><b>Risques E&amp;S du portefeuille Proparco en 2009 (% du montant octroyé)</b></p>  <table border="1"> <caption>Risques E&amp;S du portefeuille Proparco en 2009 (% du montant octroyé)</caption> <tr><th>Catégorie</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>A</td><td>32%</td></tr> <tr><td>B</td><td>8%</td></tr> <tr><td>IF-A</td><td>40%</td></tr> <tr><td>IF-B</td><td>17%</td></tr> <tr><td>C</td><td>0%</td></tr> <tr><td>IF-C</td><td>1%</td></tr> <tr><td>?</td><td>2%</td></tr> </table>	Catégorie	Pourcentage	A	32%	B	8%	IF-A	40%	IF-B	17%	C	0%	IF-C	1%	?	2%		
Catégorie	Pourcentage																																		
A	34%																																		
B	23%																																		
C	22%																																		
IF-B	9%																																		
IF-A	10%																																		
IF-C	1%																																		
?	1%																																		
Catégorie	Pourcentage																																		
A	32%																																		
B	8%																																		
IF-A	40%																																		
IF-B	17%																																		
C	0%																																		
IF-C	1%																																		
?	2%																																		

Le risque environnemental et social du portefeuille de l'AFD en 2009 (hors projets « Z ») est relativement modéré, avec 18 % de projets classés « à risque élevé » (A et IF-A). En revanche, cette proportion est plus élevée si l'on envisage le risque rapporté au montant octroyé en 2009 : 44 % de projets A et IF-A.

Cette proportion est beaucoup plus élevée pour Proparco : 48 % du nombre des projets octroyés en 2009 et 72 % du montant total des engagements présentent un risque E&S élevé.

Le pourcentage de projets (projets « ? ») qui auraient dû être soumis à la démarche RSE du Groupe et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale a baissé en 2009. Il est encore de 9 % du nombre de projets octroyés par le Groupe AFD en 2009, mais ne représente plus que 1 % du montant total engagé (ce qui signifie que l'essentiel des projets non soumis à la démarche sont de faible montant).

**Comparaison 2007-2009 du risque environnemental et social du portefeuille du groupe AFD**

L'évaluation environnementale et sociale des intermédiaires financiers et l'analyse du risque E&S de leur portefeuille n'ont véritablement commencé qu'en 2008. La comparaison 2007-2009 ne peut donc porter que sur la catégorie IF.

AFD	Proparco																																								
<p>En 2009, 169 projets étaient soumis à la démarche de maîtrise des risques E&amp;S contre 109 en 2007 et 171 en 2008, soit une augmentation 2007-2008 de 57 % et une stabilisation entre 2008 et 2009.</p> <p>Le portefeuille de l'AFD se décompose de la façon suivante :</p>	<p>En 2009, 66 projets étaient soumis à la démarche de maîtrise des risques E&amp;S contre 29 en 2007 et 44 en 2008, soit une augmentation globale de 128 %.</p> <p>Le portefeuille de Proparco se décompose de la façon suivante :</p>																																								
<p><b>Répartition E&amp;S AFD - nombre de projets Evolution 2007-2009</b></p> <table border="1"> <caption>Répartition E&amp;S AFD - nombre de projets</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>IF</th> <th>A</th> <th>B</th> <th>C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>15</td> <td>32</td> <td>30</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>44</td> <td>34</td> <td>50</td> <td>43</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>29</td> <td>29</td> <td>54</td> <td>56</td> </tr> </tbody> </table>	Année	IF	A	B	C	2007	15	32	30	32	2008	44	34	50	43	2009	29	29	54	56	<p><b>Répartition E&amp;S Proparco - nb de projets Evolution 2007-2009</b></p> <table border="1"> <caption>Répartition E&amp;S Proparco - nb de projets</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>IF</th> <th>A</th> <th>B</th> <th>C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>15</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>30</td> <td>8</td> <td>8</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>37</td> <td>15</td> <td>11</td> <td>11</td> </tr> </tbody> </table>	Année	IF	A	B	C	2007	15	11	11	11	2008	30	8	8	8	2009	37	15	11	11
Année	IF	A	B	C																																					
2007	15	32	30	32																																					
2008	44	34	50	43																																					
2009	29	29	54	56																																					
Année	IF	A	B	C																																					
2007	15	11	11	11																																					
2008	30	8	8	8																																					
2009	37	15	11	11																																					
<p><b>Répartition risques E&amp;S AFD - Montant des projets Evolution 2007-2009</b></p> <table border="1"> <caption>Répartition risques E&amp;S AFD - Montant des projets</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>IF</th> <th>A</th> <th>B</th> <th>C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>25</td> <td>47</td> <td>17</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>20</td> <td>38</td> <td>24</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>20</td> <td>34</td> <td>24</td> <td>22</td> </tr> </tbody> </table>	Année	IF	A	B	C	2007	25	47	17	11	2008	20	38	24	18	2009	20	34	24	22	<p><b>Répartition E&amp;S Proparco - Montant des projets Evolution 2007 - 2009</b></p> <table border="1"> <caption>Répartition E&amp;S Proparco - Montant des projets</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>IF</th> <th>A</th> <th>B</th> <th>C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>56</td> <td>11</td> <td>34</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>60</td> <td>29</td> <td>11</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>58</td> <td>23</td> <td>17</td> <td>11</td> </tr> </tbody> </table>	Année	IF	A	B	C	2007	56	11	34	11	2008	60	29	11	11	2009	58	23	17	11
Année	IF	A	B	C																																					
2007	25	47	17	11																																					
2008	20	38	24	18																																					
2009	20	34	24	22																																					
Année	IF	A	B	C																																					
2007	56	11	34	11																																					
2008	60	29	11	11																																					
2009	58	23	17	11																																					

Cette comparaison montre que le portefeuille 2009 de Proparco est composé en majorité (i) de projets auprès d'intermédiaires financiers (IF) avec une augmentation substantielle par rapport à 2007 du nombre de projets IF mais une relative stabilité du montant des engagements et (ii) une augmentation en nombre et en montant des projets à risques élevés (A). Pour ces derniers, le montant des engagements a triplé en 2008 et reste sensiblement constant en 2009.

Le portefeuille de l'AFD montre une baisse du nombre de projets IF en 2009 mais une stabilisation du montant octroyé à ces projets. Le pourcentage relatif de projets A montre une diminution sensible, tant en nombre de projets (15 % en 2009) qu'en montants engagés (environ 1/3 des montants en 2009). Enfin, le nombre et le montant des engagements des projets B et C a augmenté régulièrement depuis 2007.

On assiste donc à une évolution sensible mais différente de la composition des portefeuilles de l'AFD et de Proparco.

### 3.5. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie figurent ci-après **les rémunérations versées en 2009<sup>1</sup> à chaque mandataire social** :

Rémunérations totales brutes (en euros)

Jean-Michel Severino	202 523,43
Jean-Michel Debrat	158 096,14

Il n'y a pas d'avantages en nature ni de régime de retraite particulier, de stock-options ou rémunération variable pour les mandataires sociaux de l'AFD.

### 3.6. Évolutions récentes et perspectives d'avenir

#### 3.6.1 Évolutions récentes

##### Activité

L'activité du groupe a poursuivi la progression initiée les années passées, avec une croissance de 35 % des engagements pour compte propre, dépassant ainsi les prévisions de croissance du plan d'affaires 2009, en particulier sur l'activité de prêts.

##### Gouvernance

En termes de gouvernance, dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), les statuts de l'Agence ont été révisés par décret du 5 juin 2009. Cette modification des statuts a induit trois nouveautés dans la gouvernance de l'AFD :

- ✓ la création d'un Conseil d'orientation stratégique (COS), chargé de renforcer l'articulation entre les orientations politiques relatives à l'aide publique au développement décidées par le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement et leur déclinaison opérationnelle par l'AFD ;
- ✓ la création d'un Comité délégué du C.A., nouveau, spécialisé pour l'appui aux initiatives des ONG ;
- ✓ la préparation d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) unique entre l'État et l'AFD, visant à simplifier et rationaliser les relations entre l'AFD et ses tutelles.

L'année 2009 a été marquée par le transfert à l'AFD du dispositif de financement des initiatives des ONG pour le compte de l'État.

S'agissant du transfert de l'assistance technique, il va concerner à compter de 2010 une centaine de postes correspondant à de l'expertise technique internationale dans les secteurs économiques, sociaux et environnementaux.

#### 3.6.2 Perspectives d'avenir

Dans un contexte budgétaire de maintien du niveau de ressources mises à disposition de l'Agence par l'État et d'une baisse du niveau des autorisations d'engagements en subventions, le Plan d'Affaires prévoit un engagement total pour le Groupe AFD de 6,7 milliards d'euros en 2010 (14 milliards sur 2 ans), en augmentation de 8 % par rapport à 2009. Il réaffirme la priorité accordée à l'Afrique subsaharienne, qui devrait représenter 41 % des engagements de l'AFD dans les pays étrangers et absorber 59 % de l'effort budgétaire de l'État.

- ✓ L'évolution de l'activité de l'AFD au niveau géographique et sectoriel sur les deux prochaines années tient compte de (i) l'Initiative Présidentielle du Cap de soutien économique en Afrique Sub-saharienne qui prévoit 10 milliards d'euros de financements sur la période 2008-2012, (ii) l'objectif fixé à l'Agence par le secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie

1/ Correspond à la rémunération annuelle brute avant impôt, incluant indemnités de missions et indemnités de congés payés.

d'accroître de 25 % dès 2009 son offre de financement sous forme de prêts toutes géographies confondues, ainsi que (iii) par les engagements pris par l'Agence dans le cadre du premier anniversaire de l'Union Pour la Méditerranée (UPM) portant à 6 milliards d'euros les engagements prévus dans la zone méditerranéenne sur la période 2009-2013.

- ✓ L'AFD, confirmée dans son rôle par le comité interministériel de l'Outre-mer, continuera de soutenir le développement économique et social des collectivités d'Outre-mer, tant en renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités publiques qu'en dynamisation et soutien du secteur privé.
- ✓ Dans le contexte de crise économique et financière mondiale, l'Agence cherchera aussi à jouer pleinement son rôle contra-cyclique de financement de l'investissement public et privé, contribuant ainsi à la relance de la croissance dans les pays en développement. Dans cette optique, l'Agence souhaite élargir le champ d'intervention géographique et sectoriel de ses instruments de financement.
- ✓ En termes de développement des savoirs, l'Agence vise à faire de la production intellectuelle un outil à part entière de l'aide au développement. Elle se fixe ainsi des objectifs ambitieux de développement dans ce domaine, avec notamment un accroissement régulier des ressources budgétaires qui y seront consacrées, une étroite articulation entre production intellectuelle à finalité opérationnelle et activités de recherche sur les enjeux du développement et une contribution à l'élaboration des politiques publiques au niveau local.
- ✓ Enfin, l'AFD poursuivra une politique de partenariat diversifiée visant à créer des synergies avec de nouveaux acteurs autour des grands enjeux du développement. Durant les années 2010 et 2011, l'Agence souhaite notamment renforcer ses liens avec les agences bilatérales européennes et se rapprocher des acteurs privés du Nord (fondations, entreprises).

### **3.6.3 Les emprunts**

Le 17 décembre 2009, le Conseil d'administration de l'AFD a autorisé l'Établissement à emprunter en 2010 pour ses opérations pour compte propre un montant de 3 000 M€, sous forme d'emprunts bancaires ou obligataires avec ou sans appel public à l'épargne. Ce plafond inclut le recours à des ressources du Trésor pour un montant maximal de 184 M€.

### **3.7. Événements postérieurs à la clôture**

Il n'existe aucun changement significatif ou détérioration importante de la situation financière ni des perspectives de l'AFD ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2009.

## 4. Pilier 3

### 4.1 Principes généraux

Le Pilier 3 de Bâle II a pour objectif d'améliorer la transparence financière par la publication d'éléments quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier l'exposition aux différents types de risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres de l'établissement.

En termes d'enjeux, il s'agit pour chaque établissement :

- ✓ d'harmoniser l'information avec les nouvelles normes comptables internationales (IFRS) sur la communication financière ;
- ✓ d'expliquer au marché sa méthodologie des notations internes et sa mesure des risques.

### 4.2 Champ d'application

#### 4.2.1 Raison sociale de la société mère du groupe auquel s'applique le dispositif

Agence française de développement (AFD)

Les éléments détaillés relatifs à la raison sociale du Groupe AFD sont communiqués dans le paragraphe 2.1 - renseignements de caractère général concernant l'AFD.

#### 4.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Il n'existe pas de différence dans les principes de consolidation entre les données comptables et les données prudentielles.

Le périmètre et les méthodes de consolidation sont définis dans le paragraphe 6.1 sur les états financiers (Notes annexes 2.1.1 : Périmètre et 2.1.2 : Méthodes de consolidation).

Par ailleurs, il n'existe aucune restriction aux transferts de fonds ou fonds propres réglementaires au sein du groupe.

### 4.3 Fonds propres

#### 4.3.1 Structure des fonds propres

Outre ses fonds propres de base, l'AFD enregistre au titre des fonds propres complémentaires 1 435 M€ de titres et emprunts subordonnés répondant aux conditions de l'art. 4d) du règlement n° 90-02 et 499 M€ d'emprunts subordonnés répondant aux conditions de l'art. 4c) du règlement n°90-02.

Par ailleurs, l'AFD déduit des fonds propres réglementaires 94 M€ au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers supérieures à 10 % de leur capital ou donnant une influence notable sur ces établissements.

#### **Structure des fonds propres du Groupe AFD au 31/12/2009 (en millions d'euros)**

<b>Fonds propres de base pris en compte</b>	<b>Tier 1</b>		<b>2 870</b>
dont capital social		400	
dont réserves éligibles		2 185	
dont autres fonds propres de base sur accord de la Commission Bancaire		300	
<b>Éléments à porter en déduction des fonds propres de base :</b>			
Immobilisations incorporelles		-15	
		-15	
<b>Fonds propres complémentaires</b>			<b>1 934</b>
<b>Déduction des fonds propres de base et complémentaires</b>			<b>-94</b>
<b>Fonds propres pouvant être pris en compte</b>	<b>Total</b>		<b>4 711</b>

### 4.3.2 Adéquation des fonds propres

Au titre du Pilier 1, l'AFD satisfait largement aux exigences minimales de fonds propres avec un ratio de solvabilité qui s'établit à 36,6 % au 31/12/2009, contre 46,8 % en 2008. Cette diminution trouve principalement son origine dans la forte croissance de l'activité au cours de l'exercice tant chez l'AFD que chez Proparco, la décote de certaines contreparties sur l'exercice (cf. cotations Coface) et la moindre progression des fonds propres.

Au titre du Pilier 2, l'AFD a mis en place une méthodologie d'évaluation de l'adéquation du capital interne s'appuyant sur la démarche suivante :

- ✓ élaboration de la cartographie des risques au-delà de ceux pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité ;
- ✓ quantification des risques identifiés ;
- ✓ conception de stress tests ;
- ✓ impact des stress tests ;
- ✓ calcul du capital économique.

Cette démarche a permis de confirmer que le principal point d'attention pour l'AFD concerne l'exigence réglementaire en matière de ratio des grands risques, la structure du portefeuille bancaire de l'agence se caractérisant par un faible nombre de contreparties, notamment souveraines, dont les principales représentent un montant significatif par rapport aux fonds propres.

La mise en regard de la limite réglementaire des grands risques et des principales expositions souveraines montre une marge encore confortable à fin 2009, y compris dans le cadre de scénarios de crise.

#### Adéquation des fonds propres

<b>Fonds propres pris en compte</b>			<b>4 711</b>
Fonds propres de base pris en compte	Tier 1	2 870	
Fonds propres complémentaires		1 934	
Déduction des fonds propres de base et complémentaires		-94	
<b>Fonds propres exigibles</b>			<b>1 029</b>
<b>Risque crédit</b>		<b>965</b>	
	Administrations et banques centrales	312	
	Etablissements de crédit	326	
	Entreprises	286	
	Actions	42	
<b>Risque marché</b>		<b>0</b>	
	Position nette devise < 2% des FP (6 M€)	-	
<b>Risque opérationnel</b>		<b>63</b>	
	Approche standard du risque opérationnel	63	
<b>Surplus ou déficit de fonds propres</b>			<b>3 682</b>
<b>Ratio de solvabilité</b>			<b>36,64 %</b>

### 4.4 Exposition aux risques et procédures d'évaluation

En raison de son activité, l'AFD est soumise à l'ensemble des risques que rencontre un établissement de crédit :

- ✓ Le risque de crédit, qui, de par la nature de l'activité de l'AFD en termes de qualité de contreparties et de concentration, constitue le principal risque auquel est exposée l'institution.



- ✓ Le risque de marché, en lien notamment avec les différences entre les emplois et les ressources en matière de devise. En revanche, l'AFD n'est pas exposée au risque de cours en raison de l'absence de portefeuille de négociation.
- ✓ Le risque de taux d'intérêt global et de liquidité, en lien avec (i) les différences entre les emplois et les ressources en matière de taux et de maturité et (ii) le respect des contraintes de comptabilisation des concours bonifiés dans l'Aide publique au développement française.
- ✓ Le risque opérationnel, notamment en raison de la forte croissance de son activité depuis plusieurs années d'une part et de la nature de ses zones d'intervention d'autre part.
- ✓ Le risque de réputation, potentiellement élevé pour l'AFD en raison de l'importance de la dimension éthique des activités de l'Agence ainsi que de l'attention dont elle fait l'objet par les acteurs non gouvernementaux.
- ✓ Le risque stratégique, en lien avec l'évolution de la politique de la France ainsi que de la communauté des bailleurs de fonds, en matière d'intervention dans les pays en voie de développement.

En raison même du rôle d'agence de développement — et notamment le caractère subsidiaire et/ou incitatif des interventions de l'institution —, le niveau de risque de crédit admissible pour les opérations de l'AFD peut être parfois supérieur à celui des institutions bancaires classiques. L'AFD doit ainsi pouvoir intervenir :

- ✓ dans des géographies difficiles,
- ✓ sur des contreparties risquées,
- ✓ sur des maturités longues.

Dans tous les cas, l'AFD recherche les contreparties disposant des meilleures signatures dans le pays en fonction des objectifs de développement visés, et l'opportunité de prêter est évaluée en fonction des critères bancaires en vigueur.

En termes de niveau d'exposition, sans présumer des conclusions formulées à l'issue de l'appréciation individuelle des nouvelles opérations sur ce sujet, l'AFD proportionne ses interventions au niveau de ses fonds propres et cherche à assurer une bonne répartition de ses engagements.

Dans les États étrangers, ceci se traduit par la fixation de limites d'exposition en encours et reste à verser signés unitaires par contrepartie et par géographie.

L'ensemble des systèmes de mesure, maîtrise et surveillance des risques que le groupe AFD assume dans le cadre de son activité sont présentés dans le cadre du Rapport sur la mesure et la surveillance des risques dont les principaux éléments sont repris dans le document de référence sous le paragraphe 3.3 – facteurs de risques.

Le système de surveillance et de maîtrise des risques s'appuie également sur un corpus formalisé de procédures de surveillance des risques mis en œuvre par le département Finances et Risques.

#### **4.4.1 Risque de crédit**

##### **4.4.1.1 Information générale**

L'exposition au risque de crédit comprend les expositions du bilan dont notamment les prêts, les participations, les instruments financiers et dérivés ainsi que les expositions de hors-bilan (engagements de financement et garanties données).

S'agissant principalement du risque de prêts, les expositions présentant des impayées sont suivies dans le système d'information et font l'objet d'un déclassement automatique en créances douteuses selon les règles d'antériorité définies par la règlementation et de dépréciations selon les modalités définies ci-après. La revue périodique des cotations permet d'avoir un suivi individualisé des contreparties.

Les approches adoptées pour les provisions et dépréciation spécifiques et générales sont exposées dans le paragraphe 6.1 sur les états financiers (Notes annexes 2.2.6 – Provisions et 2.2.7 – Dépréciations)

#### 4.4.1.1.1 Expositions au risque de crédit

Les éléments de bilan et de hors-bilan exposés au risque de crédit sont repris dans le tableau ci-après :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
<b>Actif</b>		
Caisse, Banques centrales	25 628	20 254
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	38 694	57 854
Actifs financiers disponibles à la vente	446 729	317 006
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 566 706	3 053 763
À vue	466 826	506 727
À terme	3 099 880	2 547 036
Prêts et créances sur la clientèle	8 318 835	8 764 148
Créances commerciales	1 776	1 022
Autres concours à la clientèle	8 317 059	8 763 126
Comptes ordinaires débiteurs		
Crédit-bail		
<i>Prêts et créances</i>	<i>11 885 541</i>	<i>11 817 911</i>
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	654 423	582 422
Participations dans les sociétés mises en équivalence	147 778	147 743
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Dérivés)	43 462	39 644
Instruments dérivés de couverture	416 247	415 093
Dérivés	459 709	454 737
<b>Total</b>	<b>13 658 502</b>	<b>13 397 927</b>
<b>Hors bilan</b>		
Engagements fermes de prêts	4 230 998	3 770 573
Garanties financières	1 196 550	765 133
<b>Total</b>	<b>5 427 548</b>	<b>4 535 707</b>
<b>Total</b>	<b>19 086 050</b>	<b>17 933 634</b>

#### 4.4.1.1.2. Ventilation par grandes catégories d'expositions de crédit, type de contrepartie et répartition géographique

La répartition par géographie (Pays étrangers / Outre-mer) et par type d'intervention (Souverains/Non souverains) de l'encours brut de prêts aux risques de l'AFD et de l'État est traitée dans le chapitre 3.2.1 - Bilan consolidé.

Les différents types d'actifs financiers sont détaillés dans la note annexe 3 aux comptes consolidés – Investissements financiers.

S'agissant des participations, le tableau ci-après retrace les différentes rubriques concernées du bilan consolidé :

#### Participations

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>			<b>31/12/2008 IFRS</b>		
	<b>cotés</b>	<b>non cotés</b>	<b>Total (1)</b>	<b>cotés</b>	<b>non cotés</b>	<b>Total (1)</b>
Participations à la juste valeur par résultat		23 831	23 831		30 936	30 936
Participations incluses dans les Actifs financiers disponibles à la vente	23 620	309 436	333 056	13 701	227 338	241 039
Participations mises en équivalence		147 778	147 778		147 743	147 743
<b>Total</b>	<b>23 620</b>	<b>481 045</b>	<b>504 665</b>	<b>13 701</b>	<b>406 017</b>	<b>419 718</b>

De la même manière, s'agissant des instruments dérivés, le tableau ci-après reprend les différents postes relatifs à ces éléments contenus dans les notes annexes 1 et 2 des états financiers :

**Instruments Dérivés**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
	<b>Actif</b>	<b>Actif</b>
<b>Couverture de juste valeur</b>		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	165 600	111 428
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	250 647	303 665
<b>Total 1</b>	<b>416 247</b>	<b>415 093</b>
<b>Actifs financiers en juste valeur</b>		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	6 086	8 779
Instruments dérivés de change	37 376	30 865
<b>Total 2</b>	<b>43 462</b>	<b>39 644</b>
<b>Total Dérivés</b>	<b>459 709</b>	<b>454 737</b>

L'ensemble des opérations sur dérivés est réalisé avec des établissements de crédit de l'OCDE.

Les engagements donnés du hors-bilan comprennent les engagements de financement qui correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées et de garanties.

**Hors-bilan - engagements donnés** (financement et garanties) selon la typologie de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>5 427 548</b>	<b>4 535 707</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	528 384	1 071 601
Engagements de financement en faveur de la clientèle	3 702 614	2 698 972
<b>Dont engagements de financement</b>	<b>4 230 998</b>	<b>3 770 573</b>
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	556 958	185 313
<i>dont l'activité du Fonds DOM</i>	<i>251 847</i>	
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	639 592	579 820
<b>Dont engagements de garantie</b>	<b>1 196 550</b>	<b>765 133</b>

**Engagements de financement** - répartition géographique et par type d'intervention

<i>en millions d'€</i>	<b>2009</b>	
	<b>Montant</b>	
<b>Engagements de financement aux risques du groupe</b>	<b>3 928</b>	<b>93%</b>
Dont Pays étrangers	3 556	84%
<i>Souverains</i>	<i>2 258</i>	<i>53%</i>
<i>Non Souverains</i>	<i>1 298</i>	<i>31%</i>
Dont Collectivités Outre-mer	372	9%
<b>Engagements de financement aux risques de l'Etat</b>	<b>303</b>	<b>7%</b>
<i>Prêts garantis par l'État</i>	<i>303</i>	<i>7%</i>
<b>Total Engagements de financement du Groupe</b>	<b>4 231</b>	

**Engagements de garantie** - répartition géographique

<i>en millions d'euros</i>	<b>Pays étrangers</b>	<b>Outre-mer</b>	<b>Total</b>
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	141	416	557
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle *	528	112	640
<b>Engagements de garantie</b>	<b>669</b>	<b>528</b>	<b>1 197</b>

\* La garantie donnée dans le cadre du FSD/IFFIm - programme de vaccination international (311 M€) fait l'objet d'une garantie reçue par l'Etat du même montant.

#### 4.4.1.1.3 Répartition des échéances contractuelles résiduelles de l'ensemble du portefeuille

##### Actif ventilé par la durée restant à courir

en milliers d'euros	<= 1 mois	> 1 mois et <= 3 mois	> 3 mois et <= 1 an	> 1 an et <= 2 ans	> 2 ans et <= 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
1 Actifs financiers détenus à des fins de transaction	180	300	7 060	6 250	10 895	57 342	130	82 156
2 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Dérivés utilisés des fins de couverture (actifs)	27 279	588	14 367	59 761	111 051	135 835	67 367	416 247
4 Actifs financiers disponibles à la vente	24 109	-	10 997	30 120	6 146	-	375 358	446 729
5 Prêts et créances (y compris les contrats de location-financement)	272 454	245 250	917 114	1 047 799	2 989 532	5 234 333	1 179 061	11 885 541
6 Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	61 336	52 985	173 766	351 431	14 905	654 423
<b>Sous - total</b>	<b>324 022</b>	<b>246 137</b>	<b>1 010 873</b>	<b>1 196 914</b>	<b>3 291 389</b>	<b>5 778 941</b>	<b>1 636 820</b>	<b>13 485 096</b>
Caisse, Banques centrales	25 628							25 628
Participations dans les sociétés mises en équivalence							147 778	147 778
<b>Total</b>	<b>349 650</b>	<b>246 137</b>	<b>1 010 873</b>	<b>1 196 914</b>	<b>3 291 389</b>	<b>5 778 941</b>	<b>1 784 598</b>	<b>13 658 502</b>

#### 4.4.1.1.4. Montant des créances dépréciées, et provisions par grande catégorie de contrepartie et par grande zone géographique :

La déclinaison des créances dépréciées et des dépréciations enregistrées par catégorie de contrepartie est reprise dans la note annexe 4 aux États financiers – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle.

Les encours de prêts aux risques du Groupe (dont douteux) ainsi les dépréciations et provisions associées par géographies et type d'intervention sont exposés dans le paragraphe 3.2.1 – Bilan consolidé.

**Portefeuille des prêts et créances** en valeurs brutes et nettes, avec distinction des actifs dépréciés, par catégorie de contrepartie

en milliers d'euros	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés	Dépréciat° individuelles	Dépréciat° collectives	Valeur nette comptable	Actifs dépréciés VNC	Actifs non dépréciés VNC
Administrations centrales	4 599 869	207 697	13 088	0	4 794 479	194 610	4 599 869
Etablissements de crédit	3 616 546	25 515	866	42 072	3 599 124	24 649	3 574 474
Institutions non établissements de crédit	1 837 248	3 769	0	0	1 841 017	3 769	1 837 248
Grandes entreprises	1 681 396	371 547	337 571	77 466	1 637 906	33 976	1 603 930
Clientèle de détail	13 016	0	0	0	13 016	0	13 016
<b>Total prêts et créances</b>	<b>11 748 076</b>	<b>608 529</b>	<b>351 525</b>	<b>119 538</b>	<b>11 885 541</b>	<b>257 004</b>	<b>11 628 538</b>

#### 4.4.1.1.5 Rapprochement des variations des provisions pour créances dépréciées

La note 10 – provisions et dépréciations des notes annexes aux états financiers détaille les variations pour chaque catégorie de provisions et dépréciations.

#### 4.1.1.2 Risque de crédit : Portefeuilles dans le cadre de l'approche standard et pondérations réglementaires

L'AFD a choisi d'utiliser la méthode standard pour le calcul des risques intervenant dans la détermination du ratio de solvabilité. Les pondérations à appliquer dépendent des notes attribuées au pays par des organismes externes, la Coface pour l'AFD, et à la typologie des contreparties (classe d'actif du tiers).

Le régulateur français a choisi l'option 1 pour les pondérations des contreparties bancaires des banques françaises.

Le paramétrage des pondérations appliqué par le Groupe est le suivant :

Pondérations des risques						
Cotations	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Moins de B-	Non noté
<b>Classes d'actifs</b>						
<b>Souverains</b>	0%	20%	50%	100%	150%	100%
<b>Banques Option 1</b>	20%	50%	100%	100%	150%	100%
<b>Entreprises</b>	<b>AAA à AA-</b>	<b>A+ à A-</b>	<b>BBB+ à BBB-</b>	<b>BB+ à B-</b>	<b>Moins de BB-</b>	<b>Non noté</b>
	20%	50%	100%	100%	150%	100%

L'application des pondérations au risque de crédit de l'AFD aboutit aux expositions pondérées suivantes :

**Risque de crédit du Groupe : Portefeuille soumis à l'approche standard par tranches de risques :**

Montant des expositions pondérées en millions d'euros					
Pondération risque	Souverains et autres Institutions	Banques	Entreprises	Actions	Total
0%	0	0	0	0	0
20%	467	423	6	0	896
50%	227	1 438	48	0	1 713
100%	2 845	2 074	3 104	0	8 023
150%	356	142	411	521	1 431
<b>Total</b>	<b>3 896</b>	<b>4 077</b>	<b>3 569</b>	<b>521</b>	<b>12 063</b>

#### 4.1.1.3 Techniques de réduction du risque de crédit

Pour les expositions de crédit à sa clientèle non souveraine, l'AFD cherche à obtenir une couverture adéquate au moyen de garanties.

Deux catégories de garanties sont distinguées :

- ✓ les garanties personnelles ou assimilées : caution, garantie à 1<sup>ère</sup> demande, lettres d'intention et de confort, avals etc.,
- ✓ les garanties réelles : hypothèques sur biens immobiliers et mobiliers, nantissement de fonds de commerce, de valeurs mobilières, d'outillage ou de véhicules, dépôt nanti dans une banque, etc.

Ces garanties font l'objet d'une valorisation périodique afin d'être prises en compte dans le cadre du provisionnement. Cette valorisation interne tient compte selon le cas du type de garantie, de la qualité du garant ainsi que de la géographie d'intervention.

Par ailleurs, l'AFD enregistre au bilan et au hors bilan des éléments garantis par l'État français.

Dans le cadre de la détermination du ratio de solvabilité, l'AFD enregistre 1 681 M€ de sûretés personnelles qui se décomposent de la façon suivante :

- ✓ 1 380 M€ de sûretés sur éléments de bilan correspondant principalement aux prêts garantis par l'État français (1 265 M€ d'encours), ainsi qu'aux garanties reçues sur les prêts collectivités locales ou des collectivités ;
- ✓ 301 M€ sur les éléments de hors bilan correspondant aux restes à verser garantis par l'État français.

#### 4.1.1.4 Risque de contrepartie

##### Risque de contrepartie sur les activités financières

L'AFD a recours à des produits dérivés pour couvrir ses risques de taux et de change (cf. supra tableau exposition sur instruments dérivés). Les opérations sont restreintes à des contreparties signataires d'accords cadre français (AFB ou FBF) ou internationaux (ISDA). En outre, l'AFD a

conclu avec ses contreparties actives des contrats de collatéralisation. Ces contrats sont activés lorsque la notation de l'émetteur devient inférieure à AA- avec un seuil de déclenchement fixé à 10 M€ et un minimum de versement de 1 M€. L'AFD ne réalise pas d'opérations sur dérivés de crédit.

#### **Dispositif de limites**

La gestion des risques de contrepartie sur instruments financiers repose sur un ensemble de limites et de règles de gestion dont les principes et les principales caractéristiques sont fixées par le Conseil d'administration.

Une limite d'autorisation unitaire pour une contrepartie est fixée en fonction de la note de la contrepartie et des fonds propres de l'AFD.

##### **4.1.1.5. Titrisation**

L'AFD ne pratique pas d'opérations de titrisation.

##### **4.4.2. Risque de marché**

Les risques encourus par l'AFD dans le cadre des risques de marché sont détaillés dans le paragraphe 3.3.4 - Risques globaux de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de marché.

L'AFD ne dispose pas de portefeuille de négociation. Les positions de l'AFD la placent en dessous des seuils d'application pour l'exigence en fonds propres au niveau du risque de marché.

La position nette globale du Groupe en devise au 31 décembre 2009 se décompose en 41,5 M€ de positions longues et 27,3 M€ de positions courtes et n'excède donc pas le seuil de 2 % des fonds propres. L'AFD qui n'est donc pas exposée au risque de marché, ne le prend pas en compte dans le calcul du ratio de solvabilité, et n'a pas d'exigence de fonds propres à ce titre.

##### **4.4.3. Risque opérationnel**

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe AFD (identification et évaluation des risques, cotation des éléments de maîtrise des risques, reporting, procédure de déclaration des incidents opérationnels) est détaillée dans le chapitre 3.3 - Facteurs de risques.

Le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel est intégré dans le dispositif de contrôle permanent.

#### **Évaluation du risque opérationnel**

Pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, le groupe AFD utilise l'approche de base qui repose sur l'indicateur de référence, tel que défini à l'article 358-1de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Dans l'approche de base, l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est égale à 15 % de la moyenne lissée sur trois ans de cet indicateur de référence (Produit Net Bancaire, hors provisions et dépréciations).

#### **Besoin en fonds propres pour risques opérationnels**

Au 31/12/2009, le PNB moyen de l'AFD s'établit à 423 millions d'euros et l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel à 63,5 millions d'euros.

##### **4.4.4 Actions**

Les méthodes de valorisation et de comptabilisation des participations détenues par le groupe sont décrites dans la note annexe aux comptes consolidés n° 2.2.3 (« actifs financiers à la JV par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente »). Les principes comptables relatifs aux participations mises en équivalence sont décrits dans la note annexe n° 2.1.2 « méthodes de consolidation ».

Le tableau de synthèse sur l'exposition au titre des participations est fourni au paragraphe 4.4.1.1.2.

Le montant des plus-values (moins-values) réalisées sur les ventes et liquidations durant la période sous revue figure dans la note annexe 14 des États financiers.

Le montant des plus ou moins values non réalisées est comptabilisé en capitaux propres dans la rubrique « gains / pertes latents ou différés » des États financiers.

Il n'y a pas de titres de participations générant des plus ou moins values latentes dans les comptes du groupe.

L'exigence en fonds propres au titre de cette catégorie de risques s'élève à 41,7 M€ pour un montant pondéré de l'exposition de 521,3 M€.

#### **4.4.5. Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire**

Le paragraphe 3.3.3 – Risque de taux d'intérêt est dédié à l'examen de ce risque.

## 5. La gouvernance d'entreprise

### 5.1 **Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance**

#### 5.1.1 **Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance**

##### **Direction générale**

La direction et l'administration de l'agence sont confiées à un directeur général nommé pour trois ans par décret. Le directeur général représente et engage l'agence. Il nomme le personnel et fixe les conditions de son emploi. Il est habilité à donner toute délégation nécessaire au fonctionnement de l'agence. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par le conseil d'administration.

Au 31 décembre 2009, la composition de la Direction générale<sup>1</sup> est la suivante :

	<b>Fonction AFD</b>	<b>Autres mandats et fonctions</b>
Jean-Michel Severino	Directeur général	Président de Proparco Administrateur de la BEI Administrateur du CIRAD Administrateur de Danone.Communities
Jean-Michel Debrat	Directeur général adjoint	Administrateur de Proparco Administrateur de la fondation IMEA-Léon M'Ba

##### **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration comprend, conformément à l'article R.516-13 du code monétaire et financier, outre son Président :

- ✓ six membres représentant l'État
- ✓ quatre membres désignés en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers
- ✓ un membre désigné en raison de sa connaissance de l'écologie et du développement durable
- ✓ trois parlementaires (deux députés et un sénateur)
- ✓ deux membres élus et représentant le personnel de l'AFD

Chaque membre du Conseil d'administration est remplacé en cas d'absence ou d'empêchement par un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

Le président du Conseil d'administration est nommé par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'Économie, du ministre chargé de la Coopération, du ministre chargé de l'Outre-mer et du ministre chargé de l'Immigration et du Développement solidaire. La limite d'âge applicable au président du Conseil d'administration est de 70 ans. Il dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix. En cas d'absence ou d'empêchement, le président est suppléé par le plus âgé des six membres représentant l'État.

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois ans. Toutefois, le mandat des parlementaires au sein du Conseil d'administration prend fin de plein droit à l'expiration du mandat électif au titre duquel ils ont été désignés. Le mandat des membres du Conseil d'administration est gratuit. Toutefois, le président du Conseil d'administration perçoit une indemnité de fonction dont le montant est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Économie, de la Coopération et de l'Outre-mer.

*1/ Le Directeur général et le Directeur général adjoint sont dirigeants responsables au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier.*



La composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2009 est la suivante :

<b>Administrateur</b>	<b>Mandat CA nomination</b>	<b>Adresse</b>	<b>Fonctions - Autres mandats</b>
Pierre-André Wiltzer	Président 14/04/2007	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 PARIS	Ancien Ministre
<b>Membres représentant l'État (6)</b>			
Delphine d'Armazit	Titulaire 22/08/2009	Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi - rue de Bercy - 75012 PARIS	Chef de Service Affaires multilatérales & Développement - Direction Générale Trésor Administrateur de la Banque des États de l'Afrique centrale, représentant la France
Julien Rencki	Suppléant 04/10/2007	Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi - rue de Bercy - 75012 PARIS	Sous-Directeur des Affaires Financières Internationales et du Développement Direction Générale du Trésor
Arnaud Phelep	Titulaire 27/07/2008	Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'État - rue de Bercy - 75012 PARIS	Sous-directeur 7 <sup>e</sup> sous-direction - Direction du Budget Administrateur de l'AFSSA Administrateur de l'ONF Administrateur de l'AEFE Administrateur de l'OFPRA
Hervé Bec	Suppléant 16/07/2009	Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'État - rue de Bercy - 75012 PARIS	Chef de bureau affaires étrangères, immigration et développement - Direction du Budget Administrateur de la fondation ADOMA Administrateur de l'OFII Administrateur d'EGIDE Administrateur de l'AEFE Administrateur de l'OFPRA
Christian Masset	Titulaire 22/04/2009	Ministère des Affaires étrangères & européennes - Sec État Coopération rue de la Convention 75015 PARIS	Directeur Général de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGMDP)
Serge Tomasi	Suppléant 14/05/2009	Ministère des Affaires étrangères & européennes - Sec État Coopération rue de la Convention 75015 PARIS	Directeur de l'Économie Globale et des Stratégies de Développement - DGMDP
Stéphane Gompertz	Titulaire 23/01/2009	Ministère des Affaires étrangères & européennes Quai d'Orsay 75007 PARIS	Directeur Afrique et Océan Indien
Patrice Paoli	Suppléant 22/04/2009	Ministère des Affaires étrangères & européennes Quai d'Orsay 75007 PARIS	Directeur Afrique du Nord et Moyen-Orient
Richard Samuel	Titulaire 02/04/2009	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales rue Oudinot 75007 PARIS	Délégué général à l'Outre-mer
Didier Perocheau	Suppléant 02/04/2009	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales rue Oudinot 75007 PARIS	Adjoint au sous-Directeur du Service des politiques publiques
Stéphane Fratacci	Titulaire 23/08/2009	Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire rue de Grenelle - 75007 PARIS	Secrétaire Général du Comité Interministériel du contrôle de l'immigration Haut fonctionnaire à la Défense Administrateur de la fondation ADOMA Administrateur de CAMPUS France Administrateur du GIP International Vice Président de l'OFII Administrateur de l'ACSE Administrateur de l'INED Administrateur de l'ANTS
Kacim Kellal	Suppléant 23/08/2009	Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire rue de Grenelle - 75007 PARIS	Chef du service des affaires internationales et du développement solidaire Administrateur de la fondation ADOMA Administrateur de CAMPUS France Administrateur du GIP International Intervenant au Collège Interarmées de Défense
<b>Personnalités désignées en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers (4)</b>			
Omar Kabbaj	Titulaire 14/04/2007	57 Oulladia III - Rabat Souissi Royaume du Maroc	Conseiller de Sa Majesté le Roi du Maroc Membre Conseil Consultatif auprès SG ONU pour eau & assainissement (UNSGAB)

<b>Administrateur</b>	<b>Mandat CA nomination</b>	<b>Adresse</b>	<b>Fonctions - Autres mandats</b>
Jean-Louis Mattei	Suppléant 14/04/2007	Société Générale Tour Granite - 17 Cours Valmy 92800 Paris La Défense 7	Directeur de la Banque de Détail Hors France Métropolitaine, Société Générale Membre Conseil Surveillance SG Algérie Président Conseil Surveillance ExpressBank Administrateur SGB Cameroun Administrateur SGB Côte d'Ivoire Président CA Sogébourg Côte d'Ivoire Administrateur Société Générale Bank Président CA SG Banques aux Antilles Administrateur SG de Banques au Liban Administrateur SG de Leasing au Maroc Administrateur de Investima SA Membre Cons Surv SG Marocaine de Banques Président CA SG Calédonienne de Banque Président CA de Banque de Polynésie Membre Comité des rémunérations de Komerčni Banka A.S Vice-Président Conseil de Surveillance de Komerčni Banka A.S Administrateur du Groupe Société Générale Président CA de Rosbank Membre Comité d'Audit de Rosbank Membre Comité rémunérations Rosbank Membre Comité Stratégique Rosbank Président du CA de BSGV Président du CA de Deltacredit Administrateur SG de Banques au Sénégal Administrateur Union Internat. des Banques
Sylviane Jeanneney Guillaumont	Titulaire 14/04/2007	La Gagère 63190 Bort l'Étang France	Professeur émérite à l'Université d'Auvergne Chercheur au CERDI
Paul Pélissier	Suppléant 14/04/2007	42, avenue de Saxe 75007 PARIS	Professeur honoraire des Universités
Anthony Bouthelier	Titulaire 14/04/2007	CIAN - 45 rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS	Président délégué du CIAN Président du CA d'Alubassa Cameroun Administrateur d'European Business Council for African & Mediterranean EBCAM Bruxelles
Thierry Courtaigne	Suppléant 14/04/2007	Medef - 55 avenue Bosquet 75007 PARIS	Vice-Président & DGL de Medef International
Jean-Louis Vielajus	Titulaire 29/03/2009	Coordination Sud - 14, passage Dubail 75010 PARIS	Président Coordination Sud (Coordination des associations françaises solidarité internationale) Délégué général du CFSI (Comité français pour la solidarité internationale), association 1901 Membre du Comité de partenariat stratégique auprès du Ministre des Affaires étrangères
Anne de Lattre	Suppléant 29/03/2009	7 rue Pierre Guérin, 75016 Paris	Expert
<b>Personnalités désignées en raison de leur connaissance de l'écologie et du développement durable (1)</b>			
François Letourneux	Titulaire 12/05/2007	UICN - 26 rue Geoffroy St-Hilaire 75005 PARIS	Président du Comité français de l'UICN
<b>Parlementaires (3)</b>			
Renaud Muselier	Titulaire 02/08/2007	Assemblée Nationale – rue de l'Université – 75007 PARIS	Ancien Ministre - Député Bouches-du-Rhône Viceprésident Commission Affaires étrangères Premier Vice-Président Communauté urbaine MarseilleProvenceMétropole conseiller municipal Membre Assemblée parlementaire francophonie Président du Conseil culturel de l'UPM Docteur médecine - Gérant société (Marseille)
Louis Guedon	Suppléant 02/08/2007	Assemblée Nationale – rue de l'Université – 75007 PARIS	Député de la Vendée Président communauté communes des Olonnes Maire des Sables d'Olonne
François Loos	Titulaire 02/08/2007	Assemblée Nationale – rue de l'Université – 75007 PARIS	Ancien ministre - Député de du Bas-Rhin Conseiller régional d'Alsace

<b>Administrateur</b>	<b>Mandat CA nomination</b>	<b>Adresse</b>	<b>Fonctions - Autres mandats</b>
Jean-Louis Dumont	Suppléant 02/08/2007	Assemblée Nationale – rue de l'Université – 75007 PARIS	Député de la Meuse Membre Commission Finances & Économie Président Groupe interparlementaire d'études sur l'économie sociale Président Fédération nationale des associations régionales organismes habitat social (FNAR) Vice-président Union sociale pour habitat (USH) Vice-président de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM (FNSCHLM) Président de l'Association régionale des organismes HLM de Lorraine (Arelor) Président de l'Habitat coopératif lorrain (HCL) Président de la SAVTB 55 Président du CPIE Woëvre-Côtes de Meuse Président de l'AMF 55
Adrien Gouteyron	Titulaire 27/06/2007	Sénat – rue Vaugirard – 75006 PARIS	Sénateur de la Haute-Loire Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes Maire de Rosières Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Liban Membre du Conseil de l'immobilier de l'État Membre du Conseil de surveillance de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
Michel Charasse	Suppléant 27/06/2007	Sénat – rue Vaugirard – 75006 PARIS	Ancien ministre Sénateur du Puy de Dôme Trésorier général Association Maires de France Vice-président de l'Institut François Mitterrand
<b>Représentants du Personnel de l'AFD (2)</b>			
Denis Vasseur	Titulaire 14/12/2007	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 PARIS	Aucun autre mandat ou fonction extérieure
JeanBernard Véron	Suppléant 14/12/2007	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 PARIS	Délégué du Personnel
Vincent Thévenot	Titulaire 14/12/2007	AFD 5 rue Roland Barthes 75012 PARIS	Conseiller municipal de Coulommiers

### **5.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance**

En vertu de l'article R. 516-14 du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration délibère sur les orientations stratégiques de l'établissement mettant en œuvre les objectifs confiés à l'agence par l'État ; l'approbation du contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'État ; les conventions mentionnées à l'article R. 516-7 ; les concours financiers mentionnés aux articles R. 516-5, R. 516-6 et R. 516-6-1 ainsi que le règlement prévu par ce dernier article ; les conventions conclues en application des deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article R. 516-8 ; le montant annuel des emprunts à contracter par l'agence ; l'état prévisionnel des produits et des charges d'exploitation ; les conditions générales des concours ; les comptes annuels et le rapport de gestion établis par le Directeur général ; les achats et les ventes d'immeubles ; les créations ou suppressions d'agences ou de représentations ; les transactions sur les intérêts de l'agence et les clauses compromissaires ; la désignation des commissaires aux comptes. Le Conseil d'administration est informé des évaluations, analyses et appréciations de qualité relatives à l'agence et à ses opérations.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est formalisé dans un règlement intérieur, en application de l'article R. 516-15 II du Code monétaire et financier. Il prévoit notamment les modalités de la consultation à distance ou écrite de ses membres par le président sur une délibération d'urgence. Ces modalités comportent au moins un délai minimal de consultation, des règles de quorum, et le droit pour tout membre du Conseil et pour le Commissaire du Gouvernement de s'opposer à cette modalité de consultation.

Le Conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs, dans la mesure qu'il détermine, à trois comités spécialisés (pour les opérations dans les DOM-TOM, pour les opérations à l'étranger, pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales). Le comité spécialisé pour les opérations dans les DOM-TOM comprend trois représentants de l'État, dont deux nommés par arrêté du ministre chargé de l'Outre-mer et un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Économie. Le comité spécialisé pour les opérations à l'étranger comprend cinq représentants de l'État, dont deux nommés par arrêté du ministre des Affaires étrangères, deux nommés par

arrêté du ministre chargé de l'Économie et un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Immigration et du Développement solidaire. Le comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales comprend quatre représentants de l'État dont deux nommés par arrêté du ministre des Affaires étrangères, un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Économie et un nommé par arrêté du ministre chargé de l'Immigration et du Développement solidaire.

Chacun de ces comités spécialisés comprend, en outre, deux personnalités qualifiées désignées par le Conseil d'administration (dont une siégeant à ce Conseil) et un des représentants du personnel au Conseil d'administration choisi par ces représentants. Ces comités spécialisés peuvent être complétés par un ou plusieurs membres du Conseil d'administration sur décision de celui-ci.

Le comité spécialisé pour les opérations dans les DOM-TOM, ainsi que le comité spécialisé pour les opérations à l'étranger, sont présidés par le président du Conseil d'administration. Le comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations non gouvernementales est présidé par le président du Conseil d'administration ou par un membre du Conseil d'administration qu'il désigne parmi les représentants de l'État.

Pour les membres des comités spécialisés, autres que le président et les membres du Conseil d'administration, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions que le titulaire. La durée du mandat des membres des comités spécialisés et les conditions de leur remplacement éventuel sont les mêmes que celles fixées pour les membres du Conseil d'administration. Les comités spécialisés peuvent décider de soumettre à la délibération du Conseil d'administration toute affaire de leur compétence. En pareil cas, ils transmettent au Conseil leur avis sur l'affaire renvoyée.

Le Conseil d'administration peut également déléguer une partie de ses pouvoirs au Directeur général, qui lui rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation. Le Conseil d'administration désigne un comité d'audit de trois à cinq membres qualifiés en matière d'analyse financière et d'évaluation des risques, dont un au moins pris en son sein. Ce comité d'audit donne un avis au Conseil d'administration, chaque fois que nécessaire et au moins une fois l'an, sur les états financiers de l'agence, l'efficacité de son contrôle interne et la gestion de ses risques.

L'article R516-15 du Code monétaire et financier stipule que le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son président. Au cours de l'année 2009, le nombre total de séances, tant du Conseil d'administration que de ses Comités Spécialisés, a été de 20.

### **Comité d'audit Groupe**

Un comité d'audit Groupe, créé le 14 février 2002 par le Conseil de surveillance de l'AFD, est notamment chargé d'assurer, au niveau consolidé, les fonctions prévues par le règlement CRBF n° 97-02 : vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ainsi que sur la qualité du contrôle interne.

Ce comité comprend un membre du Conseil d'administration et trois personnalités extérieures choisies en raison de leurs compétences. Ses règles de fonctionnement sont précisées dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration par résolution n° C20070101 du 24 mai 2007.

Au cours de l'année 2009, le Comité d'audit s'est réuni à cinq reprises et a examiné les points suivants : le compte d'exploitation prévisionnel et le budget 2009, le programme d'audit 2009, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les comptes annuels 2008, les rapports 2008 sur la mesure et la surveillance des risques et sur le contrôle interne au sein du groupe de l'AFD, le point d'avancement sur les orientations en matière de gestion de bilan, le point sur les opérations de marché, la présentation des contrôles permanents du premier semestre 2009, les comptes consolidés de l'AFD au 30 juin 2009, le point sur l'audit du plan de continuité des activités, les critères et seuil de déclaration d'incident en application du règlement CRBF 97-02 modifié, la réforme du provisionnement du risque souverain, la cartographie des risques 2009, le programme d'audit 2010 de l'Inspection générale, les rapports d'audit ainsi que l'état d'application des recommandations formulées par ces rapports.

Ses avis ont été communiqués au Conseil d'administration.

## **5.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'AFD**

Aucun conflit d'intérêt n'existe au niveau des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

## **6. Patrimoine, situation financière, résultats**

### **6.1 États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne**

#### **PRÉAMBULE**

##### **Présentation générale**

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public industriel et commercial chargé du financement de l'aide au développement. Le montant de la dotation de l'AFD est de 400 M€.

Adresse du siège social : 5 rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 665 599.

##### **Normes comptables applicables à l'Agence française de développement**

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes. Ils sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R-03 relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant de la réglementation bancaire et financière sous référentiel comptable international.

Les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par la Commission européenne. Les normes IFRS comprennent les normes comptables émises par l'International Accounting Standard Board (IASB) ainsi que les interprétations données par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les principes comptables appliqués, pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 de l'AFD, sont décrits dans la note 2.2.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

## Bilan au 31 décembre 2009

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
<b>Actif</b>			
Caisse, Banques centrales		25 628	20 254
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	82 156	97 498
Instruments dérivés de couverture	2	416 247	415 093
Actifs financiers disponibles à la vente	3	446 729	317 006
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	3 566 706	3 053 763
<i>À vue</i>		466 826	506 727
<i>À terme</i>		3 099 880	2 547 036
Prêts et créances sur la clientèle	4	8 318 835	8 764 148
<i>Créances commerciales</i>		1 776	1 022
<i>Autres concours à la clientèle</i>		8 317 059	8 763 126
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>			
<i>Crédit-bail</i>			
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux		65 723	55 194
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	654 423	582 422
Actifs d'impôts courants		164	164
Actifs d'impôts différés		7 707	6 245
Comptes de régularisation et autres actifs divers	5	135 530	109 716
<i>Comptes de régularisation</i>		124 008	99 081
<i>Autres Actifs</i>		11 522	10 635
Participations dans les sociétés mises en équivalence	18	147 778	147 743
Immobilisations corporelles	6	108 630	105 669
Immobilisations incorporelles	6	14 692	16 120
<b>Total de l'actif</b>		<b>13 990 948</b>	<b>13 691 035</b>
<b>Passif</b>			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	36 933	37 049
Instruments dérivés de couverture	2	424 657	312 473
Dettes envers les établissements de crédit	7	87 914	309 503
<i>À vue</i>		78 757	162 165
<i>À terme</i>		9 157	147 338
Dettes envers la clientèle	7	4 502	5 261
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>		-	-
<i>dont à vue</i>			
<i>Autres dettes</i>		4 502	5 261
<i>dont à vue</i>		4 502	5 261
<i>dont à terme</i>			
Dettes représentées par un titre	7	6 055 492	4 852 091
<i>Bons de caisse</i>			
<i>Titres du marché interbancaire</i>			197 182
<i>Emprunts obligataires</i>		6 055 492	4 654 909
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux			
Passifs d'impôts courants		158	148
Passifs d'impôts différés		137	95
Comptes de régularisation et passifs divers	5	1 254 751	2 274 443
<i>Emprunts auprès du Trésor</i>		407 536	459 912
<i>Fonds publics affectés</i>		221 748	120 604
<i>Autres passifs</i>		625 467	1 693 927
Provisions	10	483 352	463 503
Dettes subordonnées		2 903 846	2 818 830
<b>Total des dettes</b>		<b>11 251 742</b>	<b>11 073 396</b>
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>			
Dotation et réserves liées		860 000	860 000
Réserves consolidées et autres		1 448 615	1 455 620
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		7 840	1 401
Résultat de l'exercice		242 426	166 595
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>180 325</b>	<b>136 825</b>
<b>Total du passif</b>		<b>13 990 948</b>	<b>13 691 035</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2009

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	12	<b>876 747</b>	<b>756 382</b>
Opérations avec les établissements de crédit		196 050	224 905
Opérations avec la clientèle		406 419	255 256
Obligations et titres à revenu fixe		38 542	39 120
Autres intérêts et produits assimilés		235 736	237 101
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	12	<b>592 664</b>	<b>613 067</b>
Opérations avec les établissements de crédit		133 399	98 929
Opérations avec la clientèle		33 969	34 043
Obligations et titres à revenu fixe		229 384	202 484
Autres intérêts et charges assimilés		195 912	277 611
<b>Commissions (produits)</b>		<b>41 186</b>	<b>34 166</b>
<b>Commissions (charges)</b>		<b>690</b>	<b>821</b>
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat</b>	13	<b>-10 350</b>	<b>-67 305</b>
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	14	<b>19 240</b>	<b>27 943</b>
<b>Produits des autres activités</b>	15	<b>183 324</b>	<b>232 513</b>
<b>Charges des autres activités</b>		<b>16 600</b>	<b>11 394</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>500 193</b>	<b>358 417</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>		<b>227 817</b>	<b>192 311</b>
<i>Frais de personnel</i>	16	140 116	121 582
<i>Autres frais administratifs</i>		87 701	70 729
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	6	<b>12 888</b>	<b>12 878</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>259 488</b>	<b>153 228</b>
<b>Coût du risque</b>	17	<b>-5 782</b>	<b>15 693</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>253 706</b>	<b>168 921</b>
<b>Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence</b>	18	<b>5 490</b>	<b>7 517</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>		<b>55</b>	<b>74</b>
<b>+/-Variation de la valeur des acquisitions</b>			
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>259 251</b>	<b>176 512</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	19	<b>-7 633</b>	<b>-1 940</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>251 618</b>	<b>174 572</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-9 192</b>	<b>-7 977</b>
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>		<b>242 426</b>	<b>166 595</b>

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au  
31 décembre 2009**

en milliers d'euros

	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>251 618</b>	<b>174 572</b>
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôt)	10 290	-7 921
<b>Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>10 290</b>	<b>-7 921</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>261 908</b>	<b>166 651</b>
Dont part du Groupe	248 877	161 964
Dont part des intérêts minoritaires	13 031	4 687



## Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2009

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
<b>Résultat avant impôts (A)</b>	<b>250 060</b>	<b>168 535</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12 888	12 878
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	-2 026
Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	-40 732	45 238
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-3 587	-5 223
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-10 024	-21 033
Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
Autres mouvements	-13 378	26 109
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments (B)</b>	<b>-54 832</b>	<b>55 943</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-450 528	-20 399
Flux liés aux opérations avec la clientèle	472 281	-889 198
Flux liés aux autres opérations affectant des autres actifs ou passifs financiers	406 508	565 225
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-9 188	115 457
Impôts versés	-8 743	-10 881
<b>= (Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)</b>	<b>410 329</b>	<b>-239 795</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (A+B+C)</b>	<b>605 557</b>	<b>-15 317</b>
Flux liés aux actifs financiers et participations	-479 809	211 701
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-14 367	-11 316
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-494 176</b>	<b>200 385</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-131 273	-136 966
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	70 257	111 431
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-61 016</b>	<b>-25 535</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>50 365</b>	<b>159 533</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b><u>363 060</u></b>	<b><u>203 527</u></b>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	20 253	35 125
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	342 806	168 402
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b><u>413 424</u></b>	<b><u>363 060</u></b>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	25 627	20 253
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	387 797	342 806
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>50 365</b>	<b>159 533</b>

**Tableau de passage des capitaux propres**  
**du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2009**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Dotation</b>	<b>Réserves liées à la dotation</b>	<b>Réserves consolidées</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Gains/ pertes latents ou différés</b>	<b>Capitaux propres, part du groupe</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007 (Normes IFRS)</b>	<b>400 000</b>	<b>460 000</b>	<b>1 487 009</b>	<b>261 756</b>	<b>6 117</b>	<b>2 614 882</b>
Quote part du résultat 2007 affectée dans les réserves			-26 759	26 759		0
Dividendes versés				-288 515		-288 515
Autres variations			-4 630			-4 630
Résultat 2008				166 595		166 595
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice 2008					-7 518	-7 518
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008 (Normes IFRS)</b>	<b>400 000</b>	<b>460 000</b>	<b>1 455 620</b>	<b>166 595</b>	<b>-1 401</b>	<b>2 480 814</b>
Quote part du résultat 2008 affectée dans les réserves			-575	575		0
Dividendes versés				-167 170		-167 170
Autres variations			-6 430			-6 430
Résultat 2009				242 426		242 426
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice 2009					9 241	9 241
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009 (Normes IFRS)</b>	<b>400 000</b>	<b>460 000</b>	<b>1 448 615</b>	<b>242 426</b>	<b>7 840</b>	<b>2 558 881</b>

## **Notes annexes aux états financiers**

### **1. Faits marquants**

#### **1.1 Crise financière**

La récente crise financière internationale n'a pas eu d'impact avéré, sur l'activité de l'AFD, en 2009 et n'a pas anormalement généré d'impayés sur les créances. L'AFD n'a pas traité d'opération avec des contreparties ayant fait faillite ou d'autres établissements à risque. Concernant le choix des contreparties, aucune opération n'est engagée avec les contreparties les plus fragiles (notations internationales les plus faibles et CDS les plus élevés), et les banques françaises sont privilégiées.

#### **1.2 Fisea**

Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par actions simplifiées dotée d'un capital de 60 M€ est détenue à 100 % par l'AFD, Proparco détenant une seule action. Au 31 décembre 2009, le capital a été libéré à hauteur de 50 %, soit 30 M€. La gestion de Fisea est assurée par Proparco, filiale de l'AFD.

#### **1.3 TR Propasia Limited**

TR Propasia LTD est une société anonyme créée en octobre 2008 dont l'objet social est la prise de participation, dans des sociétés ou organismes favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement, en Asie. Cette société domiciliée à Hong Kong est dotée d'un capital de 10 M\$. Elle est détenue à 100 % par Proparco. Au 31 décembre 2009, le capital est libéré à hauteur de 10 %, soit 1 M\$.

#### **1.4 Fonds DOM**

Le Fonds DOM, fonds de garantie public déployé en Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion, a été repris dans la comptabilité de l'AFD le 1er octobre 2009 conformément aux accords conclus entre l'État, l'AFD et Oseo Garantie. Au 31 décembre la valeur du Fonds s'élève à 168 M€

#### **1.5 Traitement Club de Paris (Côte d'Ivoire)**

Dans le cadre du traitement de l'accord de consolidation signé entre la France et la Côte d'Ivoire le 9 décembre 2009, l'AFD a obtenu le remboursement des créances arriérées qu'elle détenait sur l'État ivoirien à hauteur de 1 469 M€. En contrepartie elle a reversé à l'État français les avances de trésorerie perçues de ce dernier pour compenser ses impayés, soit 1 034 M€. L'impact sur le résultat de l'exercice s'élève à + 87 M€ et correspond aux reprises de dépréciation d'intérêts.

## **2. Principes et méthode appliqués aux états financiers au 31 décembre 2009**

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009 par le Conseil d'administration le 8 avril 2010.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2009, l'AFD a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisée, relatives à la présentation des états financiers, l'amendement à IFRS 7 relatif à l'amélioration de l'information à fournir sur les instruments financiers et IFRS 8 relatif au secteur opérationnel, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les changements de méthodes induits par l'application des ces normes n'affectent que la présentation des comptes et n'ont aucun impact sur le résultat consolidé.

Les informations comparatives, pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009, ont été retraitées pour être mises en conformité avec les normes IAS 1 révisée et IFRS 7.

### Présentation des états financiers :

L'AFD présente l' « état du résultat net et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » au 31 décembre 2009 à la suite du « compte de résultat », ainsi que l'insertion dans le tableau de « passage des capitaux propres » du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2009 des « variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

### Juste valeur des instruments financiers :

La juste valeur des actifs et passifs est détaillée au 31 décembre 2009 selon trois niveaux : prix de marché coté (niveau 1), technique de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau 2), technique de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau 3).

### Identification et présentation des secteurs opérationnels :

La nouvelle méthode comptable appliquée aux informations au titre de ce secteur opérationnel est décrite dans la note 2.2.10

En cours d'exercice, un changement de méthode comptable a été effectué concernant la comptabilisation des obligations convertibles détenues par Proparco, initialement comptabilisées en « Prêts et créances », et qui conformément à la norme IAS 39 ont été reclassés en « Actifs disponibles à la vente ». Ces obligations ont été cédées au cours du second semestre 2009.

## **2.1 Périmètre et méthodes de consolidation**

### **2.1.1 Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés de l'Agence française de développement regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour les comptes consolidés du groupe.

Sont exclues du périmètre de consolidation :

- ✓ les sociétés ne présentant pas de caractère significatif,
- ✓ les sociétés étrangères dans lesquelles l'AFD détient une participation historique, en raison des difficultés d'obtention de leurs comptes dans la forme et les délais requis, et aussi du fait que l'AFD n'y exerce pas d'influence notable en raison de leur caractère public ou parapublic.

La liste des participations détenues par l'AFD directement ou indirectement et supérieures à 20 % du capital des sociétés est présentée dans le tableau qui figure à la page suivante<sup>1</sup>.

---

1/ ✓ Le pourcentage de contrôle exprime le degré d'influence de la société mère dans les décisions des sociétés, dont elle détient une quote-part. Il permet de déterminer la méthode de consolidation.  
✓ Le pourcentage d'intérêt exprime les droits de la société mère dans les capitaux propres de la société consolidée. Il sert de base aux calculs de la consolidation.

	Localisation	% de contrôle 2008	% de contrôle 2009	% d'intérêt 2009	Total Bilan	Part contributive au résultat (1)
<b>AFD</b>					13 820 839	228 444
<b>Filiales intégrées globalement</b>						
Soderag	Antilles	100.00	100.00	100.00	7 546	19
Proparco	Paris	59.04	59.49	59.49	1 951 415	13 484
Sogefom - Part AFD	Paris	58.69	58.69	60.01	40 656	95
Sogefom - Part Socredo	Paris	3.76	3.76			
Fisea	Paris		100.00	100.00	81 410	-5 026
Propasia	Hong Kong		100.00	59.49	6 932	-80
<b>Participations mises en équivalence</b>						
<b>- Entreprises non financières</b>						
Société Immobilière de Nouvelle Calédonie	Nle-Calédonie	50.00	50.00	50.00	625 498	1 853
Société immobilière de la Martinique	Martinique	22.27	22.27	22.27	422 972	1 017
<b>- Entreprises financières</b>						
Banque Socredo	Polynésie	35.00	35.00	35.00	2 044 568	2 619
<b>Participations exclues</b>						
<b>- Organismes publics ou parapublics étrangers</b>						
Société Financière Algérienne et Européenne de Participation (Finalep)	Algérie	28.73	28.73	28.73	2 297	
Gari	Togo	27.01	27.01	27.01	38 160	
Banque nationale de Développement Agricole	Mali	22.67	22.67	22.67	243 754	
Banque de Développement des Seychelles	Seychelles	20.41	20.41	20.41	20 015	
Société de Gestion et d'Exploitation de l'Aéroport de Conakry G'Bessia	Guinée	20.00	20.00	20.00	5 924	
<b>- Participations de Proparco à l'étranger</b>						
Tunisie Sicar	Tunisie	20.00	20.00	20.00	1 500	
Upline Technologies	Maroc	20.00	20.00	20.00	419	
Averroes Finance	Multi-pays	34.25	34.25	34.25	19 348	
Central Africa Growth Fund	Multi-pays	22.57	24.47	24.47	32 206	
I & P Capital (Indian Ocean) Ltd	Multi-pays	20.00	20.00	20.00	15 079	
CMAR	Maurice	20.00	20.00	20.00	48 600	
BNP Paribas	Mauritanie	20.00	20.00	20.00	75 758	
FEGACE Asia sub fund	Multi-pays	20.00	20.00	20.00	12 552	
IT Holding	Égypte	24.30	24.30	24.30	14 326	
DPF II	Multi-pays		20.00	20.00	57 366	
Vietnam Debt Fund	Multi-pays		26.84	26.84	13 814	
Wadi Holding	Multi-pays		35.29	35.29	127 370	
<b>- Sociétés françaises dont le total du bilan n'est pas significatif</b>						
Retiro Participations - Part Proparco	Paris	99.00	99.00	99.00	8	
<b>Résultat part Groupe</b>						<b>242 426</b>

(1) avant élimination des opérations intragroupe

## 2.1.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

### ✓ L'intégration globale

Tous les comptes sont incorporés poste par poste, tant au bilan qu'au hors-bilan de l'AFD, avec constatation des droits des « actionnaires minoritaires ». La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées les cinq sociétés suivantes :

- La Société de Promotion et de Participation pour la Coopération économique (Proparco) créée en 1977.

Au 31 décembre 2009, le capital de cette société s'élève à 485,33 millions d'euros, la participation de l'AFD à 59,49 %.

- La Société de Développement Régional Antilles-Guyane (Soderag), pour laquelle l'AFD a pris le contrôle en 1995 à la demande de l'État français, et qui a été mise en liquidation en 1998, après que le retrait de son agrément en tant qu'établissement de crédit ait été prononcé.  
Au 31 décembre 2009, le capital de cette société s'élève à 5,6 millions d'euros. L'AFD en détient 100 %.
- La Société de Gestion des fonds de garantie d'Outre-mer (Sogefom), dont l'AFD a procédé au rachat des actions détenues par l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) le 12 août 2003, à la demande du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, et du ministère de l'Outre-mer.  
Au 31 décembre 2009, le capital de cette société s'élève à 1,1 million d'euros. L'AFD en détient 58,69 %.
- Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par action simplifiée est dotée d'un capital de 60 M€ et détenue à 100 % par l'AFD, Proparco détenant une action. Au 31 décembre 2009, le capital a été libéré à hauteur de 50 %, soit 30 M€. La gestion de Fisea est assurée par Proparco.
- TR Propasia LTD est une société anonyme créée en octobre 2008 dont l'objet social est la prise de participation, dans des sociétés ou organismes favorisant le développement économique et social dans le respect de l'environnement, en Asie. Cette société domiciliée à Hong Kong est dotée d'un capital de 10 M\$. Elle est détenue à 100 % par Proparco. Au 31 décembre 2009, le capital est libéré à hauteur de 10 %, soit 1 M\$. Au cours du premier semestre 2009 aucun investissement n'a été réalisé.

✓ La mise en équivalence

Elle consiste à retenir, pour la valorisation de la participation, la situation nette de la société, d'une part, à introduire une quote-part de son résultat retraité, d'autre part, ceci au prorata de la participation détenue dans son capital.

Au 31 décembre 2009, cette méthode a été appliquée à trois sociétés dans lesquelles l'Agence française de développement détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % et sur lesquelles elle exerce une influence notable : la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), la Société Immobilière de la Martinique (Simar) et la Socredo.

✓ Remarques sur les autres sociétés

L'AFD détient par ailleurs des participations dans un certain nombre de sociétés sur la gestion desquelles elle n'exerce aucune influence notable. Ces sociétés ne sont pas consolidées, ni globalement, ni par mise en équivalence. Elles figurent à l'actif au poste « Actifs financiers disponibles à la vente ».

### 2.1.3 Retraitement des opérations internes

✓ Élimination des opérations réciproques

Pour les sociétés intégrées globalement, les éliminations suivantes ont été effectuées :

- soldes des comptes de bilan inter sociétés (prêts, emprunts, dépôts etc...),
- soldes des charges et produits (intérêts et produits et charges assimilés, prestations diverses, etc..),
- dividendes inter-sociétés (cette élimination a également été effectuée pour les sociétés mises en équivalence),
- indemnités de remboursement anticipé (les indemnités payées à l'AFD par les filiales qui lui ont remboursé des emprunts par anticipation ont été retraitées de manière à harmoniser, dans la comptabilité des filiales concernées, les modalités d'étalement de ces indemnités sur celles pratiquées par l'Agence).

✓ Élimination des dépréciations internes

Sont éliminées les dépréciations internes constituées au niveau de l'AFD sur les titres détenus dans le capital de l'ensemble des filiales, et les créances sur les filiales intégrées globalement.

## **2.2 Principes et méthodes comptables**

Les états financiers consolidés de l'AFD sont établis en utilisant des méthodes comptables appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les comptes consolidés et d'application conforme aux principes groupe par les entités consolidées par l'AFD.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation des états financiers de l'Agence française de développement au 31 décembre 2009 sont indiquées ci-après.

### **2.2.1 Conversion des opérations en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du groupe (en euros) au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale ; dans le second cas, ils sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers disponibles à la vente ».

### **2.2.2 Utilisation d'estimations**

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés exigent l'utilisation d'estimations émises à partir des informations disponibles. Ces estimations sont notamment utilisées lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers, des dépréciations et provisions.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- ✓ des dépréciations collectives calculées soit sur la base de pourcentages de l'encours déterminée à partir de la sinistralité historique, soit sur portefeuille homogène de contreparties déterminé à partir d'analyses quantitatives et qualitatives (étude de la sinistralité historique, analyse de la situation macro-économique et perte résiduelle estimée) ;
- ✓ de certains instruments financiers dont la valorisation est donnée soit à partir de modèles mathématiques complexes, soit d'actualisation de flux futurs.

### **2.2.3 Actifs et passifs financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Par la suite, l'évaluation à la juste valeur retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. Les actifs et passifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

#### ✓ Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet de dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

#### ✓ Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette rubrique comprend principalement les participations dans les entités de capital-Investissement dans lesquelles Proparco détient une influence notable ; elles sont valorisées à la juste valeur au moyen d'états financiers (< 6 mois) transmis par les entités concernées. La juste valeur correspond, soit à une quote-part de l'actif net réévalué avec possibilité de décote, soit au cours de bourse si la société est cotée, et retraitement des mouvements intervenus entre la date de l'état financier et la date de clôture.

Ce poste comprend, pour une moindre mesure, les instruments dérivés utilisés dans le cadre de couverture économique, mais qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39.

Le montant comptabilisé initialement au bilan pour un dérivé évalué à la juste valeur correspond à la contrepartie donnée ou reçue en échange (prime d'une option ou la soule encaissée). Les valorisations ultérieures sont généralement réalisées sur la base de l'actualisation de flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Ces actifs et passifs sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur figure au compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur ».

✓ Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Cette catégorie comprend les titres à revenu et maturité fixes, que l'AFD a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les titres sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilanciale en IFRS.

✓ Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie correspond aux actifs financiers détenus pour une durée indéterminée que l'Agence peut être amenée à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des deux catégories précédentes. Les titres de participation détenus par l'AFD sont classés dans cette catégorie.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur. La juste valeur retenue est le cours de bourse lorsque le titre est coté sur un marché actif et la quote-part de situation nette pondérée d'une décote d'incertitude en l'absence de marché d'actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les titres disponibles à la vente sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition.

✓ Dettes

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission nette de frais puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts.

✓ Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

L'AFD applique la comptabilité de couverture de juste valeur définie par la norme IAS 39. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif inscrit au bilan. Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont enregistrées en résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la variation de juste valeur des instruments de couverture.

Les swaps de taux, et les Cross Currency swap (taux fixe et taux variable) sont mis en place par l'AFD afin de se prémunir contre le risque de taux et le risque de change.

La comptabilité de couverture est applicable si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée et si le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'un actif ou d'un passif identifiés, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

Si la couverture ne répond plus aux critères d'efficacité définis par la norme IAS 39, les dérivés de couverture sont transférés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « passifs financiers à la juste valeur par résultat » et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.



### 2.2.4 Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

En 2008, le groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Proparco, filiale consolidée par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations pour un montant global de 211 M€. En 2009, le montant de l'engagement s'élève à 207 M€.

Les options sont exerçables par les minoritaires pendant 5 ans (soit jusqu'en 2018) après une période de blocage de 5 ans (de 2008 à 2013).

Le prix d'exercice est défini contractuellement : actif net réévalué en date d'exercice.

Ces engagements de rachat optionnels sont traités comptablement comme suit en 2009 :

- ✓ en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré une dette au titre des options de vente attribuées aux actionnaires. Ce passif de 62,5 M€ est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée prix d'exercice estimé à la date d'exercice, classé en « autres passifs » ;
- ✓ en conséquence, la contrepartie de ce passif, est enregistrée en diminution des « intérêts minoritaires » pour 52,9 M€, soit la quote-part de la situation nette de Proparco valorisée au 31/12/2009 et le solde vient en diminution des « réserves consolidées – Part du Groupe », soit 9,5 M€ ;
- ✓ si le rachat est effectué, le passif sera dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des intérêts minoritaires et les réserves consolidées en part du Groupe.

### 2.2.5 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'Agence comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants :

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros - œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

- ✓ les immeubles de bureau situés outre-mer le sont sur 15 ans,
- ✓ les immeubles de logement sont amortis sur 15 ans,
- ✓ les agencements, aménagements et mobiliers sont amortis sur 5 ou 10 ans,
- ✓ les matériels et véhicules sur 2 à 5 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 5 ans pour les progiciels de gestion et 2 ans pour les outils bureautiques.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien, la valeur résiduelle du bien étant déduite de la base amortissable. À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

## 2.2.6 Provisions

Des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation du fait d'évènements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

### ✓ Provisions sur en-cours souverains

Les prêts souverains, c'est-à-dire accordés aux États ou avec leur aval, font l'objet d'un provisionnement selon un mode convenu avec l'État français. Depuis le 1er juillet 2009 les nouveaux accords prévoient la constitution de provisions mutualisées dont le montant est abondé par l'État.

Ces provisions ne sont donc pas liées à une analyse du risque de crédit mais traduisent l'engagement de l'AFD de reverser à l'État dans le cadre d'opération de traitement de dette les provisions ainsi constituées. La dotation nette de reprise de provision et les versements en faveur de l'État sont enregistrés dans le Produit Net Bancaire.

### ✓ Provision pour risques filiales

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998, et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag.

### ✓ Provision pour engagements sociaux

#### **Avantages postérieurs à l'emploi**

##### ➤ **Régimes à prestations définies**

#### ✓ Les engagements de retraite et de préretraite

Les engagements immédiats de retraite et préretraite sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et préretraite sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifique. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur :

Taux d'actualisation .....4,16 %

*Ce taux d'actualisation a été fixé contractuellement entre l'AFD et l'assureur et par conséquent n'évoluera pas dans le temps.*

Âge de départ en retraite : .....62 ans

Taux de croissance annuelle des salaires : ..... 3,5 %

#### ✓ Indemnités de fin de carrière et financement du régime de frais de santé

L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC). Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

Taux d'actualisation.....5,00 %

Taux de croissance annuelle des salaires..... 3,5 %

Âge de départ en retraite ..... 62 ans

Tables de mortalités ... ..... TGH 05 / TGF 05

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements (indemnité de fin de carrière, financement du régime des frais de santé et des retraites) font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées.

À chaque arrêté, une revalorisation des engagements de retraite portés par l'AFD est faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

Selon la possibilité offerte par la norme IAS 19, l'AFD a opté pour la méthode du corridor, applicable aux régimes postérieurs à l'emploi.

Les écarts actuariels font l'objet d'un amortissement différé et ne sont pas reconnus immédiatement en résultat.

Les dotations aux provisions comptabilisées au 31 décembre 2009 représentent 3 558 K€ et sont enregistrées en frais de personnel.

➤ ***Autres avantages à long terme***

L'AFD octroie à ses salariés des primes de médailles du travail.

L'évolution des engagements au cours de l'exercice 2009 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	Retraite	Mutuelle des retraités	IFC	Médaille du travail
<b>Variation de la valeur actualisée de l'obligation</b>				
Valeur actualisée de l'obligation au 01/01	175 751	35 047	9 041	514
Coût financier	6 051	1 983	513	28
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 962	1 009	584	44
Coût des services passés				
Prestations payées	-12 646	-1 284	-622	-68
Pertes (gains) actuariels	-3 357	3 089	839	14
Evolution de périmètre entre AFD et IEDOM	-3 993			
<b>Valeurs actualisée de l'obligation au 31/12</b>	<b>164 768</b>	<b>39 844</b>	<b>10 355</b>	<b>532</b>
<b>Variation de la valeur des actifs du régime</b>				
Juste valeur des actifs au 01/01	<b>175 751</b>			
Rendement attendu des actifs	7 145			
Prestations payées	-12 646			
Pertes (gains) actuariels	-1 334			
Evolution de périmètre entre AFD et IEDOM	-3 993			
<b>Juste valeur des actifs au 31/12</b>	<b>164 923</b>			
<b>Limites du corridor</b>				
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 01/01	<b>0</b>	<b>7 161</b>	<b>1 441</b>	<b>0</b>
Limites du corridor au 01/01	17 176	3 505	904	51
Gains (pertes) actuariels générés dans l'exercice	2 023	-3 089	-839	-14
(Gains) pertes actuariels reconnus		-430	-63	14
<b>Gains (pertes) actuariels non reconnus au 31/12</b>	<b>2 023</b>	<b>3 642</b>	<b>539</b>	<b>0</b>
<b>Montant reconnu au bilan au 31/12</b>				
Valeur actualisée de l'obligation financée	164 768			
Valeur actualisée de l'obligation non financée		39 844	10 355	532
Situation nette	-155			
Gains (pertes) actuariels non reconnus	2 023	3 642	539	
Situation nette				
<b>Provision au bilan</b>	<b>1 868</b>	<b>43 486</b>	<b>10 894</b>	<b>532</b>
<b>Montant reconnu dans le compte de résultat au 31/12</b>				
Coût des services rendus en 2009	2 962	1 009	584	44
Coût financier sur 2009	6 051	1 983	513	28
perles (gains) actuarielles reconnues	0	-430	-63	14
Rendement attendu des actifs du régime	-7 145			
Coût des services reconnus				
<b>Charge comptabilisée</b>	<b>1 868</b>	<b>2 562</b>	<b>1 034</b>	<b>86</b>
<b>Réconciliation du passif net entre ouverture et clôture</b>				
Passif au 01/01	0	42 207	10 482	514
Charge comptabilisée	1 868	2 562	1 034	86
Cotisations payées				
Prestations payées par l'employeur		-1 284	-622	-68
<b>Passif net au 31/12</b>	<b>1 868</b>	<b>43 485</b>	<b>10 894</b>	<b>532</b>

Les prévisions d'engagements au 31 décembre 2009 sont les suivantes:

<b>Dettes actuarielles au 31/12/2009</b>	<b>164 768</b>	<b>39 844</b>	<b>10 355</b>	<b>532</b>
Coût des services rendus en 2010	2 506	1 247	696	53
Coût financier sur 2010	5 483	2 055	534	27
Prestations à verser en 2010 / transfert des capitaux constitutifs au titre des départs en 2010	-21 789	-1 244	-676	-73
<b>Dettes estimées au 31/12/2010</b>	<b>150 968</b>	<b>41 902</b>	<b>10 909</b>	<b>539</b>

### 2.2.7 Dépréciations de prêts et créances

Les dépréciations de prêts et créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou une créance, ou un portefeuille de prêts, subit une perte de valeur. Les dépréciations sont donc calculées sur base individuelle.

#### ✓ Dépréciations individuelles

Les prêts pour lesquels le système de cotation met en évidence des risques avérés (même en l'absence d'impayés), font l'objet d'une analyse au cas par cas, afin de constituer une dépréciation individuelle. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable du prêt (encours en capital augmenté des intérêts impayés et des intérêts non échus) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif. Le taux de récupération des échéances futures est déterminé par le comité des risques et les éventuelles garanties sont positionnées par défaut en dernière échéance. Les garanties comprennent des hypothèques sur terrains et constructions, des cautions, avals et nantissements.

#### ✓ Dépréciations collectives

Les créances dépréciées sur base collective sont l'ensemble des prêts non souverains du groupe dans les pays étrangers non dépréciés sur base individuelle.

L'AFD constitue des dépréciations sur « portefeuille homogène » pour les secteurs financier privé et public, ainsi que les secteurs eau-électricité et transport, dont le montant et l'évolution sont déterminés sur la base d'analyses qualitatives et quantitatives (Cf. § 2.2.2 Utilisation d'estimation). Il est à noter que pour Proparco un seul portefeuille financier est identifié, ainsi que deux portefeuilles « entreprises » (télécom, énergie). L'encours résiduel a fait l'objet d'une dépréciation sur la base d'une sinistralité historique, toutes causes confondues, sur des classes d'actifs obtenues par secteur et par classes de pays.

### 2.2.8 Dettes subordonnées

En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie (886,5 millions d'euros) de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998.

### 2.2.9 Les impôts différés

Pour l'établissement des comptes consolidés, le calcul des impôts différés est effectué société par société, en respectant la règle de symétrie, suivant la méthode du report variable. Cette méthode a été appliquée sur les différences temporelles existant, au niveau de chaque société, entre le résultat fiscal et le résultat comptable, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation.

### 2.2.10 Information sectorielle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, en application de la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, l'AFD identifie et présente un seul secteur opérationnel correspondant à son activité de prêts et subventions, basé sur l'information transmise en interne au Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel de l'AFD.

Cette activité de prêts et subventions correspond au principal métier du groupe dans le cadre de sa mission de service public de financement de l'aide au développement.

### 2.2.11 Principes du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de l'Agence française de développement est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur les capitaux propres (hors résultat) sont neutres.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France et chez les établissements de crédit.

### 3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

#### 3.1 Notes relatives au Bilan

##### Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS			31/12/2008 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel/ Encours	Actif	Passif	Notionnel/ Encours
Instruments dérivés de taux d'intérêt	6 086	7 119	989 337	8 779	5 129	1 249 119
Instruments dérivés de change	37 376	29 814	773 324	30 865	31 920	505 133
Actifs/Passifs désignés à la juste valeur sur option	14 863		25 000	26 919		25 000
Titres à la juste valeur par résultat	23 831		20 889	30 935		22 617
<b>Total</b>	<b>82 156</b>	<b>36 933</b>		<b>97 498</b>	<b>37 049</b>	

##### Note 2 – Instruments financiers dérivés de couverture

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS			31/12/2008 IFRS		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
<b>Couverture de juste valeur</b>						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	165 600	170 071	5 067 245	111 428	114 631	4 949 229
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	250 647	254 585	4 437 204	303 665	197 842	2 332 926
<b>Total</b>	<b>416 247</b>	<b>424 657</b>		<b>415 093</b>	<b>312 473</b>	

##### Note 3 – Investissements financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS	31/12/2008 IFRS
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		
Effets publics et valeurs assimilées	73 093	76 221
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 355	
Participations dans les entreprises liées		
Participations et autres titres détenus à LT	392 922	275 128
<i>Dont OPCVM</i>	40 581	
<b>Sous-total</b>	<b>476 370</b>	<b>351 349</b>
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture		
Dépréciation	-29 641	-34 343
<b>Total des Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>446 729</b>	<b>317 006</b>
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>		
Effets publics et valeurs assimilées	559 421	547 518
Obligations et autres titres à revenu fixe	95 002	34 904
<b>Sous-total</b>	<b>654 423</b>	<b>582 422</b>
Dépréciation		
<b>Total des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>654 423</b>	<b>582 422</b>
<b>Total des investissements financiers</b>	<b>1 101 152</b>	<b>899 428</b>

**Note 4 – Créances sur les établissements de crédit et la clientèle**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>		<b>31/12/2008</b>	
	<b>IFRS</b>		<b>IFRS</b>	
	<b>À vue</b>	<b>À terme</b>	<b>À vue</b>	<b>À terme</b>
<b>Prêts aux établissements de crédit</b>		<b>2 709 347</b>		<b>2 457 229</b>
Encours sains		2 684 040		2 431 021
Encours dépréciés		25 307		26 208
<b>Dépréciations</b>		<b>-56 026</b>		<b>-44 730</b>
Dépréciation sur créances individualisées		-13 954		-12 430
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-42 072		-32 300
<b>Créances rattachées</b>		<b>15 709</b>		<b>16 557</b>
<b>Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme</b>		<b>19 213</b>		<b>16 360</b>
<b>Sous-total</b>		<b>2 688 243</b>		<b>2 445 416</b>
<b>Prêts à la clientèle</b>		<b>8 637 921</b>		<b>9 163 577</b>
Encours sains		8 057 091		8 284 639
Encours dépréciés		580 830		878 938
<b>Dépréciations</b>		<b>-412 514</b>		<b>-490 608</b>
Dépréciation sur créances individualisées		-335 048		-414 643
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes		-77 466		-75 965
<b>Créances rattachées</b>		<b>27 527</b>		<b>30 753</b>
<b>Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme</b>		<b>65 901</b>		<b>60 426</b>
<b>Sous-total</b>		<b>8 318 835</b>		<b>8 764 148</b>
<b>Total des prêts</b>		<b>11 007 078</b>		<b>11 209 564</b>
<b>Autres créances</b>				
Dépôts (trésorerie disponible) auprès des établissements de crédit	466 627	410 000	505 954	100 000
Créances rattachées	199	1 637	773	1 620
<b>Total des autres créances</b>	<b>466 826</b>	<b>411 637</b>	<b>506 727</b>	<b>101 620</b>
<b>Total prêts et autres créances</b>	<b>466 826</b>	<b>11 418 715</b>	<b>506 727</b>	<b>11 311 184</b>

La juste valeur des garanties prises en compte pour le calcul des dépréciations individuelles s'élève à 16 513 milliers d'euros (39 162 milliers d'euros au 31 décembre 2008).



**Note 5 – Comptes de régularisation et actifs divers**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>		<b>31/12/2008</b>	
	<b>IFRS</b>		<b>IFRS</b>	
	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
Financements Trésor		407 536		459 912
Fonds publics affectés		221 748		120 604
Autres actifs et passifs	135 530	525 179	109 716	541 431
Compte créditeur État français		100 288		1 152 496
<b>Total des comptes de régularisation et actifs/passifs divers</b>	<b>135 530</b>	<b>1 254 751</b>	<b>109 716</b>	<b>2 274 443</b>

**Note 6 – Immobilisations corporelles et incorporelles**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>incorporelles</b>	<b>Total</b>
	<b>Terrains &amp; aménagement</b>	<b>Constructions &amp; aménagement</b>	<b>Autres</b>		
<b>Valeur brute</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	68 954	101 518	38 585	57 141	266 198
Acquisitions	195	3 103	6 851	4 326	14 475
Cessions/Sorties	-11	-182	-1 909	-834	-2 936
Autres mouvements		6	-6		0
Changement périmètre					0
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>69 138</b>	<b>104 445</b>	<b>43 521</b>	<b>60 633</b>	<b>277 737</b>
<b>Amortissements</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	1 833	71 970	29 584	41 022	144 409
Dotations	127	4 340	2 668	5 753	12 888
Reprises	-9	-166	-1 873	-834	-2 882
Autres mouvements					0
Changement périmètre					0
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>1 951</b>	<b>76 144</b>	<b>30 379</b>	<b>45 941</b>	<b>154 415</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>67 187</b>	<b>28 301</b>	<b>13 142</b>	<b>14 692</b>	<b>123 322</b>

**Note 7 – Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>IFRS</b>	<b>IFRS</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Dettes à vue	78 756	162 138
Dettes à terme	9 119	147 130
Dettes rattachées	39	236
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>87 914</b>	<b>309 504</b>
<b>Dettes envers la clientèle</b>		
Comptes créditeurs de la clientèle	4 479	5 224
Dettes rattachées	23	37
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>4 502</b>	<b>5 261</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Titres du marché interbancaire		197 183
Emprunts obligataires	5 750 266	4 371 310
Dettes rattachées	117 969	94 679
Ajustements de la valeur des dettes représentées par un titre couvert par des instruments dérivés	187 257	188 919
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>6 055 492</b>	<b>4 852 091</b>

En 2009, l'AFD a émis 6 emprunts aux conditions suivantes :

- ✓ 1 milliard USD (soit 694 M€<sup>1</sup>) aux taux de 1,75 % échéance 2011
- ✓ 1,25 milliard USD (soit 868 M€<sup>1</sup>) aux taux de 2,25 % échéance 2012
- ✓ 100 millions CHF (soit 67 M€<sup>1</sup>) aux taux de 2,80 % échéance 2018
- ✓ 2,2 milliards THB (soit 46 M€<sup>1</sup>) aux taux de 3,40 % échéance 2012
- ✓ 1,8 milliard THB (soit 37 M€<sup>1</sup>) au taux de 4,60 % échéance 2016
- ✓ 70 millions EUR au taux de 3,015 % échéance 2013

### Note 8 – Juste valeur des actifs et passifs financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS		31/12/2008 IFRS	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs/Passifs</b>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	82 156	82 156	97 498	97 498
Actifs financiers disponibles à la vente	446 729	446 729	317 006	317 006
Prêts et créances	11 885 541	11 980 483	11 817 911	11 878 802
Placement détenus jusqu'à leur échéance	654 423	654 423	582 422	582 422
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	36 933	36 933	37 049	37 049
Passif financiers évalués au cout amorti	9 459 290	8 862 474	8 482 646	7 908 882

### Note 9 – Actifs et Passifs financiers évalués à la Juste Valeur

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2009 IFRS			31/12/2008 IFRS		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
<b>Actifs/Passifs</b>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		82 156	82 156		97 498	97 498
Instruments dérivés de couverture (Actif)		416 247	416 247		415 093	415 093
Actifs financiers disponibles à la vente	131 257	315 472	446 729	80 307	236 699	317 006
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		36 933	36 933		37 049	37 049
Instruments dérivés de couverture (Passif)	0	424 657	424 657		312 473	312 473

La juste valeur de l'actif ou du passif financier correspond au cours coté lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (Niveau 1). En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée à partir de la valeur de marché d'un instrument comparable ou par actualisation des flux futurs (Niveau 2).

1/ Contrevaleur en euros au 31 décembre 2009.

**Note 10 – Provisions et dépréciations**

*en milliers d'euros*

<b>Provisions</b>	<b>31/12/2008</b>	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Écart de change	Reclassement	<b>31/12/2009</b>
Provision pour charges - Prêts souverains (1)	321 873	29 990	9 751	2 377	-402	-408	338 925
Risque-pays AFD - convention AFD/ Proparco	2 383	1 592	3 248		-180		547
Reste à verser sur créances douteuses	0	12					12
Provisions sur garanties données douteuses	2 635	259	0				2 894
Provisions collectives sur garantie donnée	3 289	3 629	3 355		-52		3 511
Autres fonds de garantie	242	1 007	126		46		1 169
Risques filiales DOM	40 913	208	3 988				37 133
Risque divers Soderag	11 631	38	121				11 548
Risque divers Fisea	0	315					315
Risque divers Sogefom	3 207	1 701	1 699				3 209
Provision pour contribution en faveur de l'aide au développement (1)	252						252
Risques divers	10 523	550	209		-9		10 855
Pertes de change (1)	902	115					1 017
Provision pour frais administratifs (1)	1 977	1 903	400				3 480
Charges de personnel (1)	63 676	4 809					68 485
<b>Total</b>	<b>463 503</b>	<b>46 128</b>	<b>22 897</b>	<b>2 377</b>	<b>-597</b>	<b>-408</b>	<b>483 352</b>

<b>Dépréciations d'actifs</b>	<b>31/12/2008</b>	Dotations	Reprises disponibles (2)	Reprises utilisées	Écart de change	Reclassement	<b>31/12/2009</b>
Établissements de crédit	12 430	2 423	851		-73	25	13 954
Crédits à la clientèle et autres créances	417 335	67 607	145 815	1 978	39	383	337 571
Groupe d'actifs homogènes	108 265	26 662	14 879		-510		119 538
Actifs disponibles à la vente	34 344	623	4 426	900			29 641
<b>Total</b>	<b>572 374</b>	<b>97 315</b>	<b>165 971</b>	<b>2 878</b>	<b>-544</b>	<b>408</b>	<b>500 704</b>

(1) Ces provisions ne figurent pas dans le poste « Coût du risque »

(2) Dont 1 407 milliers d'euros au titre de la désactualisation, répartis entre établissements de crédit (9 k€) et clientèle (1 398 k€).

**Note 11 – Tableau de variation des capitaux propres**

La variation de capitaux propres est présentée dans les états financiers, tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2009.

### 3.2 Notes relatives au Compte de résultat

#### Note 12 – Produits et charges par catégorie comptable

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>IFRS</b>	<b>IFRS</b>
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>876 747</b>	<b>757 529</b>
Trésorerie et compte à vue auprès de banques centrales	4 175	10 895
Actifs financiers disponibles à la vente	27 517	27 623
Prêts et créances	504 087	359 418
Placements détenus jusqu'à leur échéance	11 025	11 308
Dérivés	329 943	348 285
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>592 664</b>	<b>613 067</b>
Dépôts de banques centrales	5 006	5 019
Passifs financiers évalués au coût amorti	323 961	238 300
Dérivés	263 697	369 748
<b>Produits de dividende (sur actif disponible à la vente)</b>	<b>6 562</b>	<b>6 260</b>
<b>Produits d'honoraire et de commissions</b>	<b>41 186</b>	<b>34 166</b>
<b>Charges d'honoraires et de commissions</b>	<b>690</b>	<b>821</b>
<b>Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultat</b>	<b>14 633</b>	<b>21 033</b>
Actifs financiers disponibles à la vente (produit net de cession)	14 633	21 033
<b>Profit net (perte nette) sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat</b>	<b>-13 165</b>	<b>-59 922</b>
<b>Profit net (perte nette) résultant de la comptabilité de couverture</b>	<b>2 815</b>	<b>-7 382</b>
<b>Écart de change</b>	<b>-10 260</b>	<b>43 663</b>
<b>Profit net (perte nette) sur la sortie d'actifs autres que ceux détenus en vue de la vente</b>	<b>55</b>	<b>-294</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>-5 782</b>	<b>15 693</b>
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>183 324</b>	<b>188 720</b>
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>8 296</b>	<b>11 394</b>
<b>Total charges et produits financiers &amp; opérationnels</b>	<b>494 465</b>	<b>374 184</b>
Charges administratives	227 816	192 311
Amortissements	12 888	12 878
Quote part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	5 490	7 517
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>259 251</b>	<b>176 512</b>

**Note 13 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
Variation de juste valeur sur prêts	30 392	156 587
Variation de juste valeur sur prêts (option juste valeur)	-12 057	1 919
Variation de juste valeur des dérivés de couverture associés aux actifs financiers	-38 892	-152 342
Variation de juste valeur sur emprunts	123 005	-288 395
Variation de juste valeur des dettes subordonnées	-14 681	-57 758
Variation de juste valeur des dérivés de couverture associés aux passifs financiers	-97 009	334 525
Variation de juste valeur des dérivés à la juste valeur par résultat	4 268	-51 172
Variation de juste valeur des fonds d'investissement en option juste valeur par résultat	-5 376	-10 669
<b>Total</b>	<b>-10 350</b>	<b>-67 305</b>

**Note 14 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
Revenus des titres	6 562	6 260
Plus values de cession	11 396	21 517
Moins values de cession	-3 383	-383
Dotations aux dépréciations	-524	-1 253
Reprises de dépréciations	5 189	1 802
<b>Total</b>	<b>19 240</b>	<b>27 943</b>

**Note 15 – Produits des autres activités**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
Bonifications et garantie de change sur intérêts d'emprunts	158 098	152 692
Autres produits	25 226	79 821
<b>Total</b>	<b>183 324</b>	<b>232 513</b>

Les bonifications, sur prêts et emprunts, sont versées par l'État pour ramener le coût de la ressource aux taux garantis ou pour diminuer le coût du prêt pour l'emprunteur

**Note 16 - Charges générales d'exploitation – Frais de personnel – Effectif**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
Charges de personnel		
Salaires et traitements	96 584	113 537
Cotisations (régimes à prestations définies)	13	3 939
Charges sociales	39 753	31 908
Intéressement	5 338	4 314
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	7 165	6 043
Divers	4 810	-24 754
Refacturation personnel institut	-13 547	-13 405
<b>Total</b>	<b>140 116</b>	<b>121 582</b>

**Note 17 – Coût du risque**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>			<b>31/12/2008 IFRS</b>
	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Total</b>	
Provisions et dépréciations collectives	36 200	27 608	-8 592	-23 639
Dépréciations individuelles créances non souveraines	50 217	57 842	7 625	40 795
Pertes sur créances irrécouvrables en capital	4 824	9	-4 815	-1 463
<b>Total</b>	<b>91 241</b>	<b>85 459</b>	<b>-5 782</b>	<b>15 693</b>

**Note 18 – Mise en équivalence**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>		<b>31/12/2008 IFRS</b>	
	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>
<i>Impacts</i>				
SIC	50 851	1 854	52 246	2 069
Simar	9 755	1 017	8 738	1 083
Socredo	87 172	2 619	86 759	4 365
<b>Total</b>	<b>147 778</b>	<b>5 490</b>	<b>147 743</b>	<b>7 517</b>

**Note 19 – Impôts sur les sociétés**

Seuls les revenus fonciers et le résultat de l'activité de représentation d'établissements de crédit métropolitains dans les DOM et les collectivités du Pacifique est soumise à l'impôt sur les sociétés chez l'AFD. La Proparco est normalement fiscalisée. La Soderag n'est imposée à l'I/S que sur une partie de son activité.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-7 633</b>	<b>-1 940</b>
Impôts exigibles	-9 052	-8 225
Impôts différés	1 419	6 285

## Situation fiscale latente

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
<b>Résultat net</b>	<b>251 618</b>	<b>174 572</b>
Impôts sur les bénéfices	-7 633	-1 940
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>259 251</b>	<b>176 512</b>
<b>Charge d'impôt théorique totale 34.43% (A)</b>	<b>-87 382</b>	<b>-57 374</b>
Elément en rapprochement		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés		
Fiscalité AFD	78 523	49 233
Incidence sur l'impôt sur les sociétés de la consommation (ou création) de déficits reportables	1 226	6 201
<b>Total des éléments en rapprochement (B)</b>	<b>79 749</b>	<b>55 434</b>
<b>Charges nette d'impôt comptabilisée (A) + (B)</b>	<b>-7 633</b>	<b>-1 940</b>

**3.3 Information sur les risques****3.3.1 Risque de crédit**

Le système de surveillance des risques de crédit du Groupe de l'AFD est placé sous la responsabilité de la division des Risques et de la Gestion de bilan (DRB) du **département Finances et Risques (DFR)**, dont les attributions sont :

- ✓ surveillance des grands risques souverains et non souverains du Groupe,
- ✓ fixation et suivi, pour les risques non souverains, de limites de contreparties,

- ✓ fixation et suivi, pour les risques souverains, d'indicateurs de risque,
- ✓ cotation des risques (entreprises, établissements de crédits, collectivités...),
- ✓ suivi de la couverture des risques (garanties, dépréciations),
- ✓ élaboration de la grille de classification du risque pays du Groupe et détermination pour le Groupe des taux de provisionnement collectif sur portefeuilles homogènes sains,
- ✓ surveillance des impayés et intervention sur les financements compromis.

### Risques dans les pays étrangers

Les risques de crédit du Groupe dans les pays étrangers sont portés par l'AFD et par sa filiale Proparco. Leur surveillance s'articule autour :

#### ✓ d'une première cotation lors de l'instruction des projets

DFR/DRB à l'AFD et la division des engagements (DEN) de Proparco mènent, de façon distincte et autonome, une analyse des risques et formule une seconde opinion indépendante des services opérationnels pour chacun des projets, au niveau d'un Comité des financements, pour l'AFD, et d'un Comité des projets, pour Proparco.

#### ✓ d'un suivi et d'une cotation, par les services opérationnels, des contreparties

La première cotation des contreparties étant assurée par les divisions DRB à l'AFD et la DEN pour Proparco, celles-ci en assure la surveillance lors de la mise à jour semestrielle réalisée par les équipes opérationnelles.

La diversité des missions confiées au Groupe amène à segmenter les risques sur prêts encourus en diverses catégories.

Certains prêts pour compte propre sont hors risque pour le Groupe ; il s'agit :

- ✓ des prêts remis (remises de dettes décidées par le Gouvernement français : 1979 CNUCED, 1989 Dakar 1, 1994 Dakar 2),
- ✓ des prêts garantis par l'État français : il s'agit pour l'essentiel de concours d'aide budgétaire globale.

Dans les concours aux risques du Groupe, on distingue :

- ✓ les prêts souverains, octroyés à un État étranger ou bénéficiant de la garantie d'un État étranger. Ces concours peuvent être éligibles aux traitements de dettes décidés en Club de Paris,
- ✓ les prêts non souverains octroyés à des entreprises du secteur privé ou du secteur public qui ne bénéficient pas de la garantie d'un État étranger. Ces concours ne sont théoriquement pas éligibles en Club de Paris.

La gestion des risques par l'AFD est fonction de la nature de ces risques :

- ✓ Pour les **concours souverains**, le flux régulier de projets crée une situation où, simultanément, un État contracte de nouveaux prêts dans le même temps qu'il rembourse de nombreux prêts anciens. L'AFD a arrêté un dispositif de sanction en cas d'impayés.
- ✓ Pour les **concours non souverains**, le Groupe peut suspendre les engagements et versements en cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations contractuelles. Tout nouveau concours est de plus conditionné au respect des obligations antérieures et à l'appréciation de la situation financière. Par ailleurs, des limites à la prise de risques sur concours non souverains par bénéficiaire sont fixées dans le cadre des systèmes de limites opérationnelles. De plus les établissements financiers et les entreprises, avec lesquels le groupe de l'AFD entretient ou envisage des relations financières, font l'objet d'une évaluation globale de la qualité du risque qu'ils représentent. Un système centralisé et permanent d'évaluation des risques de crédit non souverains du groupe, dont les méthodes et les outils ont été remaniés en 2007, contribue par ailleurs à la mesure et à la surveillance des risques.

Ce système constitue également une aide à la décision pour la détermination des **dépréciations individuelles** sur encours. Les contreparties pour lesquelles le système de cotation met en évidence des risques notables sont déclassées en douteux et font l'objet d'une dépréciation

partielle ou totale dont le taux est fixé par le Comité des risques. Les restes à verser pour ces concours sont examinés au cas par cas et font l'objet le cas échéant d'une dépréciation au même taux. Les créances dépréciées comprennent également celles caractérisées comme douteuses au sens de la réglementation bancaire (impayés supérieurs à 3, 6 ou 9 mois selon la nature de la créance).

Conformément à la réglementation bancaire, le Groupe AFD évalue par ailleurs, selon ses règles propres, le risque sur ses encours sains :

- ✓ Pour les **prêts souverains**, les taux de provisions retenus découlent des conventions signées avec l'État dont les termes de l'accord ont été revus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.
- ✓ Pour les **prêts non souverains**, le système repose depuis 2008 sur la constitution de provisions sur « portefeuilles homogènes » définis, « financier public », « financier privé » ainsi que les secteurs eau-électricité et transport pour l'AFD et « financier », « Télécom » et « Energie » pour Proparco, dont le montant et l'évolution sont déterminés sur la base d'analyse quantitatives et qualitatives. Pour l'encours résiduel, le provisionnement est basé sur une matrice de taux actualisée découlant de l'analyse de la sinistralité historique observée à travers le découpage en ensemble de portefeuilles homogènes selon la classe de risque pays et le secteur. Ces taux sont appliqués aux encours de prêts ainsi qu'aux garanties données. À cet effet la classification risque pays est revue par le Comité des risques avant chaque revue des dépréciations (semestrielle).

### Risques dans l'Outre-mer

Dans l'Outre-mer, les risques de crédit du Groupe sont portés par la maison mère et par ses filiales :

- ✓ L'AFD octroie des prêts directs au secteur public (collectivités locales, établissements publics, sociétés d'économie mixte sur l'ensemble des géographies de l'Outre-mer). Elle assure également le financement des entreprises par le biais de l'intermédiation bancaire.
- ✓ Les risques de l'AFD portent essentiellement sur la Socredo, filiale détenue à 35% (Polynésie française), et la Sogefom, fonds de garantie intervenant dans les collectivités du Pacifique acquise en 2003, détenue à 58.69%.
- ✓ Proparco intervient dans l'Outre mer en prises de participation, en prêts participatifs, et depuis 2005 en refinancement bancaire (dont la Socredo et la BCI) et financements directs.

Le risque du Groupe sur cette zone est augmenté des risques liés à la prise de contrôle, à la demande de l'État, de la Soderag, société en liquidation.

La **surveillance des risques** sur cette zone est assurée par chacune des entités du Groupe, le Comité des risques et la division des Risques et de la Gestion de bilan (DRB) étant en charge du suivi des risques consolidés du Groupe :

- ✓ les risques de la maison-mère font l'objet, comme l'encours dans les pays étrangers, d'un suivi par le Comité des risques et d'une cotation, donnant lieu à des dépréciations d'actifs éventuelles ;
- ✓ les filiales bancaires disposent de leurs propres outils de suivi des risques de crédit conformes à la réglementation bancaire. Elles possèdent notamment un Comité des risques ;
- ✓ les risques liés à la reprise de la Soderag (recouvrement sur les prêts cédés aux filiales des Antilles-Guyane, couverture de la situation nette de la Soderag, procédures judiciaires en cours) font l'objet de provisions dont le montant est régulièrement évalué ;
- ✓ l'AFD assure la gestion de la Sogefom dans le cadre d'une convention réglementée et en suit par conséquent les risques.

**Au total, l'encours brut consolidé aux risques du Groupe** s'élève à 9,7 Md€ en 2009 (contre 8,4 Md€ en 2008), dont 6,7 Md€ dans les pays étrangers et 3,0 Md€ dans l'Outre-mer. Les risques de crédit du Groupe figurent surtout au niveau de la maison mère (8,2 Md€, soit 85 % de l'encours).

L'encours douteux du Groupe de l'AFD s'établit à 0,6 Md€ au 31 décembre 2009 (contre 1 Md€ en 2008), dont 0,2 Md€ d'encours douteux souverain et 0,4 Md€ d'encours douteux non souverain.

L'encours douteux est couvert par des dépréciations et des provisions à hauteur de 390 M€ soit un taux de couverture de 64 %.



- ✓ Répartition des prêts non dépréciés en fonction des cotations (hors prêts remis et garantis par l'État)

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
<b>Prêts Souverains</b>	<b>3 406</b>	<b>2 682</b>
<b>Prêts Non Souverains</b>	<b>5 444</b>	<b>4 677</b>
Cotation A (très bon risque)	1 089	905
Cotation B (risque bon à moyen)	2 440	2 547
Cotation C+ (risque passable)	1 476	896
Cotation C- (risque sensible)	397	284
Non coté	42	45

- ✓ Exposition maximale au risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Valeur comptable</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	82 156	97 498
Instruments dérivés de couverture	416 247	415 093
Actifs financiers disponibles à la vente	446 729	317 006
Prêts et créances	11 885 541	11 817 911
Placement détenus jusqu'à leur échéance	654 423	582 422
Autres actifs financiers		
Engagements fermes de prêts	4 230 998	3 770 573
Garanties financières	1 196 550	765 133
Autres		
<b>Total</b>	<b>18 912 644</b>	<b>17 765 637</b>

- ✓ Antériorité des impayés

L'antériorité des impayés non dépréciés sur prêts et créances s'analyse comme suit à la date de clôture :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
Inférieurs à 90 jours	71 778	98 033
Supérieurs à 90 jours et inférieurs à 180 jours	745	770
Supérieurs à 180 jours et inférieurs à 1 an	73 851	105 230
Supérieurs à 1 an	684 919	950 335

Les impayés proviennent principalement de créances souveraines pour lesquelles l'AFD bénéficie de la garantie de l'État français.

### 3.3.2 Risque de liquidité

La liquidité représente la capacité de l'établissement à financer l'augmentation des actifs et à faire face à ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Ce risque est surveillé dans le cadre de la gestion de bilan, tant pour l'AFD que pour Proparco et sa filiale bancaire.

Le financement de l'AFD repose principalement sur des emprunts levés sur les marchés de capitaux internationaux sous forme d'emprunts publics ou de placements privés. L'AFD est potentiellement exposée à un risque de rareté des capitaux, pouvant se traduire par un surcoût de son financement, même si la qualité de sa signature tempère ce risque. Le risque est également atténué par les stratégies de financement qui visent, notamment, à la recherche d'une diversification de sources de financement. En outre, l'AFD s'est dotée d'un programme Euro Medium Term Notes (EMTN) d'un montant de 3 Mds EUR permettant de réaliser des opérations de financement avec des contraintes allégées d'information financière.

La prévention du risque de liquidité à court-terme s'appuie sur un dispositif comprenant des lignes de découvert autorisées pour un montant cumulé de 126 M EUR et un programme de certificats de

dépôts d'un montant de 1 Md EUR. Le portefeuille de titres d'investissement, d'un montant de 550 M EUR, constitue également une réserve de liquidité mobilisable par des mises en pension.

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de liquidité comprend à la fois les ratios réglementaires et des indicateurs internes.

Les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée au risque de liquidité.

Le tableau qui suit présente la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2009, analyse basée sur les flux contractuels non actualisés.

<b>Maturités résiduelles contractuelles</b>	Inférieures à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	supérieures à 5 ans	<b>Total cash-flow</b>	<b>Valeur comptable</b>
<b>Passif</b>						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	949	6 531	28 518	935	<b>36 933</b>	<b>36 933</b>
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	24 941	36 689	139 924	223 103	<b>424 657</b>	<b>424 657</b>
Passifs financiers évalués au coût amorti	0	537 205	4 499 829	4 422 256	<b>9 459 290</b>	<b>9 459 290</b>

### 3.3.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux se traduit par la sensibilité des résultats actuels ou futurs et de la valeur économique nette du bilan aux variations des taux sur les marchés financiers. Cette sensibilité peut provenir des écarts entre la structure des prêts et des emprunts (écarts en duration), et des conditions d'utilisation des fonds propres (placement de trésorerie, financement des prêts ou investissements) ainsi que des engagements pris hors bilan.

L'AFD ne court pas de risque de taux sur ses activités pour compte de l'État, ni sur les prêts financés par des emprunts bonifiés par l'État (mécanisme en vigueur jusqu'en 2004).

Les concours octroyés dans les États étrangers postérieurement à 2004 rentrent dans le cadre d'une gestion globale de taux, dont l'AFD supporte le risque. Il en va de même des concours accordés à Proparco et dans les collectivités d'Outre-mer. Plus précisément, le financement de l'AFD reposant majoritairement sur des ressources à taux révisables (emprunts de marché swapés à l'émission), les décaissements de prêts à taux fixe font l'objet d'une micro-couverture consistant à échanger le taux fixe du prêt contre un taux révisable et ainsi immuniser la marge nette d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt global de l'AFD est surveillé au moyen d'indicateurs d'équilibre des durations actif-passif, et de sensibilité. Sur la base des chiffres au 31 décembre 2009, l'impact sur le résultat 2009 d'une hausse de taux de 100 points base a été estimée à + 6,5 M€ (- 6,5 M€ pour une baisse de 100 points de base).

### 3.3.4 Risque de change

Le risque de change est le risque de perte sur les instruments financiers et sur la marge lié à une évolution défavorable des taux de change.

La politique générale de l'AFD consiste à couvrir systématiquement les prêts réalisés en devises étrangères par des opérations de cross-currency swaps permettant d'échanger les flux futurs en devises contre des flux futurs en euros. Les opérations de financement réalisées dans des devises autres que l'euro font également l'objet d'opérations de cross-currency swaps.

Le risque de taux de change peut être mesuré à partir d'une analyse de la sensibilité : une hausse du cours des devises contre l'euro de 10 % a un impact sur le résultat estimé à 7,3 millions d'euros (- 7,3 millions d'euros pour une baisse de 10 %), la sensibilité au cours des devises provenant principalement du dollar.

### 3.3.5 Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie résulte du risque de défaillance de la contrepartie sur les échanges de taux et de devises contractés au titre de la gestion de la dette et de la trésorerie (pensions), et sur les placements de trésorerie et du portefeuille d'investissement. Il est le pendant, en gestion financière, du risque de crédit sur l'activité de prêts.

La gestion des risques de contreparties sur instruments financiers est assurée au moyen d'indicateurs sur les contreparties ainsi que de limites régulièrement actualisées.

Les risques de contreparties sont gérés dans le cadre de limites globales limitant, en risque équivalent AAA à un an, l'exposition à 500 M EUR par contrepartie et à 700 M EUR par groupe de contreparties. Des règles spécifiques régissent en outre le fonctionnement des différents portefeuilles.

Ces limites ont été respectées tout au long de l'année 2009.

### 3.3.6 Respect des ratios réglementaires

Tous les ratios réglementaires sont respectés par le groupe au 31 décembre 2009.

## 3.4 Informations complémentaires

### 3.4.1 Engagements

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009 IFRS</b>	<b>31/12/2008 IFRS</b>
<i>Engagements reçus</i>		
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	1 890 614	4 529 213
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit <i>dans le cadre de l'activité de crédit du Groupe</i>	394 832 394 832	323 423 323 423
<i>Engagements donnés</i>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	528 384	1 071 601
Engagements de financement en faveur de la clientèle	3 702 614	2 698 972
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit <i>dont l'activité du Fonds DOM</i>	556 958 251 847	185 313
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	639 592	579 820

*A partir de 2009, les engagements reçus sont présentés hors opérations pour compte État.*

Les engagements de financement donnés correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signés, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit.

### 3.4.2 Participations détenues sur fonds gérés

L'AFD détient dans 29 sociétés, des participations sur fonds gérés (CIDOM, FAC, FIDES, FIDOM) ou sur des fonds apportés par l'État. Ces participations, suivies au coût d'acquisition, ne sont pas enregistrées au bilan. Souscrites pour le compte de l'État sur fonds publics mis à la disposition de l'AFD, ces participations ne sont pas prises en compte dans les pourcentages de contrôle et d'intérêt, et ne sont donc pas consolidées dans les comptes.

<b>Origine des fonds</b>	<b>Nombre de participations</b>	<b>Valeur d'acquisition</b>
Caisse d'investissement des DOM (CIDOM)	4	7 745
Fonds d'aide & de coopération (FAC)	1	457
Fonds d'investissement & de développement économique et social (FIDES)	5	642
Fonds d'investissement des DOM (FIDOM)	14	3 213
Autres ressources État	5	8 508
	<b>29</b>	<b>20 565</b>

### 3.4.3 Bilan FMI

Opérations pour le compte du FMI retraité en IFRS :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Actif</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 673 950	941 575
À vue	76 291	4 304
À terme	1 597 658	937 271
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Comptes de régularisation	85 292	107 050
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 759 242</b>	<b>1 048 625</b>
<b>Passif</b>		
Dettes représentées par un titre	1 750 151	1 026 066
<i>Emprunts obligataires</i>	1 726 572	1 015 986
<i>Dont intérêts courus</i>	23 579	10 081
Comptes de régularisation et passifs divers	9 091	22 559
<b>Total du passif</b>	<b>1 759 242</b>	<b>1 048 625</b>

### 3.4.4 Informations sur les États ou territoires non coopératifs

Conformément à l'article L511-45 du code monétaire et financier (Modifié par la Loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009) l'AFD publie des informations sur ses implantations dans les États ou territoires non coopératifs.

Le groupe AFD ne détient, au 31 décembre 2009, aucune implantation dans les États ou territoires non coopératifs.

### 3.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes au 31 décembre 2009

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, le groupe AFD présente le tableau des honoraires de commissariat aux comptes pour l'année 2009 de l'AFD et de ses filiales consolidées par intégration globale. Ont été pris en compte les honoraires mentionnés sur les lettres de mission. Ces honoraires sont facturés au titre du contrôle légal des comptes. Aucune mission au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes n'a été réalisée pour cet exercice.

	<b>Honoraires - exercice 2009</b>
<b>AFD</b>	247 374
<b>Proparco</b>	87 470
<b>Soderag</b>	15 000
<b>Sogefom</b>	29 827
<b>Fisea</b>	6 500
<b>Propasia</b>	3 402

### 3.4.6 Évènements significatifs postérieurs au 31 décembre 2009

Aucun élément significatif, postérieur à la date du 31 décembre et qui n'aurait pas été pris en compte par l'établissement des comptes à cette date, n'est intervenu.

## 6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2009 sur :

- ✓ le contrôle des comptes consolidés de l'Agence Française de Développement, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables relatifs aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire au 1er janvier 2009, ainsi qu'à la comptabilisation des obligations convertibles.

### **II - Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

- La note 2.2.3 aux états financiers expose les méthodes comptables retenues pour la valorisation des actifs et passifs financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence Française de Développement et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire tout particulièrement dans le contexte actuel de crise : votre société comptabilise des dépréciations sur les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle pour couvrir les risques inhérents à ses activités, tel que décrit en notes 2.2.7, 3.1 note 4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles ou des provisions collectives.
- Votre société constitue également d'autres provisions, tel que décrit dans les notes 2.2.6 et 3.1 note 10 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'Agence Française de Développement pour identifier et évaluer les risques, et leur couverture par les provisions nécessaires.
- Nous avons examiné les traitements comptables retenus par la société sur les engagements de rachats des minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous sommes assurés que la note 2.2.4 aux états financiers donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 2 avril 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Mazars

Arnaud Bourdelle

Odile Coulaud

### 6.3 Extrait des comptes sociaux

#### Bilan au 31 décembre 2009

en milliers d'euros

Actif	Notes	Décembre 2008	Décembre 2009
<b>Caisse, Banque Centrale</b>		<b>20 253</b>	<b>25 627</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>1 et 2</b>	<b>622 482</b>	<b>632 068</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>3</b>	<b>4 132 328</b>	<b>5 323 403</b>
À vue		374 311	528 267
À terme		3 758 017	4 795 136
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>8 397 722</b>	<b>7 765 481</b>
Autres concours à la clientèle		8 397 722	7 765 481
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1 et 2</b>	<b>136 525</b>	<b>506 324</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>1 et 2</b>		<b>39 033</b>
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>5</b>	<b>65 361</b>	<b>63 358</b>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>6</b>	<b>253 074</b>	<b>315 747</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9</b>	<b>16 110</b>	<b>14 684</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9</b>	<b>104 915</b>	<b>106 637</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>10</b>	<b>15 228</b>	<b>15 888</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>11</b>	<b>343 566</b>	<b>312 381</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>14 107 564</b>	<b>15 120 631</b>

#### HORS-BILAN : Engagements donnés

<b>Engagements de financement</b>		<b>3 824 487</b>	<b>5 122 726</b>
En faveur d'établissements de crédit		1 272 689	1 777 167
En faveur de la clientèle		2 551 798	3 345 559
<b>Engagements de garantie</b>	<b>33</b>	<b>1 023 893</b>	<b>1 344 621</b>
D'ordre d'établissements de crédit		530 029	814 098
D'ordre de la clientèle		493 864	530 523
<b>Engagements sur titres</b>		<b>210 951</b>	<b>206 544</b>
Autres engagements sur titres	<b>33</b>	210 951	206 544

**Bilan au 31 décembre 2009**

en milliers d'euros

<b>Passif</b>	<b>Notes</b>	<b>Décembre 2008</b>	<b>Décembre 2009</b>
<b>Banque Centrale</b>			
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>12</b>	<b>569 081</b>	<b>400 771</b>
À vue		168 097	147 082
À terme		400 984	253 689
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>13</b>	<b>5 261</b>	<b>4 502</b>
Autres dettes à vue		5 261	4 502
Autres dettes à terme			
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>14</b>	<b>5 689 238</b>	<b>7 618 386</b>
Marché interbancaire et créances négociables		197 182	
Emprunts obligataires		5 492 056	7 618 386
<b>Autres passifs</b>	<b>10</b>	<b>1 943 606</b>	<b>975 093</b>
Emprunts auprès du Trésor		459 912	407 536
Fonds publics affectés		151 809	239 202
Autres passifs		1 331 885	328 355
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>11</b>	<b>190 922</b>	<b>255 708</b>
<b>Provisions</b>	<b>15</b>	<b>543 353</b>	<b>569 283</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>16</b>	<b>2 779 982</b>	<b>2 850 317</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>17</b>	<b>460 000</b>	<b>460 000</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>18</b>	<b>1 926 121</b>	<b>1 986 571</b>
Dotation		400 000	400 000
Réserves		1 262 371	1 262 371
Subventions		96 580	77 741
Résultat		167 170	246 459
<b>Total du passif</b>		<b>14 107 564</b>	<b>15 120 631</b>

**HORS-BILAN : Engagements reçus**

<b>Engagements de financement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Reçus d'établissements de crédit		0	0
Reçus de l'État français			
<b>Engagements de garantie</b>	<b>33</b>	<b>105 797</b>	<b>93 685</b>
Reçus d'établissements de crédit		105 797	93 685
<b>Engagements sur titres</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Autres engagements reçus sur titres		0	0
<b>Autres engagements</b>	<b>33</b>	<b>4 529 213</b>	<b>3 825 763</b>
Garanties reçues de l'État français		4 529 213	3 825 763



**Compte de résultat 2009**

en milliers d'euros

	<b>Décembre 2008</b>	<b>Décembre 2009</b>
<b>Produits et charges d'exploitation bancaire</b>		
<b>+ Intérêts et produits assimilés</b>	<b>891 978</b>	<b>945 520</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	292 189	228 264
Sur opérations avec la clientèle	237 500	365 108
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	38 920	38 543
Autres intérêts et produits assimilés	323 369	313 605
<b>- Intérêts et charges assimilées</b>	<b>779 910</b>	<b>720 258</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	132 720	161 042
Sur opérations avec la clientèle	10 877	10 829
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	281 830	312 731
Autres intérêts et charges assimilées	354 483	235 656
<b>+ Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>8 108</b>	<b>6 468</b>
<b>+ Commissions (produits)</b>	<b>29 653</b>	<b>33 871</b>
<b>- Commissions (charges)</b>	<b>297</b>	<b>280</b>
<b>+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>132</b>	<b>173</b>
Solde en bénéfice ou en perte des opérations / titres de placement	132	173
<b>+ Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>210 425</b>	<b>212 175</b>
<b>- Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>15 999</b>	<b>11 853</b>
<b>= Produit net bancaire</b>	<b>344 090</b>	<b>465 816</b>
<b>Autres produits et charges ordinaires</b>		
<b>- Charges générales d'exploitation</b>	<b>187 409</b>	<b>220 947</b>
Frais de personnel	122 081	140 132
Autres frais administratifs	65 328	80 815
<b>- Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>12 846</b>	<b>12 562</b>
<b>= Résultat brut d'exploitation</b>	<b>143 835</b>	<b>232 307</b>
<b>+/- Coût du risque</b>	<b>14 434</b>	<b>10 920</b>
<b>= Résultat d'exploitation</b>	<b>158 269</b>	<b>243 227</b>
<b>+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>10 086</b>	<b>3 404</b>
<b>= Résultat courant avant impôt</b>	<b>168 355</b>	<b>246 631</b>
<b>+/- Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 033</b>	<b>0</b>
<b>- Impôt sur les bénéfices</b>	<b>152</b>	<b>172</b>
<b>+/- Dotation ou reprise du FRBG</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>167 170</b>	<b>246 459</b>

## 6.4 Résultats financiers de l'AFD sur les cinq derniers exercices

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Dotation + Réserves + Résultat (millions d'euros)</b>	<b>1 231</b>	<b>1 396</b>	<b>1 951</b>	<b>1 830</b>	<b>1 909</b>
Produit net bancaire	382	421	410	344,09	466
Résultat net <sup>(1)</sup>	189	247,8	288,5	167,2	246,5
Résultat net / dotations + réserves + résultat	15,40%	17,80%	14,80%	9,14%	12,91%
Résultat net / total bilan	1,24%	1,88%	2,20%	1,18%	1,63%
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés (moyen)	1 230	1 230	1 265	1 329	1 427
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	101,4	105,0	111,2	146,3	140,1
dont action sociale et culturelle (millions d'euros)	8,1	6,3	7,7	8,7	10,7

1/ Avant paiement d'un dividende à l'État français.

## 6.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence Française de Développement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce applicable à votre établissement conformément à l'article L.511-39 du Code Monétaire et Financier, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### AVEC OSEO GARANTIE ET L'ÉTAT

#### ▪ **Convention de gestion relative au Fonds DOM**

L'AFD, OSEO Garantie et l'État ont conclu une convention de gestion relative au Fonds DOM le 22 décembre 2009.

Dans ce cadre, les modalités selon lesquelles l'État confie le portage juridique et financier du Fonds DOM à l'AFD ont été définies :

- la responsabilité des activités et des risques afférents à l'activité du Fonds ainsi que la tenue de sa comptabilité sont confiées à l'AFD ;

- OSEO Garantie bénéficie de la contre-garantie de l'AFD à hauteur de 100% de son risque sur les garanties. L'AFD impute les pertes sur les Garanties au débit du Fonds et assume le risque d'épuisement du Fonds ;
- l'AFD se voit transférer toutes les dotations perçues ou à percevoir au titre du Fonds DOM, ainsi que les droits attachés, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1999.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2009 est de 296 milliers d'euros.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre conseil d'administration du 13 novembre 2008.

▪ **Avenant n°1 à la Convention de gestion relative au Fonds DOM**

L'AFD, OSEO Garantie et l'Etat ont conclu un avenant à la convention de gestion relative au Fonds DOM le 22 décembre 2009, pour une durée d'un an et prolongeable par tacite reconduction.

Dans ce cadre, il a été créé au sein du Fonds DOM un dispositif « DOM – Renforcement de trésorerie », constitué de quatre compartiments dénommés « DOM – Garantie Renforcement de la trésorerie PME », « DOM – Garantie Renforcement de la trésorerie ETI », « DOM – Sur-Garantie Renforcement de la trésorerie PME », et « DOM – Sur-Garantie Renforcement de la trésorerie ETI », pour lequel l'AFD pourra mobiliser prioritairement des dotations, d'un montant total de 3,9 millions d'euros, pour couvrir de manière mutualisée les garanties émises au titre de ces compartiments sur l'ensemble des Départements d'outre-mer couverts par le Fonds DOM.

Cet avenant a été préalablement autorisé par votre conseil d'administration du 13 novembre 2008.

▪ **Convention relative au Fonds de Garantie des Lignes de Crédit Court Terme Confirmées des DOM-LCCTC-DOM**

L'AFD, OSEO Garantie et l'Etat ont conclu une convention relative au Fonds de Garantie des Lignes de Crédit Court Terme Confirmées des DOM-LCCTC-DOM le 26 mai 2009, pour une durée d'un an et prolongeable par tacite reconduction. Dans ce cadre,

- le Fonds de garantie LCCTC-DOM est constitué auprès de l'AFD, qui en assurera le portage juridique et financier et recevra les dotations de l'Etat prévues à cet effet. Le risque d'épuisement du Fonds est assuré intégralement par l'AFD ;
- l'émission des garanties et leur gestion administratives sont confiées à OSEO Garantie ;
- il est créé quatre compartiments dénommés « DOM – Garantie de lignes de crédits confirmées PME », « DOM – Garantie de lignes de crédits confirmées ETI », « DOM – Sur-Garantie de lignes de crédits confirmées PME », et « DOM – Sur-Garantie de lignes de crédits confirmées ETI », pour lequel l'AFD pourra mobiliser des dotations, d'un montant total de 15,8 millions d'euros, pour couvrir de manière mutualisée les garanties émises au titre de ces compartiments sur l'ensemble des Départements d'outre-mer et des collectivités de Saint Martin et Saint Barthélémy couverts par le Fonds de garantie LCCTC-DOM.

En conséquence, l'AFD percevra, pour chaque concours garanti, une rémunération de :

- 0,2% de la commission calculée sur le montant de l'autorisation de la ligne de crédit confirmé, en application des dispositions relatives au coût de la garantie ;
- 5% des produits nets du placement des disponibilités du Fonds de garantie LCCTC-DOM.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2009 est de 72 milliers d'euros.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 2 avril 2009.

**AVEC OSEO GARANTIE**

▪ **Convention de garantie à première demande relative au Fonds DOM**

L'AFD et OSEO Garantie ont conclu une convention de garantie à première demande relative au Fonds DOM le 22 décembre 2009. Dans ce cadre,

- les conditions dans lesquelles l'AFD couvre les risques de perte sur l'ensemble des garanties émises par le Fonds à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1999 ont été redéfinies : l'AFD s'engage irrévocablement en faveur d'OSEO Garantie à l'indemniser, à première demande et dans la

limite du montant des autorisations de garantie émises par le Fonds DOM, toutes générations confondues, constaté par OSEO Garantie à chaque arrêté trimestriel ;

- les modalités de calcul de la rémunération de la couverture de contre-garantie payable à l'AFD par OSEO Garantie ont été modifiées. OSEO Garantie s'acquittera, en contrepartie de la contre-garantie émise, du paiement à l'AFD, pour le compte du Fonds DOM, d'une prime.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre conseil d'administration du 13 novembre 2008.

▪ ***Convention de prestations de services relative à l'émission et à la gestion des garanties au titre du Fonds DOM***

L'AFD et OSEO Garantie ont conclu une convention de prestations de services relative à l'émission et à la gestion des garanties au titre du Fonds DOM le 22 décembre 2009 pour une durée de deux ans prorogeable par tacite reconduction.

Dans ce cadre, il est précisé, conformément à la Convention de gestion relative au Fonds DOM, les conditions de l'intervention d'OSEO Garantie en qualité de garant de premier rang au titre des garanties, et les conditions d'intervention de l'AFD en qualité de mandataire d'OSEO Garantie, concernant l'instruction et la décision d'octroi des garanties.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2009 est de 189 milliers d'euros.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre conseil d'administration du 13 novembre 2008.

▪ ***Avenant n°1 à la Convention de prestations de services relative à l'émission et à la gestion des garanties au titre du Fonds DOM***

L'AFD et OSEO Garantie ont conclu un avenant à la convention de prestations de services relative à l'émission et à la gestion des garanties au titre du Fonds DOM le 22 décembre 2009, pour une durée d'un an et prolongeable par tacite reconduction.

Dans ce cadre, les conditions de rémunération d'OSEO pour la réalisation des missions décrites à la Convention de prestations de services relative à l'émission et à la gestion des garanties au titre du dispositif « DOM – Renforcement de trésorerie » ont été modifiées. En conséquence, OSEO Garantie ne percevra pas une rémunération annuelle de l'AFD, mais une rémunération annuelle spécifique aux dits compartiments renforcement de la trésorerie, régis par l'Avenant n°1 à la Convention de gestion relative au Fonds DOM.

Cet avenant a été préalablement autorisé par votre conseil d'administration du 13 novembre 2008.

▪ ***Contrat de contre-garantie relatif au Fonds de Garantie des Lignes de Crédit Court Terme Confirmées des DOM-LCCTC-DOM***

L'AFD et OSEO Garantie ont conclu un contrat de contre-garantie relatif au Fonds de Garantie des Lignes de Crédit Court Terme Confirmées des DOM-LCCTC-DOM le 26 mai 2009.

Dans ce cadre, les conditions dans lesquelles l'AFD couvre le risque d'appel en garantie de chaque garantie émise par OSEO Garantie ont été définies : l'AFD s'engage irrévocablement en faveur d'OSEO Garantie à l'indemniser, à première demande à hauteur, au maximum et en cumulé, du montant :

- des autorisations de garantie émises par le Fonds DOM, toutes générations confondues, constaté par OSEO Garantie à chaque arrêté trimestriel ;
- des intérêts de trésorerie versé au titre des créances à recouvrer.

En contrepartie des risques assumés, l'AFD recevra les commissions reçues par OSEO Garantie au titre des garanties émises, et percevra directement les dotations versées par l'Etat.

Ce contrat a été autorisé par votre conseil d'administration du 2 avril 2009.

**AVEC L'ÉTAT**

▪ ***Avenant n°1 à la convention du 28 septembre 2006 relative à la contribution française à la facilité de financement internationale pour l'immunisation***

L'AFD et l'Etat ont conclu un avenant à la convention du 28 septembre 2006 relative à la contribution française à la facilité de financement internationale pour l'immunisation le 17

décembre 2009. Dans ce cadre, l'ensemble des droits et obligations du GAVI Fund au titre du Financial Framework Agreement sont transférés à GAVI Alliance.

Cet avenant a été préalablement autorisé par votre conseil d'administration en date du 17 décembre 2009.

▪ ***Convention relative à la gestion du dispositif de financement des initiatives des organisations non gouvernementales (ONG)***

L'AFD et le MAEE (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes) ont conclu une convention relative à la gestion du dispositif de financement des initiatives des organisations non gouvernementales le 16 février 2009 pour une durée de cinq ans. Dans ce cadre, les conditions dans lesquelles l'AFD met en œuvre, pour le compte et aux risques de l'Etat, le financement des initiatives des ONG, ainsi que l'instruction, le suivi technique et opérationnel des dossiers de financement afférents ont été définies.

La rémunération perçue par l'AFD, pour l'exercice 2009, au titre de cette convention, s'élève à 949 milliers d'euros.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre conseil d'administration en date du 22 janvier 2009.

▪ ***Avenant à la convention relative à la gestion du dispositif de financement des initiatives des organisations non gouvernementales (ONG)***

L'AFD et le MAEE (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes) ont conclu un avenant à la convention relative à la gestion du dispositif de financement des initiatives des organisations non gouvernementales le 2 avril 2009. Dans ce cadre, certaines dispositions dans lesquelles l'AFD met en œuvre, pour le compte et aux risques de l'Etat, le financement des initiatives des ONG, ainsi que l'instruction, le suivi technique et opérationnel des dossiers ont été complétées.

Cet avenant a été préalablement autorisé par votre conseil d'administration en date du 22 janvier 2009.

▪ ***Avenant n° 1 à la convention relative au Fonds de garantie de Saint-Pierre et Miquelon***

L'AFD et l'Etat ont conclu un avenant à la convention relative au Fonds de garantie de Saint-Pierre et Miquelon le 21 septembre 2009, pour une échéance fixée le 31 décembre 2009 sauf reconduction expresse par les Parties. Dans ce cadre, les modalités de création de quatre nouvelles sections formalisant la mise en œuvre d'un dispositif « Renforcement de la trésorerie », ainsi qu'un dispositif « Lignes de crédit court terme confirmé » ont été définies.

L'avenant à la convention relative au Fonds de garantie de Saint-Pierre et Miquelon a été préalablement autorisé par votre conseil d'administration du 2 avril 2009.

**AVEC L'ETAT, LA COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE ET L'AFD**

▪ ***Avenant n°4 à la convention relative au Fonds de garantie de Mayotte***

L'AFD, l'Etat et la collectivité départementale de Mayotte ont conclu un avenant à la convention relative au Fonds de garantie de Mayotte le 22 octobre 2009, pour une échéance fixée le 31 décembre 2009 sauf reconduction expresse par les Parties. Dans ce cadre, les modalités de création de huit nouvelles sections formalisant la mise en œuvre d'un dispositif « Renforcement de la trésorerie », ainsi qu'un dispositif « Lignes de crédit court terme confirmé » ont été définies.

L'avenant à la convention relative au fonds de garantie Mayotte a été préalablement autorisé par votre conseil d'administration du 2 avril 2009.

**AVEC PROPARCO**

▪ ***Convention de prestations de services***

L'AFD a conclu avec sa filiale PROPARCO, le 23 décembre 2009, une convention de prestations de services.

Cette convention, qui a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, redéfinit la relation contractuelle entre l'AFD et sa filiale en individualisant les prestations rendues à PROPARCO par les différents

services de l'AFD, au siège et dans le réseau, ainsi que les modes de facturation correspondants.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention, pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 31 décembre 2009, s'élève à 12 800 milliers d'euros.

La convention de prestations de services a été autorisée par votre conseil d'administration du 17 décembre 2009.

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **AVEC L'ETAT**

##### ▪ ***Convention-cadre entre l'AFD et le MIIINDS***

L'AFD et le MIIINDS (Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire) ont conclu une convention-cadre le 10 octobre 2008 qui a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'AFD pourra gérer des opérations de développement solidaire pour le compte et aux risques de l'Etat.

L'AFD perçoit une rémunération forfaitaire équivalente à 10% du montant total de l'opération, de laquelle sont déduits les produits nets de placement de la trésorerie issus du placement des fonds reçus par l'AFD.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre conseil d'administration en date du 2 octobre 2008.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2009 est de 550 milliers d'euros.

##### ▪ ***Mise en œuvre de l'initiative bilatérale additionnelle de réduction de dette de pays pauvres très endettés (PPTE)***

Cette convention prévoit l'octroi de la garantie de l'Etat, pays par pays, pour les encours pour lesquels l'AFD supporte un risque financier, lié au refus d'un pays bénéficiaire de participer au mécanisme de refinancement, par don de l'initiative PPTE bilatérale. En contrepartie, l'AFD verse dans un délai de 30 jours suivant l'octroi de la garantie, les provisions constituées dans ses livres au titre des concours concernés (principal et intérêts).

L'AFD a reversé, au cours de l'exercice 2009, 2 377 milliers d'euros à l'Etat dans le cadre de cette convention.

##### ▪ ***Conventions relatives à la contribution française à la facilité de financement international pour l'immunisation et au Fonds de solidarité pour le développement***

L'AFD prend en charge la gestion du Fonds de solidarité pour le développement alimenté par la surtaxe sur les billets d'avion institué par la Loi de finances rectificatives pour 2005, pour le compte et aux risques de l'Etat.

Dans le cadre de la gestion du Fonds de solidarité pour le développement, l'AFD prend en charge :

- la gestion de la contribution de la France au financement de la Facilité internationale d'achat de médicaments (« FIAM- Unitaïd ») ;
- la gestion des subventions affectées au financement de la Facilité de financement internationale pour l'immunisation en contribuant au remboursement de la première tranche d'émission obligatoire de l'IFFIm (International Finance Facility for Immunisation) via un versement au GAVI Fund Affiliate (« Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation »), dont les droits et obligations sont transférés à GAVI Alliance au titre de l'avenant n°1 à la convention du 28 septembre 2006.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2009 est de 80 milliers d'euros.

▪ **Reprise et gestion des fonds de garantie interbancaires de Mayotte et de Saint Pierre et Miquelon**

L'AFD reprend en son nom propre et assure la responsabilité juridique et financière des fonds de garantie de Mayotte et de St Pierre et Miquelon, tant pour les opérations de garanties anciennes, que pour les opérations à venir, avec date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

La gestion de ces fonds est également assurée par l'AFD et elle perçoit une rémunération composée :

- d'une quote-part de 30% sur les produits de placement de la trésorerie, 70% de ces produits étant conservés par le fonds ;
- d'une commission de gestion calculée annuellement de 2% sur l'encours garanti, prêts et apports en fonds propres, dans la limite de 10% du montant des garanties octroyées au cours de l'exercice.

La rémunération perçue au cours de l'exercice 2009 est de 152 milliers d'euros pour le fonds de garantie de Mayotte et de 14 milliers d'euros pour le fonds de garantie de St Pierre et Miquelon.

▪ **Reprise du fonds de garantie ARIA dans le cadre du dispositif ARIZ**

L'AFD reprend en son nom et assure la responsabilité juridique et financière du fonds de garanties ARIA, tant pour les opérations anciennes que pour les opérations à venir, dans le cadre du dispositif dit ARIZ, avec date de prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

L'AFD perçoit une rémunération égale à 50% des commissions de garantie reçues et de 10% des produits financiers perçus sur le placement des disponibilités.

La rémunération perçue par l'AFD au titre de l'exercice 2009 est de 138 milliers d'euros.

▪ **Convention relative aux modalités de prise en charge par l'Etat des remises de dettes**

Dans le cadre des remises de dettes qu'il a accordées en 1989 et 1994 en faveur d'un certain nombre de pays de la zone d'intervention de l'AFD, l'Etat français a décidé de prendre en charge les échéances de certains prêts consentis par celle-ci.

A partir de 1997, l'Etat a souhaité que l'AFD lui restitue, en contrepartie de la suppression du risque de crédit, une partie de la marge qu'elle perçoit sur ces prêts. Aux termes du relevé de conclusions du 17 août 1997, cette contribution de l'AFD s'élève à 7 % des échéances futures en capital et intérêts sur les dits prêts, et devient exigible au moment du remboursement de ces flux.

L'objet de la convention s'est éteint le 1<sup>er</sup> juillet 2009. L'AFD n'a comptabilisé aucune charge au titre de l'exercice 2009.

▪ **Convention relative à la subvention française à l'UEOMA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine)**

L'AFD a pris en charge la gestion de la contribution financière au renforcement de l'intégration régionale des Etats membres de l'UEOMA, pour le compte et aux risques de l'Etat.

La rémunération de l'AFD est fixée forfaitairement à 1,5% du montant des fonds affectés à la subvention, pour un montant subventionné de 20 millions d'euros, soit 300 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009.

▪ **Convention relative à la subvention française à la mésofinance**

L'Etat, qui s'engage à contribuer financièrement au développement du secteur de la mésofinance dans certains pays d'Afrique, par la mise en place de mécanismes destinés à pallier aux lacunes de l'offre de financement aux petites entreprises, charge l'AFD de mettre en œuvre cette contribution.

L'Etat a versé à l'AFD au titre de cette convention 3 millions d'euros en 2007. L'AFD n'a procédé à aucun décaissement en 2009.

L'AFD n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2009.

**AVEC L'ETAT ET OSEO (EX-SOFARIS)****▪ Reprise du fonds de garantie ARIA**

Dans le cadre cette convention entre l'Etat, la SOFARIS et l'AFD, la responsabilité du fonds ARIA, antérieurement assumée par SOFARIS, est transférée à l'AFD à compter du 1er janvier 2001.

**▪ Constitution et gestion du fonds Fasep-Garantie et contre-garantie donnée à la SOFARIS à hauteur de 50% du risque d'épuisement du fonds**

Dans le cadre de cette convention, un fonds de garantie dénommé Fasep-Garantie a été constitué au sein du Fasep.

Ce fonds est destiné notamment à soutenir l'implantation et le développement des Petites et Moyennes Entreprises françaises à l'étranger. Sa gestion a été confiée à l'AFD et à la SOFARIS. De plus, l'AFD et la SOFARIS couvrent à part égale le risque d'épuisement du fonds, et, selon la convention, l'AFD apporte sa contre-garantie à la SOFARIS à hauteur de 50%.

La rémunération au titre de la gestion par l'AFD de ce fonds s'élève à 54 milliers d'euros pour l'exercice 2009.

La contre-garantie accordée à la SOFARIS n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2009.

**AVEC OSEO (EX-SOFARIS)****▪ Conditions de contre-garantie du fonds Fasep-garantie**

Cette convention est destinée à préciser les conditions de contre-garantie apportée par l'AFD à la SOFARIS, dans le cadre de la constitution du fonds de garantie Fasep-Garantie.

Aucun versement n'a été effectué par l'AFD en 2009 au titre de cette contre-garantie.

**▪ Prestation de services relative à la gestion des activités de garantie dans les DOM**

Dans le cadre de la réforme du dispositif de garantie dans les DOM décidée par les pouvoirs publics (création du Fonds DOM et fusion par voie d'absorption de la SOFODOM par la SOFARIS), la SOFARIS a été amenée à développer son activité dans les DOM en s'appuyant sur l'AFD, qui représente OSEO Garantie, pour les interventions et les rémunérations liées suivantes :

- au titre du dispositif de garantie Fonds DOM, la SOFARIS rétrocède à l'AFD la moitié des commissions perçues ainsi que la moitié des produits nets du placement des disponibilités relatives au Fonds DOM qui ne viennent pas abonder ce dernier ;
- au titre de la gestion extinctive des encours portés par la SOGEFOM préalablement à son absorption par la SOFARIS, celle-ci verse à l'AFD une rémunération annuelle égale à 0,25% de l'encours du portefeuille garanti ;
- au titre de la gestion des fonds gérés pour compte de tiers existant au moment de la fusion, par voie d'absorption, de la SOGEFOM par la SOFARIS, celle-ci verse à l'AFD une rémunération annuelle égale à 0,50% de l'encours du portefeuille garanti.

L'objet de cette convention s'est éteint le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

L'AFD a perçu une rémunération de 1 205 milliers d'euros au cours de l'exercice 2009 au titre de cette convention.

**AVEC LA SIGUY****▪ Octroi d'avance en compte courant non rémunérée à la SIGUY**

Il s'agit d'une convention d'avance en compte courant d'associé pour un montant de 10 000 milliers d'euros. Cette avance pour compte de l'Etat est destinée à l'acquisition de terrains, en vue de la construction d'une réserve foncière et au préfinancement de la construction de logements.

L'AFD n'a procédé à aucun versement à la SIGUY au cours de l'exercice 2009.



### **AVEC LA SOGEFOM**

L'AFD et la SOGEFOM ont signé le 15 mars 2004 une convention de prestation de services avec effet rétroactif au 28 août 2003. Cette convention permet à l'AFD de fournir des prestations de gestion, de représentation et d'appui technique à la SOGEFOM.

L'AFD a perçu une rémunération de 711 milliers d'euros au cours de l'exercice 2009 au titre de cette convention.

### **AVEC LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL ANTILLES-GUYANE (SODERAG)**

#### ▪ ***Arrêt du décompte d'intérêts sur les avances en compte courant d'actionnaire***

Pour les exercices clos en 1997, 1998 et 1999, l'AFD a octroyé à la SODERAG des avances en compte courant rémunérées pour un montant total de 47 000 milliers d'euros. Ces avances sont destinées à renforcer les fonds propres de la SODERAG.

En raison de la situation irrémédiablement compromise de la SODERAG depuis sa mise en liquidation amiable en 1998 et compte tenu de son statut d'actionnaire unique, le conseil de surveillance de l'AFD, en date du 5 juillet 2001, a autorisé l'arrêt de décompte des intérêts sur l'ensemble de ses avances en compte courant d'actionnaire.

#### ▪ ***Octroi d'avances d'actionnaire non rémunérées à la SODERAG***

Afin de permettre la poursuite des opérations de liquidation de la SODERAG, l'AFD, en tant qu'actionnaire unique, lui a accordé entre 1999 et 2005 des avances complémentaires en compte courant non rémunérées. Des conventions ont été préalablement signées aux octrois des avances en compte courant.

Au 31 décembre 2009, la créance de l'AFD, relative aux conventions signées entre les exercices 1997 et 2005, s'élève à 108 346 milliers d'euros hors décompte des intérêts.

### **AVEC LES TROIS SOCIETES DEPARTEMENTALES DE CREDIT (SDC) : SOCIETE DE CREDIT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MARTINIQUE (SODEMA), SOCIETE DE CREDIT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA GUADELOUPE (SODEGA) ET LA SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA GUYANE (SOFIDEG)**

#### ▪ ***Convention de refinancement et de garantie des portefeuilles de prêts à la clientèle repris par les trois SDC à la SODERAG***

Dans le cadre des protocoles signés en octobre et novembre 1998 entre l'AFD, la SODERAG, et les trois SDC, ces dernières ont acquis la part concernant leur département du portefeuille de prêts à la clientèle de la SODERAG, société en liquidation. En septembre et octobre 2000 ont été signés, avec les trois SDC, trois protocoles additionnels qui précisent les modalités de suivi de la gestion du portefeuille de crédits de la SODERAG.

L'encours de crédit au 31 décembre 2009 octroyé à chacune des trois SDC s'élève à 12 702 milliers d'euros pour la SODEMA, 25 615 milliers d'euros pour la SODEGA et 2 316 milliers d'euros pour la SOFIDEG.

Ces crédits sont rémunérés de la manière suivante : les intérêts et indemnités de remboursement anticipé, encaissés par les SDC sur les prêts à la clientèle repris, sont reversés à l'AFD à hauteur des deux tiers.

Le capital de ces crédits est remboursé par les SDC dans la limite des remboursements en capital encaissés par celles-ci sur les prêts à la clientèle repris, étant entendu que le remboursement total est limité à la valeur d'acquisition de ces prêts.

Enfin, l'AFD garantit aux SDC le capital restant dû des prêts repris à hauteur de leur valeur nette comptable.

Au cours de l'exercice 2009, l'AFD a perçu au titre de la rémunération de ces crédits 110 milliers d'euros de la SODEMA, 164 milliers d'euros de la SOFIDEG et 1 115 milliers d'euros de la SODEGA.

Le risque de crédit supporté par l'AFD est couvert en 2009, à hauteur de 34 883 milliers d'euros, par la provision pour risques sur le portefeuille SODERAG cédé aux trois SDC, soit une reprise nette au cours de l'exercice 2009 de 3 780 milliers d'euros.

**AVEC LA FONDATION POUR LES ETUDES ET RECHERCHES SUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (FERDI) ET LA FONDATION DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES (FONDDRI)**

L'AFD s'engage, par deux conventions respectivement signées avec la FERDI et la FONDDRI, à octroyer un prêt de 12 500 milliers d'euros sans intérêt, remboursable en une seule échéance à quinze ans.

L'encours de prêt s'élève à 25 000 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

L'AFD n'a perçu aucune rémunération en 2009.

**AVEC PROPARCO**

▪ ***Convention de prestations de services***

L'AFD a conclu avec sa filiale PROPARCO, le 20 novembre 2006, une convention de prestations de services.

Cette convention, qui a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, redéfinit la relation contractuelle entre l'AFD et sa filiale en individualisant les prestations rendues à PROPARCO par les différents services de l'AFD, au siège et dans le réseau, ainsi que les modes de facturation correspondants.

Cette convention a été résiliée le 28 février 2009.

La rémunération perçue par l'AFD, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 28 février 2009, au titre de cette convention, s'élève à 2 318 milliers d'euros.

▪ ***Convention de bail commercial***

L'AFD a signé le 29 août 2002 une convention de bail commercial avec PROPARCO. Le 11 mars 2009, l'AFD a reçu la notification de la résiliation du bail commercial consenti.

Cette résiliation avait été anticipée par la signature d'un Protocole d'accord transactionnel signé le 24 décembre 2008.

Les produits locatifs perçus par l'AFD, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 28 février 2009, au titre de cette convention, s'élève à 234 milliers d'euros.

▪ ***Convention de couverture des risques-pays de PROPARCO par l'AFD***

La convention signée le 17 décembre 1998 entre l'AFD et PROPARCO précisait la nature des risques pays supportés par PROPARCO et les modalités de leur couverture par l'AFD. A ce titre, l'AFD ne percevait aucune rémunération pour la couverture du risque-pays sur les crédits de PROPARCO qu'elle refinance.

Un avenant à cette convention, signé le 25 octobre 2005, a fixé le champ d'application d'une commission de 0,7% aux prêts de PROPARCO, dans les Etats étrangers financés par l'AFD.

L'AFD et PROPARCO ont signé, le 23 novembre 2007, un autre avenant à cette convention, prévoyant l'arrêt au 31 décembre 2006 de toutes les garanties pour toutes formes de concours et le remboursement à PROPARCO des commissions perçues par l'AFD, au titre de la garantie risque-pays, pour les prêts octroyés en 2005 et 2006.

Au titre de l'exercice 2009, aucun remboursement n'a été effectué à PROPARCO par l'AFD.

**Conventions et engagements non autorisés préalablement**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

Nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

**AVEC L'ÉTAT****▪ Modalités de prise en charge par l'Etat des remises de dettes**

Dans le cadre de la réforme relative aux remises de dettes accordées depuis 1994 par l'Etat en faveur d'un certain nombre de pays de la zone d'intervention de l'AFD, un nouveau mécanisme de contribution budgétaire a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Dans ce cadre, l'AFD constitue dans ses comptes et selon un mode convenu avec l'État français, des provisions mutualisées, dont le montant est abondé simultanément par l'État, destinées à couvrir une partie du coût pour l'Etat des traitements de dette éventuels sur les prêts souverains consentis par l'AFD.

La procédure d'autorisation préalable n'a pu être mise en œuvre en l'absence d'une convention formelle entre le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et l'AFD.

**▪ Convention relative au financement du développement de la mésofinance en Afrique**

L'AFD et l'Etat ont conclu une convention relative au financement du développement de la mésofinance en Afrique le 19 juin 2009.

Une première tranche de financement de 3 millions d'euros a été mise en place par une convention signée en date du 4 septembre 2007.

La présente convention a pour objet la mise en place d'un financement complémentaire de 7 millions d'euros pour la mise en œuvre de mécanisme d'appui au développement du secteur de la mésofinance en Afrique.

La rémunération de l'AFD est fixée à 10% de la moitié des engagements bruts et décaissements de l'AFD .

La rémunération perçue par l'AFD au titre de cette convention s'élève à 104 milliers d'euros. L'AFD n'a procédé à aucun décaissement au cours de l'exercice 2009.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable formelle par votre conseil d'administration.

Paris La Défense, le 30 mars 2010

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Mazars

Arnaud Bourdeille  
Associé

Odile Coulaud  
Associée

## 6.6 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe

Le montant des honoraires relatifs à l'exercice 2009 pour les sociétés consolidées par intégration globale est présenté dans le tableau ci-dessous :

Montants en milliers d'euros	MAZARS				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés du Groupe AFD	171	164	100%	100%	189	179	100%	100%
<i>Société mère (AFD)</i>	124	122	72%	74%	124	122	65%	68%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	47	43	28%	26%	65	58	35%	32%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<i>Société mère (AFD)</i>			0%	0%			0%	0%
<i>Filiales intégrées globalement</i>			0%	0%			0%	0%
<b>sous-total</b>	<b>171</b>	<b>164</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>189</b>	<b>179</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>								
<i>Juridique, fiscal, social</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<i>Autres</i>	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Montant total des honoraires HT</b>	<b>171</b>	<b>164</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>189</b>	<b>179</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le montant total des honoraires versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas aux réseaux de ceux certifiant les comptes sociaux et consolidés de l'AFD s'élèvent à 30 K€ en 2009.

## Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004 du 29 avril 2004, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 avril 2009 sous le numéro D.09-0274.

## Table de concordance

La table de concordance suivante a pour objectif de faciliter la compréhension du Document de référence de l'AFD et renvoie aux informations exigées par l'Annexe XI (banques) du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004 :

Les références renvoient au présent Document de référence, relatif à l'année 2009.

Rubriques de l'annexe XI du règlement CE n° 809/2004		Page(s) début	Commentaire (le cas échéant)
1.	Personnes responsables	3	
2	Contrôleurs légaux des comptes	3	
3	Facteurs de risques	30,56, 94	
4	Informations concernant l'émetteur	4	
5	Aperçu des activités	8	
6	Organigramme	6	
7	Information sur les tendances	53	
8	Prévisions ou estimations du bénéfice	non	
9	Organes d'administration, de direction et de surveillance	64	
10	Principaux actionnaires	4	
11	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	69	
11.1	Informations financières historiques	106	
11.2	États financiers	69	
11.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	100	
11.4	Date des dernières informations financières	69	
11.5	Informations financières intermédiaires et autres	n/a	
11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	34	
11.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	69	
12	Contrats importants	n/a	
13	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	100, 106	
14	Documents accessibles au public	5	